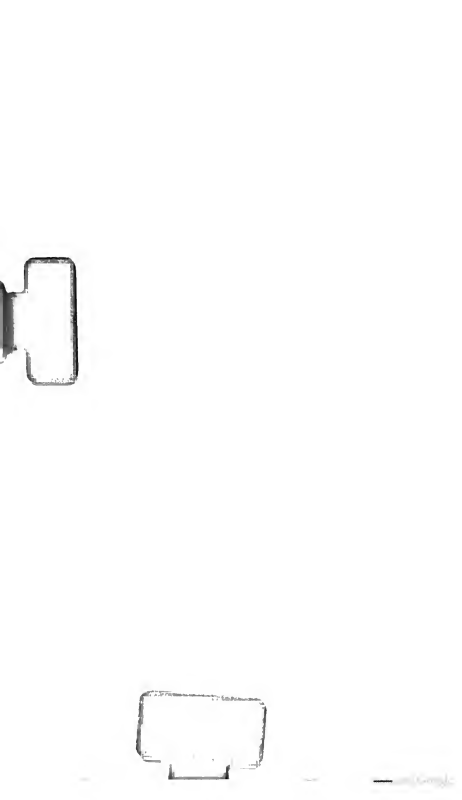
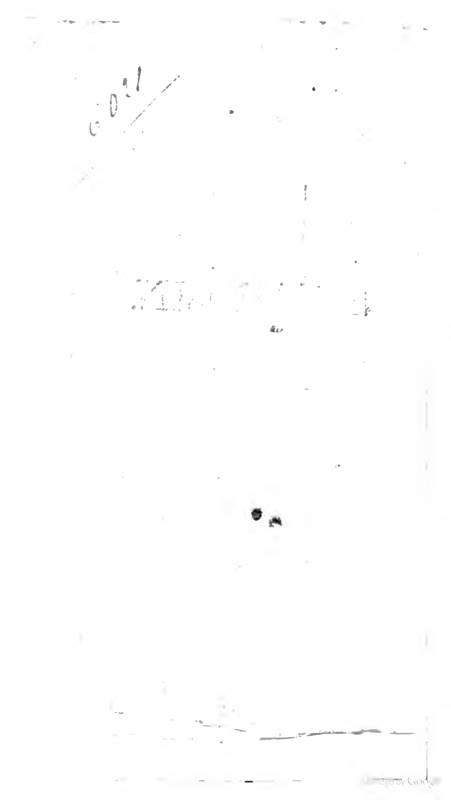




LE NAZARÉEN.



L E

NAZARÉEN,

O U

LE CHRISTIANISME

DES JUIFS, DES GENTILS

ET DES

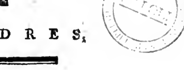
MAHOMÉTANS.

Traduit de l'Anglois.

DE JEAN TOLAND.

Hoc opus, & sacras populis notescere leges.
LUCAN. Lib. 10.





L O N D R E S,

MDCCLXXVII.

Barnabas, & il me paroît plus que probable que celui dont je parle, est celui-là même qu'on lui a attribué. Ce livre m'a donné occasion de mettre au jour d'une maniere plus claire qu'il ne s'est fait jusqu'à présent, quels sont les sentimens des *Mahométans* sur la personne de Jésus-Christ & sur l'Evangile, de sorte que ce n'est pas sans un préjugé bien fondé que je les représente comme une sorte de *Chrétiens*; & que s'il est vrai qu'il s'en faille beaucoup qu'ils en soient de la meilleure, il est vrai aussi qu'ils n'en sont pas de la pire.

2°. La lecture de ce livre a rappellé à ma mémoire des réflexions que j'avois faites il, y a longtemps sur les *Nazaréens*: je les avois toujours regardés comme les *premiers Chrétiens*, ainsi proprement appellés, & même comme les seules *Chrétiens* pendant un certain temps. J'ai rassemblé toutes les notes que j'avois faites à leur sujet, pour en former leur histoire; & comme j'ai passé tout l'Eté dernier dans &c. j'ai mis cette histoire dans un jour plus vrai que n'ont fait les Auteurs qui l'ont traitée, sur laquelle je les ai

trouvés pleins de confusions, & sur-tout prévenus d'idées très-fausses sur ces *Nazaréens*, qu'ils regardoient, sinon comme les pires, du moins comme les premiers des Hérétiques. J'avoue que ces *premiers Chrétiens* ont eu leurs erreurs, aussi bien que les apôtres eux-mêmes, ces derniers en ayant été souvent repris par leur divin Maître; & depuis encore s'en étant souvent repris les uns les autres. Une des erreurs de ces *Nazaréens* & qui a été celle des Apôtres pendant un certain temps, étoit la notion grossiere & terrestre qu'ils avoient de la personne de *Jésus Christ* & de son regne sur la terre. Ce ne sera point cette erreur, non plus que plusieurs autres fausses opinions dont ils étoient imbus, ni encore d'autres autant & plus fausses qu'on leur a attribuées injustement, qui feront la matiere immédiate de l'histoire que je vous présente ici, parce qu'elles demandent une discution trop exacte & trop étendue pour une Lettre: je ne toucherai ici qu'à la partie de leur histoire qui nous apprend qu'ils ont jeté les fondemens de toute l'œconomie du Christianisme. La collection des matériaux

nécessaires à cette histoire, m'avoit été inspirée il y a long-temps par le célebre *Spanhemius*, lorsque j'étudiois l'histoire Ecclésiastique sous lui à Leyde, quoiqu'il s'en faut beaucoup que je pense comme lui à ce sujet. Mais comme il n'y avoit rien qu'il recommandât avec plus d'affection à ses disciples, que de consulter la Bible & les Peres dans les originaux hébreux ou grecs, comme dans leurs vraies sources, & de ne jamais déterminer leur jugement que par l'évidence de la vérité: je remets au lecteur équitable & judicieux, à décider si j'en ai bien profité.

3°. DANS ma Dissertation j'établis la distinction de deux sortes de *Chrétiens*: savoir, ceux de parmi les *Juifs* & ceux de parmi les *Gentils*, & je la fonde sur l'histoire des *Nazaréens*; & plus solidement encore sur les propres termes de l'Ecriture sainte; J'établis encore que cette distinction étoit non seulement réelle dans le fait ainsi que tout le monde en convient, mais encore qu'elle à dû l'être dans le droit, & que c'est sur ce pied-là que le plan original du Christianisme a été

arrêté; & c'eſt ce dont perſonne ne veut tomber d'accord; je veux dire que les *Juifs*, quoiqu'aſſociés aux *Gentils* convertis, & les reconnoiſſant pour leurs freres, ne demeuroient pas moins obligés à l'obſervation perpétuelle de leur loi, & que les *Gentils* qui devenoient *Juifs*, en ce que, comme eux, ils ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu, n'étoient nullement obligés à l'obſervation de la loi judaïque, mais que les uns & les autres devoient être éternellement unis en un ſeul corps & dans une ſeule ſociété, & principalement en cette partie du Chriſtianiſme, qui mieux que toutes les prétendues purgations préparatoires des philoſophes, demande la ſanctification de l'eſprit, & le renouvellement de l'homme intérieur. C'eſt dans cette ſociété ſeule que le *Juif* & le *Gentil*, le civiliſé & le barbare, le libre & l'eſclave ne ſont qu'un en *Jéſus-Chriſt* quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entr'eux par leurs conditions diverſes: que par rapport à la créature renouvellée, la circonciſion & l'incirconciſion ne ſont abſolument rien, non plus que la diſtinction entre les *Chrétiens*

Rom. I. 12. Gal. III. 28. Colos. III. 11.

Juifs & les *Chrétiens-Gentils*, quoiqu'elle soit aussi essentielle que celle que le sexe met entre les hommes; puisqu'il est pareillement dit dans le même endroit, & au même sens, qu'en *Jésus-Christ* il n'y a ni mâle ni femelle. Cette société en piété & en vertu, est ce mystere profond, lequel, comme dit *Paul*, avoit été caché à tous les siecles, jusques à ce *Jésus-Christ* l'ait manifesté aux hommes. C'est cette union sans uniformité entre les *Juifs* & les *Gentils*, qui est le fruit de l'œconomie admirable de l'Evangile: mais cet Evangile consiste en vertu & non en paroles; il est intérieur, spirituel, détaché de toutes pratiques extérieures & formelles, parce que l'observation la plus exacte de toute pratique extérieure, ne contient en elle-même pas un seul grain de religion. Ces pratiques s'exécutent machinalement sous la conduite d'un petit livret du métier, au lieu que la vraie religion est une vie intérieure. Il falloit quelque chose de plus que les ordonnances légales, dont la plupart n'étoient que de pratique extérieure, pour inspirer de la religion aux

Gal. III. 28.

Rom. XVI. 25. Ephes. I. 9. 10. & 3. 3-5. 6. 9. Col. I. 26-27.

Juifs : il ne falloit pas moins que cette foi, qui eſt une participation intérieure de la nature divine, qui éclaire l'ame, & ſe fait ſentir extérieurement par des pratiques de bonté, de juſtice, de ſainteté & de toutes les autres vertus par leſquelles nous devenons ſemblables à Dieu, qui eſt lui-même la bonté au ſouverain degré. L'erreur dans laquelle les *Juifs* tomboient en général, c'eſt qu'ils prenoient les moyens pour la fin; & ceux qui connoiſſoient mieux la fin, tomboient dans une autre erreur, en voulant forcer les *Juifs* de renoncer, non ſeulement à ces moyens, mais encore à leurs pratiques civiles & nationales, qui devoient ſubſiſter perpétuellement dans leur république, en confondant ces mêmes pratiques civiles & politiques avec leur religion. Il eſt vrai que de la doctrime que je propoſe, il ſuit que *Jéſus-Chriſt* n'a pas oté ni détruit la loi des *Juifs*, en quelque ſens que ce ſoit, à l'exception des ſacrifices, mais cela ne regarde en rien les *Chrétiens-Gentils* répandus dans le monde, qui n'avoient rien du tout à démêler avec cette loi, il s'enſuit

encore que les *Juifs*, ſoit qu'ils ſe faſſent *Chrétiens*, ou non, demeurent toujours obligés d'obſerver la loi de *Moïſe* renfermée dans les bornes où elle ſe trouve de nos jours, & que tous ceux qui penſent que *Jéſus-Chriſt* les a délivrés de la néceſſité d'obſerver leur loi, & que c'eſt un crime en eux d'y perſiſter, n'entendent point du tout l'Ecriture & ſont dans l'erreur auſſi bien que la plupart des *Gentils*, qui n'ayant de *Chrétien* que le nom, ſoumettent leurs cœurs idolâtres à toutes les ſuperſtitions dans leſquelles ils ſont nés. Ce ſont eux qui ont détruit le vrai Chriſtianiſme dont je prens la défenſe, en le nétoyant de la rouille de leurs diviſions perpétuelles, & du mélange de leurs ſophiſmes impénétrables. Leur haine étoit ſi animée contre les *Juifs*, que, quoiqu'ils leur fuſſent redevables de l'Evangile, il ſuffiſoit que ces derniers euſſent perſiſté dans l'obſervation de leur loi pour qu'ils la rejettaſſent, quelque juſte & raiſonnable qu'elle pût-être. Ils affectoient d'éviter, autant qu'ils le pouvoient, d'obſerver les mêmes jeunes & les mêmes prie-

res qu'eux: le changement du temps de la célébration de la Pâque, qui mit la division dans toutes les Eglises *Chrétiennes*, n'ont d'autres raisons que celle de n'avoir rien de commun avec les *Juifs*; & ce fut la même raison qui détermina particuliérement *Constant le grand* à procurer ce changement, ainsi que nous l'apprenons d'*Eusebius* Chap. 7. du IV. livre de la vie de cet Empereur. Il est expressément défendu à tous les *Chrétiens* par le canon II. du VI. Concile général d'avoir aucune familiarité ni commerce avec les *Juifs*, d'avoir recours à eux dans la maladie, d'accepter aucun remede de leur main & de se servir des mêmes bains qu'eux. Or j'annonce ici une doctrine bien différente & bien plus conforme à l'esprit de *Jésus-Christ* & de ses Apôtres, & bien plus concordante avec la loi naturelle & l'humanité. Quant à mes sentimens sur le Christianisme en général, vous jugerez par la suite de ce livre, s'ils ont rien d'aprochant de ce qu'on a voulu insinuer des personnes, qui sous le voile d'un zele ardent pour la cause de Dieu, cachent une avidité

criminelle pour leurs intérêts, une haine implacable, pour ceux qui aiment la vérité, & une hypocrisie détestable à tout le genre humain. Je conviendrai qu'ils ont raison, s'ils entendent que je ne crois pas à cette sorte de Christianisme qui est le leur en propre, mais je suis bien certain que la pratique n'en sera jamais approuvée par des personnes de probité, ni la théorie entendue par des hommes de bon sens; par ce qu'en effet leur prétendu Christianisme n'est que pur Papisme ajusté à leur politique. J'espere qu'on sera convaincu de tout ce que j'avance par le détail que je vais faire du Christianisme en général dans ma premiere Lettre, & en particulier dans ma seconde.

4°. Le systême que je propose va résoudre une infinité de difficultés qui jusqu'à présent ont exercé plusieurs plumes bien infructueusement & souvent dans la vue détestable de diviser le genre humain. Je ne dirai pas que je l'aie inventé arbitrairement, quoique pour une fin très-louable, de la même maniere qu'il s'en est inventé une infinité d'autres dans la

vue feule des intérêts des inventeurs. Je mets le mien au jour, parce que je fuis convaincu qu'il eft le feul qui foit jufte & vrai dans fon origine & qui puiffe par conféquent produire cet effet promis par l'Evangile : *Gloire à Dieu en haut & paix fur la terre aux hommes de bonne volonté.* Luc. II. 14. Parmi les difficultés épineufes que ce fyfteme applanit, fe trouve celle de manger du fang & des chairs de bêtes étouffées ou mortes d'elles-mêmes, laquelle il me femble avoir traité d'une manière à ne laiffer aucun fcrupule. Une autre difficulté encore que je réfous, eft qu'en prouvant qu'il y avoit réellement une diftinction entre les *Chrétiens-Juifs* & les *Chrétiens-Gentils*, je concilie *Pierre* avec *Paul* par rapport à la circoncifion & l'obfervation des autres cérémonies légales : je concilie pareillement *Paul* avec *Jaques* par rapport à la juftification par la loi ou par les œuvres : ce fyftême établit une concordance parfaite entre les Evangiles, les Actes & les Epîtres ; & ce qui eft encore infiniment plus avantageux, c'eft qu'il établit un accord parfait entre le Vieux & le Nouveau Tes-

tament, & qu'il prouve que Dieu n'a pas donné deux loix differentes, dont l'une dût abolir l'autre : erreur qui a fourni aux ennemis de la religion *Chrétienne*, l'argument le plus invincible qui ait jamais été proposé contre elle. La solution que j'ai trouvée d'une difficulté de cette importance, ne sera point assurément une marque que je suis sans religion : les fruits salutaires qui se recueilleront infailliblement du systême que je propose, s'il s'établit dans le monde, sont infinis ; comme d'arrêter, par exemple, les disputes sans fin qu'on agite, & les livres sans nombre qui se composent particuliérement sur la justification dans l'idée des modernes, sur les sens différens de la loi, & qui sont tout-à-fait contraires à toute loi, sur la nécessité absolue dans laquelle on prétend que sont les *Juifs* de quitter la religion qu'ils ont recue de *Moïse*. Un de ces fruits salutaires sera encore celui rejeter avec mépris ces allégories obscures & forcées qui n'ont aucun fondement dans les Ecritures & qui ne sont que les inventions d'hommes fous ou méchans, qui n'ont d'autre dessein

C'est l'objection des *Manichéens* tirée de leur deux principes. Voyez le Dictionnaire de *Bayle*.

ſein que d'embrouiller les curieux, d'amuſer les indifférens & de tromper les ignorans.

5°. De toutes les difficultés que mon ſyſtême applanit, je ne parlerai que de deux ſeulement, deſquelles j'ai touché quelque choſe comme en paſſant; parce que dès qu'on a une fois la maîtreſſe clef d'un bâtiment, on parvient aiſément à l'ouverture de toutes les portes qu'il renferme. La premiere de ces difficultés regarde les controverſes qui ſe ſont élevées ſur le ſeptieme jour, autrement la ſolemnité du Sabbat. La ſeconde regarde l'uſage de l'onction que l'on donne aux malades: deux points que certaines perſonnes ſe ſont donnés bien de la peine d'introduire dans le monde depuis un temps qui n'eſt pas encore fort ancien; leſquels j'ai éclaircis avec autant de briéveté que de netteté. J'aurois bien pu déſigner un plus grand nombre de ces difficultés, s'il eût été neceſſaire &c.... Quant à ce que je me ſuis un peu étendu ſur les reproches que les *Nazaréens*, ou *Ebionites*, ont faits à *Paul*, c'eſt qu'outre que mon ſujet le demandoit, il n'eſt pas

moins vrai que je l'ai fait pour faire voir leur erreur, & que c'étoit injuſtement qu'ils l'accuſoient d'avoir voulu abolir leur loi. Je défie que perſonne puiſſe mieux faire ſon apologie que je l'ai faite à ce ſujet.

6°. VOILÀ, Monſieur tout ce que l'avois à vous dire ſur la premiere Lettre: quant à la ſeconde, eſt bon que je vous prévienne qu'au commencement de l'année 1709 je découvris à la Haye un Manuſcrit des quatre Evangiles, qui avoit été apporté depuis peu de France. Il étoit écrit tout en caractere Irlandois, qui juſqu'alors avoit paſſé pour Saxon: tout le texte eſt en langue Latine; il eſt chargé d'un grand nombre de notes, parmi leſquelles ſe trouvent çà & là quelques petits traits en langue Irlandoiſe. Pour ce qui eſt de l'uſage & de l'importance de ce livre, & de ce qu'en dit le Pere *Simon*, & de la cenſure que j'ai faite du ſentiment de ce Pere, vous l'y trouverez diſcuté d'une maniere ſi étendue, qu'il n'eſt pas neceſſaire que je vous en diſe ici rien. Outre la juſtice que cela m'a donnée occaſion de rendre aux ſciences

& aux écoles florissantes des anciens Irlandois, pendant que le reste de l'Europe étoit déchiré par les guerres & abymé dans l'ignorance, j'ai mis dans son vrai jour, mieux que d'autres n'ont eu occasion de le faire, quel Christianisme se professoit chez cette nation, duquel j'ai donné un extrait fidele en dix-sept Paragraphes, dans lesquels ont voit la différence énorme qu'il y a entre la religion que professoit alors cette nation & celle qu'elle professe aujourd'hui: j'entends la postérité des anciens propriétaires de cette isle, aux quels, comme à mes chers compatriotes & comme à mes compagnons soumis au même gouvernement, je recommande de tout mon cœur d'examiner ceci sans partialité. S'ils sont entêtés d'antiquité, la religion dont je parle, est beaucoup plus ancienne que le Papisme dont la plupart d'eux sont infectés: ils apprendront par la lecture de ma Lettre avec quelle vigueur leurs ancêtres se sont opposés aux usurpations de Rome & ont conservé leur foi sans tache pendant un temps fort considérable contre toutes les corruptions de cette ville, &

que ce leur a été un ſujet de gloire infinie au deſſus de toutes les autres nations: mais comme la vérité eſt une choſe qui doit être recommandable aux hommes plus que patrie ni parentage, & que je me ſuis toujours fait un principe d'eſtimer ce qui eſt eſtimable en ſoi-même en quelque pays que ce ſoit; de même auſſi je n'ai jamais héſité de blâmer ce que j'ai trouvé de blâmable en ma patrie, auſſi bien que par-tout ailleurs. Je n'ai rien avancé de plus outré ſur cette matiere que ce qu'en a dit le docteur *Prideaux* P. 241. de la I. Partie du II. Vol. de ſon Ouvrage excellent, intitulé; *la liaiſon du Vieux avec le Nouveau Teſtament,* où il rapporte que dans les ſiecles, dont je parle, l'Irlande étoit une Académie qui l'emportoit ſur-tout le reſte de la Chrétienté pour la ſcience. J'ai démontré la vérité de ce qu'il a dit à ce ſujet, par le ſecours d'Auteurs contre leſquels il n'y a pas le moindre reproche à faire, la plupart d'eux contemporains & aucun d'eux Irlandois de nation.

Je vais maintenant vous entretenir d'une addition que j'ai faite à mon livre:

elle confiſte en trois petites pieces; la Iʳᵉ. contient deux Problêmes, dont la ſolution me feroit d'un ſecours infini dans le Traité que je doit donner ſur la République Moſaïque, ſur laquelle peu de perſonnes ont écrit d'une maniere ſenſée, ſans en excepter même *Sidonius*, ni *Cuñeus*, ni *Harrington* Auteur de *l'Oceana*: quoique le dernier ait écrit ſur cette matiere beaucoup mieux que les autres, il laiſſe trop de choſes à deſirer & tombe dans l'erreur en la plupart de celles qu'il traite. La 2ᵉ. piece eſt une courte Diſſertation ſur l'Evangile *Mahométan* dont je vous ai déjà parlé; elle eſt de M. *De la Monnoye*, de l'Académie *Françoiſe*, à qui M. le Baron *de Hohendorf* l'avoit donnée en communication depuis que le Prince *Eugene* en a fait l'acquiſition. J'ai ajouté cette piece à mon livre pour y donner encore plus de lumiere, & comme pour confirmer la deſcription que j'ai faite de cet Evangile, que je ſuis bien certain n'avoir jamais été vu par cet Académicien. La derniere piece enfin confiſte en quelques recherches à faire, leſquelles j'ai imaginées pour ma pro-

pre satisfaction & peut-être pour celle des autres, & que j'ai eu soin d'envoyer en Asie. en Afrique & en Grece.

7°. Je me suis servi de la langue Latine dans les nôtes marginales, comme de celle qui m'a parue la plus convenable à cet usage parce qu'elle &c. à l'égard de mon stile &c. Dans les notes Grecques que j'ai rapportées au bas de quelques pages, je n'ai pas été le maître d'éviter les ligatures & les abréviations, qui dans cette langue ne sont pas plus nécessaires que dans la langue Latine. Je puis même fort bien dire &c. C'est l'exemple de *Westein* qui m'a déterminé à faire imprimer le Grec sans accens, qui est une invention peu utile, très-embarrassante & moderne sur le pied que nous les avons aujourd'hui: Quant à toutes les citations d'Auteurs que j'ai rapportées &c. Le jugement que les Auteurs ont porté des choses, ne peut en avoir changé la nature, je trouve bon que chacun d'eux ait donné son sentiment sur les opinions qui se sont élevées de son temps quant au fait, si leur sentiment est exact & fidele; mais je ne leur permets, pas de

raisonner pour moi, & je ne me livre pas implicitement à leurs decisions. Quant aux passages de l'Ecriture, on voudra bien les lire en leurs places &c.

8°. Les objections aux-quelles je pourrois m'attendre, me rappellent naturellement l'idée des personnes sujettes à pointiller. Je serois bien fâché qu'elles s'imaginassent que lorsque je parle de la foi, j'entends toujours l'institution ou la Religion *Chrétienne*, à cause que dans le 16e. chap. de la premiere. Dissertation j'ai dit qu'elle signifie toujours cela toutes les fois qu'on en parle par opposition aux œuvres de la loi, & que lorsque je parle des œuvres, j'entends toujours les œuvres de la loi lévitique, parce que c'est en effet leur vraie signification, quand il en est parlé par opposition à la foi. Les sens différens de ces termes se rencontrent souvent dans les écritures saintes: la foi, par exemple, dans le vers. 6. du 1e. Chap. de l'Epît. de *Jaques*, signifie une parfaite persuasion; mais dans les vers. 1. & 5. du 2e. Chap. elle signifie la Religion Chrétienne en général. Elle signifie la même chose dans les vers. 14.

du même Chap. de même que les œuvres doivent s'entendre des cérémonies lévitiques; mais la charité dont il est fait mention dans les vers. 15. & 16. est absolument la même chose que ce qui est exprimé par le mot d'œuvres dans le chapitre 17. Les exemples *d'Abraham* & de *Rahab* rapportés dans les vers. 21. 22. 23. 24. & 25. nous démontrent que les œuvres sont-là pour signifier la loi positive & non pas la loi morale. Dans le vers. 21. du 1e. Chap. l'Apôtre appelle plus proprement le Christianisme la parole greffée capable de sauver les hommes: je dis greffée sur la loi de *Moïse*, qui par elle-seule ne peut sanctifier l'homme intérieur, mais qui néanmoins pour de très-sages raisons doit être observée éternellement par les *Juifs*, & de laquelle le Christianisme est l'esprit.
Sam. ii. 26. De même que le corps sans l'esprit est un corps mort, de même la foi sans les
Sam. v. 24. œuvres est une foi morte. Bien plus, c'est qu'un homme peut-être justifié par les œuvres, & il ne peut l'être par la foi seule: ce qui est vrai à la lettre pour les *Juifs* seulement. Si *Luther* eût bien

entendu cette diſtinction, il n'eût pas rejetté ainſi qu'il l'a fait une fois, l'Epître de *Jaques* comme apocryphe & comme contraire à la doctrine de *Paul*; parce que la doctrine de ces deux Apôtres étoit parfaitement la même, comme on en ſera convaincu par la lecture de ma diſſertation. La loi a éte donnée par *Moïſe*, mais la grace nous eſt venu de *Jéſus-Chriſt* qui a confirmé cette loi. Je me flatte que le Chriſtianiſme recueillera un grand fruit du ſyſtême que je propoſe Chap. 16. & 17. de cette diſſertation. C'eſt par lui, auſſi bien que par l'abrégé du Chriſtianiſme, que j'ai donné dans ma ſeconde Lettre, que j'eſpere prouver, non ſeulement que j'ai de la Religion, mais encore que celle que je profeſſe, eſt parfaitement ſaine. Mais quand je fais réflexion que les recherches ſcavantes ne ſont pas du goût de tous les hommes & à la portée de leur capacité, quelque agréables qu'elles ſoient aux curieux & quelque néceſſaires qu'elles ſoient à la preuve des choſes qu'on expoſe en public, je ne puis me refuſer de donner pas la ſuite un compte encore plus exact

John. I. 17.

de ma Religion, dépouillé de tout ornement de littérature, exposé en théoremes nuds sans accompagnement d'aucune sorte de notes. Je puis bien vous promettre d'avance que vous n'y trouverez point cette espece de religion mécanique & artificielle qui consiste plus en un respect stupide pour des formalités établies, en une routine morte de pratiques qui se succedent les unes aux autres, comme les points d'un cercle qui est en mouvement, que dans un culte raisonnable & dans un piété sans affectation. Vous y verrez plus d'objets de pratique que de croyance; mais vous n'y verrez de pratique que celles qui rendent un homme meilleur, & d'objet de croyance que ce qui conduit à la vertu & à la science. Vous n'y verrez rien que les hommes naient intérêt de savoir & qui ne soit entiérement à la portée de tous. Elle ne contiendra rien de fabuleux ni de mystérieux, rien d'hypocrite ni d'austere, rien de ce qui détourne les hommes des devoirs de leur état; rien de ce qui tend à enfanter l'oisiveté & le déréglement; rien en un mot de ce qui

contribue à rendre, leurs ames & leurs corps esclaves; rien de ce qui fournit aux Princes & aux Prêtres des armes contre les intérêts du genre humain &c.

Rien n'est plus commun que les plaintes qui se font avec justice contre le manque de piété, & rien n'est moins connu que ce qui en est la cause. Si la Religion a si peu d'autorité maintenant dans le monde, ce mal ne provient que de la trop grande autorité des prêtres qui font passer pour religion ce qui ne l'est nullement & ce qui y est même totalement contraire, qui donnent le nom de piété à ce qui n'est pas même compatible avec la probité; qui font consister & la Religion & la piété en des choses qui ne sont utiles que pour leur assurer la possession tranquille des avantages attachés à leur état, dont ils n'ont fait l'acquisition que pour la perte du genre humain en général & des honnêtes gens en particulier. J'avertis que je parle ici à des Prêrres corrompus & intéressés, & non à de bons Ministres que je respecterai toujours &c. C'est des premiers seulement qu'on peut dire que leur exemple fait des Athées

L'Histoire de *Suede* en fournit de terribles exemples, comme on peut voir au commencement de l'Histoire de *Charles XII.* par M. *De Voltaire.*

& leur doctrine des esclaves &c. On peut dire aussi que la matiere de bien de leurs sermons & de leurs livres de piété ou de morale sont des babioles métaphysiques, des fables mythologiques, des rêveries mystiques, &c. Leurs pratiques intéressées & leurs entreprises audacieuses sont manifestes, & on voit tous les jours de nouvelles preuves de leurs desseins dangereux & pleins d'ambition. Leur principal but n'est que de se procurer des richesses, & par elles le pouvoir & l'autorité; & c'est pour se maintenir dans la possession de ces richesses qu'ils entrainent les peuples dans l'ignorance, dans la superstition & dans la bigotterie, & tous ceux qui se livrent à leur conduite. Il est étonnant combien les Prêtres, même les plus ignorans, sont souvent très-libertins, & les plus impudens Moines-Mendians font telle impression qu'il leur plaît sur l'esprit d'une multitude disposée par ses préjugés à leur donner toute la croyance qu'ils peuvent souhaiter; & pendant que ces charlatans spirituels de religion, noircissent sans pudeur ceux qui sont les vrais

C'étoit sur-tout le but des *Jésuites*.

2 Tim. III. 7.

amateurs de la vérité, ils font entendre à cette multitude qu'ils défendent la caufe de Dieu contre les ferviteurs du Diable, & par ces pratiques pleines de calomnies ils lui infpirent un haine mortelle contre ceux qui font les vrais défenfeurs de fa propre caufe, & qui, par un feul principe de générofité voudroient la délivrer de l'efclavage où la tiennent ces fpituels chargeurs de fardeaux. C'eft une aveugle volontaire, qui dès qu'il eft une fois préoccupé, prend les inventions les plus intéreffées de fes conducteurs pour les orales de Dieu-même. Il n'a plus d'yeux d'humanité pour ceux qu'on lui a une fois défignés pour avoir des fentimens dangereux, il les regarde comme des libertins effrénés & abandonnés, quelque irreprochables qu'ils foient dans leurs mœurs & dans leurs converfations à tous autres égards. Cette multitude ignorante ne pouvant concevoir que des hommes qu'elle s'eft imaginée n'être pas, juftes dans la notion qu'ils ont des chofes, parce qu'ils ne les conçoivent pas de la même maniere qu'elle, puiffent être juftes dans leurs actions,

quand-même les notions ſur leſquelles ils ne ſont pas d'accord avec elle ne ſeroient point de pratique, mais ſeroient ſimplement de ſpéculation &c.

Pour moi je ferai toujours profeſſion d'une religion que je reconnoîtrai la plus avantageuſe pour l'inſtruction & pour le bonheur de tout le genre-humain en général, quelques ſoient les découragemens qui peuvent la traverſer ; car toute religion qui n'eſt pas telle que celle que je viens de citer, ne ſauroit être vraie & encore moins divine &c. J'ai autant d'horreur pour la tyrannie que de mépris pour la ſuperſtition &c. C'eſt donc cette religion que je veux annoncer avec franchiſe: car outre la récompenſe que j'en recevrai d'abord, qui eſt la ſatisfaction intérieure qui accompagne toujours l'accompliſſement du devoir, j'obligerai encore tous ceux qui aiment la vérité &c.

Je n'ignore aucun des artifices que les Prêtres corrompus, ou conduits par un zele peu éclairé, ſavent mettre en uſage quand il s'agit de décrier les antagoniſtes, & tous leurs myſteres d'iniquité, & j'ai aſſez éprouvé que toutes recher-

ches curieuſes, & toutes découvertes utiles ſur-tout en matiere de religion, reſteroient dans un oubli éternel, ſi ceux qui ſont capables de les faire, s'en diſpenſoient par la crainte des mauvais diſcours ou de tout autre obſtacle. L'illuſtre & ſcavant M. *Le Clerc* a fait une diſſertation intitulée; *argumentum théologicum ab invidiâ ductum*, dans laquelle il donne un détail de toutes les calomnies que les théologiens mettent en pratique quand les autres argumens leur manquent. Mais quand il s'agit de paroître en faveur de la vérité, rien au monde ne doit nous en détourner, ni les railleries des ignorans & des eſprits foibles, ni les clabauderies d'un Prêtre ou d'un Moine entêté ou intéreſſé, qui s'imaginant compoſer eux-ſeuls toute l'Egliſe Catholique, deshonorent le Chriſtianiſme par l'impertinence de leur conduite. Il eſt certain que de parler contre de telles gens, & même contre ces bouffons & ces arlequins ſpirituels, qu'on voit, ſur-tout en Eſpagne & en Italie, c'eſt ſe déclarer l'ennemi de tout le Clergé en général; c'eſt ne point croi-

re de religion du tout, en un mot c'eſt nier l'exiſtence de Dieu. Les artifices & les pratiques infames de ces Prêtres mercenaires, quand il eſt queſtion de noircir les ſentimens & de déshonorer les perſonnes de ceux qui leur déplaiſent, ſont ſans nombre; cependant je crois qu'il ne ſeroit pas mal-à-propos d'en dévoiler quelques-unes.

1°. Ils ne manquent jamais de donner une fauſſe couleur à la queſtion qu'ils ont envie de combattre, & de la rendre plus ou moins importante qu'elle n'eſt en effet, & d'abuſer de la confiance implicite de ceux qui ſe livrent à leurs ſoins, pour leur faire croire tout ce qu'ils veulent leur en dire.

2°. Qu'ils entreprennent de perdre un Auteur, ce n'eſt preſque jamais dans ſes propres termes qu'ils repréſentent ſes ſentimens, mais dans les leurs mêmes; & ſous prétexte de les rendres plus intelligibles, ils les défigurent autant qu'il leur eſt poſſible. S'ils emploient les termes de l'Auteur, ce n'eſt qu'en les ſéparant, en les altérant & en affectant ſur-tout de donner leurs propres remarques

ques telles qu'ils puiffent couvrir l'impertinence de leurs fophifmes.

3°. Ils ont foin de déguifer fes raifons les plus effentielles & fes argumens les plus folides; ils s'emportent en criailleries, fur des incidens de nulle conféquence & fouvent étrangers à la queftion, en pointilleries fur des expreffions hazardées, fur des défauts d'exactitude dans le ftile, dans lequel l'écrivain le plus correct peut bien tomber quelquefois, lorfqu'il fe livre plus à fa matiere, qu'à fes expreffions, fur-tout dans un ouvrage de quelqu'étendue.

4°. Ils affectent avec une malice étudiée d'écarter le point principal d'une queftion, pour imputer à l'Auteur des deffeins tout contraires à ceux qu'il a eus en effet, & qu'il a exprimés; & jugeant des autres par eux-mêmes, ils fuppofent qu'il doit y avoir quelques tours de fcélérateffe cachés dans l'intention de cet Auteur; parce que leur maxime à eux-mêmes eft de penfer d'une façon & de s'exprimer d'une autre, toutes les fois que leur intérêt l'exige.

5°. Un de leurs artifices ordinaires & qui ne désigne que trop la grossiereté & l'impertinence de leur malice, c'est que dans le même instant ils représentent le même homme comme un stupide & comme rempli de finesses. Ils diront dans une page que tout son ouvrage n'est qu'un tissu d'ignorance, & dans la page suivante qu'il est d'un artifice insurmontable ; qu'ils sont obligés de déployer toute leur science pour le combattre, & même qu'ils sont obligés d'avoir recours à l'autorité des magistrats.

6°. Des propositions d'un Auteur qu'ils entreprennent de décrier, ils entendent à merveilles tirer des conséquences odieuses, qu'il n'aura ni pensées ni prévues & qui ne peuvent même s'en tirer par aucune déduction régulierement logique & ils ne laissent pas de les lui imputer, comme s'il avoit entendu les avancer & les maintenir.

7°. Un des crimes dont ils ont coutume de charger l'Auteur qu'ils attaquent, est celui d'innovation, laquelle souvent paroît être très-recommanda-

ble, d'autant plus qu'il eſt juſte qu'une nouvelle réforme prenne la place d'une vieille erreur. Il arrive ſouvent que ce qu'ils appellent nouveauté, eſt réellement quelqu'ancienne vérité ſurannée & hors de mode, mais qui n'eſt pas moins une nouveauté dangereuſe pour des gens dont toute la fortune n'eſt fondée que ſur l'erreur.

8°. Un autre crime encore dont ils accuſent volontiers leur antagoniſte, eſt celui-ci, qu'il ne croit pas lui-même ce qu'il enſeigne en ſes ouvrages ; qu'il n'écrit que par un eſprit de vanité & de ſingularité, & ſeulement dans la vue de s'acquérir un nom. Ils ne prennent pas garde combien il ſeroit plus juſte de rétorquer contre eux une telle accuſation, & de révoquer en doute la ſincérité de leur croyance, que l'on ſçait n'être fondée que ſur les richeſſes, ſur les honneurs & ſur l'autorité qu'elle leur procure. Pendant que l'on ſçait par expérience que les plus infidelles ſont ceux qui en apparence ſont les plus ardens à perſécuter les autres ; pendant que l'on eſt convaincu qu'il eſt abſurde de s'imaginer qu'un

athée puiſſe être non-conformiſte, & qu'un homme qui ne ſe ſoucie point de la vérité, voulût s'expoſer à ſouffrir pour une choſe qui ne l'intéreſſe point du tout, & que l'expérience nous apprend que des gens qui ont de tels ſentimens, n'ont rien qui les empêche de ſe couvrir du voile de l'orthodoxie & d'aſſiſter aſſidûment à l'Egliſe avec les autres.

9°. Si le ſtile de leur antagoniſte eſt chaſte & ſans affectation, dénué de cet air enthouſiaſte des Peres, purgé du jargon barbare de l'Ecole oppoſé au nouveau ſyſtême de dialecte, ils crient alors que ſes principes ſont dangereux; & que plus il eſt intelligible, plus ſon poiſon eſt à craindre.

10°. Si la diſpute roule ſur des matieres de fait, & ſi leur antagoniſte fonde ſes propoſitions ſur des autorités auſſi convenables qu'elles ſont en grand nombre, ils diſent que ce n'eſt qu'une vaine parade d'érudition, & ils n'omettent rien de ce qui peut contribuer à avilir ce qu'ils ne peuvent eux-mêmes s'empêcher d'eſtimer. Ils ont grand ſoin de couvrir

du nom de zele l'indécence de leur grossiéreté; car on peut établir comme une vérité constante qu'ils sont les hommes du monde les plus remplis de fiel contre leurs adversaires. C'est-là la maxime la plus ordinaire des *Jésuites-Papistes*, & ce que pratiquent assez bien nos *Jésuites-Protestans :* j'appelle ainsi ceux qui se gouvernent par les principes des premiers.

11°. Une pratique encore qui leur réussit assez bien, est d'imposer à leur antagoniste le nom odieux de quelque hérésie, soit ancienne ou nouvelle, qui ne se trouve que trop souvent être un nom dont on déshonore la vérité même; & pour le peu qu'une des propositions de cet antagoniste se trouve conforme à quelqu'une de celles qui sont propres à l'hérésie dont ils l'accusent, ils ne se font pas le moindre scrupule de publier que toutes les autres sont dans le même cas, comme s'il n'étoit pas constant que chaque hérésie est en possession de professer quelques vérités dont elle se sert à couvrir tous les mensonges qu'elle contient à tous autres égards.

12°. Enfin, quand tous les moyens que je viens de rapporter, n'ont pas été capables de flétrir la doctrine de celui qu'ils ont dessein de perdre, leur derniere ressource est d'attaquer sa personne & de saisir les premieres histoires qui leur tombent sous la main sur son compte, quelque ridicules qu'elles puissent être. Ils repassent d'une maniere qui fait pitié toutes les fragilités de sa vie à laquelle ils ne font aucun quartier, fût-elle plus irréprochable que celle du meilleur de ses voisins. Ils l'accusent des crimes qu'ils prétendent devoir accompagner nécessairement ses notions; ils n'hésitent point de répandre contre lui les calomnies les plus infâmes & avec d'autant plus de succès que personne au monde n'entend mieux la circulation du scandale qu'eux.

Ce sont-là, outre les persécutions & les violences, les artifices ordinaires des Moines & des Ecclésiastiques corrompus ou animés d'un faux zele, ou ignorans & d'un esprit foible. A ces marques il est impossible de les méconnoître, mais sur-tout à ce cri de guerre, à l'athéisme auquel ils ont d'abord recours, con-

tre quelque perſonne que ce puiſſe être, qui eſt aſſez hardie pour contredire leur conduite ; & ce qui contribue le plus à procurer le ſcandale dans la religion & à faire réellement des athées, c'eſt qu'ils répandent ordinairement le venin de leurs accuſations ſur des perſonnes du ſens le plus juſte & de la conduite la plus ſage, & qu'ils donnent le nom de bons & fideles enfans de l'Egliſe à des gens les plus ſots, les plus ignorans & les plus mépriſables, pourvû qu'ils ſoient dévoués à leurs ſentimens, à leurs intérêts. & qu'ils leurs ſoient ſoumis en tout aveuglément comme à Dieu-même. La plûpart des laïques-mêmes qui ſe ſont rendus les bêtes de ſomme des prêtres, ne laiſſent pas d'imiter plus ou moins les dignes pratiques de leurs paſteurs, juſqu'au point qu'un homme devient à leur égard un infidele, un demon-même, pour différer d'eux en la moindre bagatelle ; les exemples n'en ſont que trop communs &c. il eſt rare que les accuſations d'athéiſme élevées par nos eccléſiaſtiques aïent été beaucoup mieux fondées que ce que dit l'auteur du diction-

naire d'architecture au Chap. V. de son introduction contre ceux qui méprisent cet art mécanique. Ce qui a rendu ces vaines accusations aussi méprisables que les bules des Papes le sont à Constantinople : ce qu'il y a encore de plus fâcheux pour eux, c'est que le feu d'Enfer lui-même a perdu beaucoup de sa chaleur dans leur bouche, depuis quils en ont fait la punition commune des fautes les moins punissables, telles que celles de rejeter certaines notions chimériques qu'ils ont alambiquées des ouvrages des Peres sur la prêtrise & sur le schisme, & celle de ne pas ajoûter une foi implicite à certaine doctrine de leur invention qu'ils ne croient ni ne pratiquent eux-mêmes, comme l'obéissance aveugle, passive, &c. Et une infinité d'autres qu'ils attribuent avec autant de fausseté que d'impiété à Moïse ou à J. Chap. &c.

Je m'attends bien à être foulé aux pieds sans miséricorde par ceux qui seroient les moins capables de me relever des erreurs dans lesquelles j'aurois pu tomber, par ce qu'il n'y a personne d'infaillible. Répondre seulement pour répon-

dre & se récrier sur les choses auxquelles ils n'y a pas la moindre chose à redire, est une pratique si ordinaire qu'elle sera toujours l'objet du mépris des sages. Une autre pratique assez ordinaire à certaines gens, est celle de s'accrocher à tous ceux qui ont le malheur de leur déplaire, en leur imputant les sentimens d'un auteur qui sera leur ami, quand ils ne peuvent avoir de prise sur l'auteur-même &c. C'est par une pareille & si injuste méthode qu'il a été répandu dans le monde, avec autant d'impudence que de mensonge, que j'avois part au traité de la liberté de penser, quoique j'y eusse aussi peu de part que les personnes-mêmes qui m'en ont accusé. Elles doivent savoir que je n'écris point en société, mais elles ont cru qu'il suffisoit que je fusse connu de l'auteur, pour avoir eu part à son livre. Je conviens que l'auteur est un homme d'un mérite parfait & un sage Anglois. Je me ferai toujours honneur d'avoir de pareils amis, quelques spéculatifs que soient leurs sentimens, desquels je ne dois pas plus répondre qu'eux des miens. S'il en étoit autre-

ment j'aurois en vérité bien à repondre; car j'ai pour amis des hommes de mérite de toute secte, de toute croyance & de toute religion, dans tous les pays de l'Europe & dans d'autres encore plus éloignés; je souhaiterois en avoir encore davantage: c'étoit la maniere louable des anciens, & je la regarde comme le chemin le plus sûr, pour parvenir solidement à la connoissance de la vérité, & elle est fondée sur l'humanité-même. Quiconque craint de s'exposer seul au dehors, n'est pas capable de se défendre en son propre pays: une bonne cause ne craint point d'entendre tout ce qu'on peut dire de pis contr'elle parce qu'elle ne se défie pas de sa propre valeur. J'ose donc bien exposer ma croyance vis-à-vis de quelqu'homme que ce soit, si elle est juste il peut s'en laisser persuader, si elle est fausse, il peut m'en convaincre. S'il ne fait ni l'un ni l'autre, il peut rester dans sa liberté: je ne saurois pour celà lui vouloir du mal ni rompre avec lui, si d'ailleurs il possede quelqu'art, quelque science, quelque bonne qualité, dont je puisse retirer quelque profit; mais je mépriserai tou-

jours un bigot ignorant & hargneux, de quelque religion qu'il ſoit & quelque part que je le trouve, parce qu'il n'y a aucun fruit à recueillir de la compagnie de telles gens, qui ſont toujours prêts à s'oppoſer à toutes généreuſes recherches.

Tous les artifices de la calomnie dont je viens de parler, viennent d'être mis en uſage tous à la fois contre un ſeul homme, qui eſt le très-Révérend Evêque de Brangor, qui a voulu s'engager généreuſement dans la cauſe du Genre humain, dans celle du Chriſtianiſme & dans celle des laïques, il ſeroit à ſouhaiter que ces derniers ne l'abandonnaſſent pas à la merci de ſes ennemis; lui qui a établi avec non moins de courage que de probité leurs privileges comme hommes, comme chrétiens, comme créatures raiſonnables & en vrai Proteſtant contre les clabauderiers de toute la partie du Clergé, qui ne reſpire quele Papiſme. La malice des Démons s'eſt éxercée contre ce Prelât, les langues de méchans ont été éguiſées contre lui, à cauſe de l'intrepidité avec laquelle il s'eſt oppoſé au Papiſme, comme à la plus terrible malé-

diction qui puisse tomber sur une nation; le plus grand des malheurs qui puisse arriver aux hommes en général par rapport à leur liberté, tant du côté de la Religion que du côté de la politique. Tout hommes qui prétendront se mettre à la place de Dieu, sous quelque nom que ce puisse être; qui voudront établir arbitrairement leur empire sur l'entendement & sur la conscience des autres, seront toujours prêts à persécuter quiconque osera paroître pour la vérité, prêcher qu'ainsi que Jésus-Christ est Roi de son propre Royaume, & que ce Royaume n'est pas de ce monde-ci, que de même aussi sa religion n'est pas faite pour être établie & avancée par les récompenses ou par les punitions de ce monde-ci. Si ces antagonistes n'osoient pas tout-à-fait nier que les paroles de l'Ecriture sont positives, que le Royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde-ci, ils l'avoueront d'une certaine façon qu'ils n'entendront pas moins pour cela que toute la terre doit être leur patrimoine; que favoriser & avancer l'économie de l'Evangile consiste à depouiller les au-

tres de leurs droits, à faire une monopole de la Religion, à se faire un revenu de la prédication de l'Evangile, au lieu de lui donner un passage franc & libre par tout le monde. C'est cet esprit d'Anti-Christianisme qui est la source d'une infinité de maux: si des personnes considérables n'interposent leur autorité en faveur de la liberté Chrétienne, à l'exemple de l'illustre Evêque dont je viens de parler, ce généreux prédicateur de la vérité, pour lequel j'ai un respect très-sincere, quoi qu'il puisse avoir quelques sentimens différens des miens sur des matieres de peu d'importance, & que peut-être, je puisse ne pas penser tout-à-fait comme lui sur le sujet du livre que je présente ici.

Je conclurai cette longue Préface, en vous disant que la premiere des deux Dissertations présentes, que je publiai des l'année 1709. en forme de lettres à Méguletor, a peut-être occasionné l'allarme qui fut sonnée il y a 4. ou 5. ans par l'auteur du Traité ingénieux, intitulé: Remercimens du Clergé à Phile Luterus de Leipsick, sur une fausse notion

ſans doute; comme ſi quelqu'un eût entrepris d'introduire un nouvel Evangile à la place des quatre reçus chez tous les Chrétiens. Mais je ſuis certain que toute crainte à cet égard ſe diſſipera aiſéſément, & que Mathieu, Marc, Luc & Jean défendront leur terrein contre ce Barnabas, auteur prétendu de l'Evangile des Mahométans &c.

Je suis avec un profond reſpect V. T. H. S. J. Toland 1718.

Janvier 20. &c.

NOTA. La Préface précédente eſt une traduction exacte & littérale de celle de l'original, à l'exception de quelques endroits qu'on a ſupprimés, & de quelques petits changemens ou éclairciſſemens, que l'on y a fait. On a élagué auſſi certains détails comme étant fort inutiles & un verbiage ennuyeux dans une préface qui n'eſt déjà que trop longue: nonobſtant ces omiſſions que nous avons ſeulement marquées par un &c. elle eſt préférable à la petite préface qu'on avoit miſe à la tête de la premiere Diſſertation, parce que celle-ci n'étoit qu'un extrait de la premiere & non une ſimple traduction de l'original. D'ailleurs elle étoit peu exacte, fort imparfaite, & quelquefois peu conforme au véritable ſens de ſon auteur. Ainſi il faut s'en tenir à la précédente qui eſt une traduction de celle de l'auteur, & non à ce petit Extrait qui étoit d'une main étrangere & que pour toutes ces raiſons nous avons ſupprimé.

LETTRES

LETTRES
OU DISSERTATIONS.
L'UNE SUR LES NAZARÉENS,
L'AUTRE SUR LE CHRISTIANISME,
TEL QU'IL SE PRATIQUOIT EN
IRLANDE.
DANS LES PREMIERS SIECLES.

LETTRE PREMIERE

L E

NAZARÉEN,

O U

LE CHRISTIANISME

DES JUIFS, DES GENTILS

E T D E S

MAHOMÉTANS.

Intacta & nova, graves offensæ, Levis gratiâ.
PLINE. Lib. 5. *Epist.* 8.

CHAPITRE PREMIER.

PAR la derniere lettre que je vous ai écrite, illustre Méguletor, je promis de vous envoyer une Dissertation sur un sujet bien nouveau: je prétends m'acquitter ici de ma promesse; mais j'ai à faire préalablement une ou deux réflexions,

qui ne m'écarteront pas beaucoup de mon ſujet. Vous ſavez les grandes récompenſes qui ont été promiſes publiquement & de mon côté j'en ſais de plus grandes encore qui ont été promiſes en particulier, à quiconque ſeroit asſez fortuné pour récouvrer ce qui nous manque des ouvrages de Tite-live & de Corn. Tacite. Je ſuis perſuadé néanmoins, & par ce qui ſe pratique couremment dans ce monde, & par un grand nombre d'exemples que j'ai eûs dans ce goût-là, que ſi quelqu'un avoit aſſez de bonheur pour faire la découverte de ces manuſcrits ou de tout autre qui ſeroit encore plus précieux, il ſe trouveroit abandonné à la merci des libraires & à la générosité des ſouſcripteurs. Nous en avons un exemple bien touchant en la perſonne de Thomas Hyde, Garde de la Bibliotheque de Bodley à Oxford, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe de Chriſt & Profeſſeur des langues orientales. Ce Docteur annonça à toute la terre qu'il avoit acquis la connoiſſance parfaite de la littérature des anciens Perſans; qu'il entendoit leurs caracteres & leur langue, qu'en re-

gardoit comme perdus depuis bien des siecles; que les ouvrages originaux de Zoroastre & de plusieurs autres Mages subsistoient encore, qu'ils contenoient leur histoire, les loix de leur Gouvernement & leur Religion, & qu'il étoit en état de les mettre au jour. Après avoir affirmé toutes ces particularités, après avoir publié plusieurs passages de son histoire (1) latine de la Religion des anciens Persans, & plusieurs exemples de leurs caracteres, en prévenant le public qu'il s'étoit réservé l'intelligence de leur alphabet comme la clef de son secret, il eut beau s'adresser au public, à tous les ministres Wigs & Toris, les uns après les autres, il n'a pu parvenir à engager un nombre assez considérable de bienfaiteurs pour le mettre en état de faire imprimer les livres de cette espece qu'il avoit déjà recouvrés, & d'acquérir ceux qu'il savoit être existans. Il fut obligé de faire fondre à ses dépens un assortiment de caracteres de l'ancien Persan. Il me montra une fois un de ces livres, par le moyen desquels il

(1) *Historia Religionis veterum Persarum eorum que Magorum &c. eorum oxoniæ 1700.*

étoit parvenu à acquérir la connoiſſance des autres: il étoit écrit en lignes alternatives, les unes rouges & les autres noires, ſi je m'en ſouviens bien; les unes en caracteres & en idiomes anciens & les autres en caracteres & idiomes modernes, qui n'avoient entr'eux aucune reſſemblance. J'avouerai franchement que je n'ai jamais eu une grande idée du jugement du Docteur Hyde, lorſqu'il ſe mêloit de raiſonner de Philoſophie ou de Théologie, mais je l'ai cru un juge fort compétent des choſes qui concernoient ſa profeſſion particuliere. J'aurois ardemment ſouhaité qu'il eût trouvé un encouragement raiſonnable à exécuter ſon deſſein, afin que par la traduction des livres qu'il annonçoit, nous euſſions pu juger par nous-mêmes du rapport qu'il y a entre ce que les adorateurs du feu (2) répandus dans la Perſe & diſperſés dans les Indes orientales croient avec tant de zele & cachent avec tant d'induſtrie, & ce que les auteurs

(2) C'eſt à tort qu'on leur impoſe ce nom par raport à la vénération qu'ils ont pour le feu, qu'ils regardent comme le ſymbole de la Divinité: les Mahométans les appellent auſſi, haurs, hérétiques mécréans.

Grecs & Latins nous ont laiſſés ſur Zoroaſtre & les autres Mages, ſur leurs mœurs, leur langue & leur religion, & ce qu'en penſent eux-mêmes les Perſans d'aujourd'hui. La République des lettres en retireroit autant de fruit que de l'intelligence des hiérogliphes des anciens Egyptiens, de leurs caracteres & de leur langue dont les ſçavans déplorent tous les jours la perte & qu'ils voudroient récouvrer, quelques peines & quelques dépens qu'il leur en dût coûter. Il ne ſeroit pas moins à ſouhaiter que quelqu'un entreprît de nous (3) donner l'intelligence du Shaster: c'eſt un manuſcrit en langue Malabare, qui croupit inutilement dans la Bibliotheque de Bodley à Oxford, qui contient la Religion des Bramines Indiens de nos jours, laquelle ils ont reçue des anciens Bramines qui la tenoient du Ciel même. Quelques puiſſent être les contes ridicules, les miſteres, les contradictions contenus en ce livre, il ne nous conduiroit pas moins à découvrir, non-ſeulement ce qui fait l'objet de la croyance des In-

(3) M. S. S. ci-deſſus Biblioth̄eq. De Bodley p. 2. num. 2361.

diens modernes, mais encore à éclaircir ce que les anciens auteurs ont écrit de leur philosophie & de leur religion.

SANS m'écarter si loin, je ne dois pas être surpris que nous soyons si peu instruit de ce qui regarde des nations & des langues éteintes depuis si long-temps, puisque nous croupissons dans une ignorance profonde sur ce qui regarde un peuple qui fleurit sur la terre depuis plus de mille ans, qui nous est contemporain, qui divisé en un nombre infini de sectes, de langues & de dialectes, est répandu sur la plus grande partie de la surface de la terre; avec lequel, non seulement nous sommes tous les jours en commerce, mais encore que nous avons reconnu en plusieurs endroits pour sçavant, poli, très-ingénieux & possedant une variété infinie de livres. Nous le connoissons si peu, que ce n'est, pour ainsi dire, que d'aujourd'hui que nous sommes détrompés sur l'histoire du Pigeon de Mahomet, des miracles qu'on lui attribue & de la suspension de son tombeau, qui est absolument fausse, inconnue aux Mahométans, & qui n'est fondée que sur les frau-

des pieuſes de nos Chrétiens. L'illuſtre & ſçavant M. Reland, Profeſſeur des langues orientales à Utrecht, nous a détrompé ſur une infinité d'erreurs groſſieres dans leſquelles nous étions ſur la Religion des Mahométans. D'autres Docteurs depuis lui, & entr'autres le très-modéré théologien & le très-ſçavant Docteur Prideaux nous ont pareillement détrompé ſur quantité de faux préjugés dans leſquels nous étions ſur leur Religion & ſur leur politique.

LA matiere de cette lettre-ci eſt un ſujet qui peut bien avoir été effleuré par quelque autre; mais il n'a jamais été bien éclairci. Le titre que je lui donne de *Chriſtianiſme Mahométan* peut bien vous étonner d'abord; au lieu que celui de *Chriſtianiſme des Juifs & des Gentils* n'aura rien de ſurprenant pour vous: mais je me flatte que lors que vous aurez lu cette diſſertation, vous ſerez convaincu que dans un ſens les mahométans peuvent-être appellés Chrétiens, avec autant de juſtice que l'on appelle Juifs les premiers Chrétiens, & que s'il arrivoit jamais que le Grand-Seigneur éxigeât

en faveur de ses sujets le libre exercice de leur Religion à Londres & à Amsterdam, il n'y auroit point d'inconvénient d'y consentir; puisqu'il permet à toutes les sectes des Chrétiens l'exercice libre de leur Religion dans tous ses Etats. Vous y verrez des raisons qui vous persuaderont d'une vérité qui paroîtra d'abord un paradoxe; sçavoir, que Jésus-Christ n'a jamais aboli la loi judaïque ni en tout, ni en partie, ni dans la lettre, ni dans l'esprit, malgré la croyance contraire si universellement établie: vous y verrez encore des raisons qui vous persuadront de plusieurs vérités importantes sur le Christianisme véritable & pur, tel qu'il étoit dans son origine: vous y verrez enfin que la Doctrine du Mahométisme n'est pas la production d'un prétendu Sergius, moine Nestorien, personnage emprunté, dont le nom a servi jusqu'à présent à établir une infinité de desseins magnifiques, mais qu'elle été puisée dans les sources les plus pures de la Religion chrétienne. Quoiqu'en général je n'aie prétendu que faire la fonction d'historien, & que je ne me sois permis

de faire de réflexions que celles qui conviendront à mon fujet que j'ai puifé dans la Bible & dans les Peres, je ne laisferai pas, quand il en fera befoin, d'indiquer des methodes, par lefquelles on pourra raifonnablement réfuter les erreurs des ignorans ou des méchans; & c'eft ce que je ferai particulierement en mettant au jour les difficultés les plus effentielles qu'ils peuvent objecter, & en exhortant nos théologiens & tous les autres que cela regarde, à prouver l'autenticité, la divinité & la perfection des Saintes Ecritures, comme le feul moyen d'inpofer filence à tous ceux qui ofent les combattre.

VOUS trouverez dans les chapitres fuivant tout l'eclairciffement que vous pouvez défirer fur l'Evangile nouveau, dont j'ai fait la découverte, & les recherches que ce livre m'a donné occafion de faire fur la doctrine des Mahométans, qui ne nous eft pas fi abfolument indifférente qu'on le croit, auffi bien que fur la mythologie des Payens, qui fait une partie confidérable de nos études, tant dans les écoles particulieres, que dans les Univerfités.

CHAPITRE II.

PARMI le grand nombre d'Evangiles, d'actes, d'Epitres & de révélations qui se trouvent repandus dans les premiers temps de l'Eglise, & que la majorité des Chrétiens a rejetés comme apocryphes, desquels il reste encore quelques-uns entiers, tels que l'Evangile de Jaques & d'autres en fragmens; parmi ce grand nombre, dis-je, parut un Evangile sous le nom de Barnabas comme on le voit par le fameux decret de (4) Gelase,

(4) *Hujus decreti yerba huc spectantia, cum varientibus qaoramdam codicum lectionibus, sic se habent : itinerarium nomine Petri Apostoli, quod appellatur sancti. Clementis, libri octo (potiùs Decem) apocryphum : actus. nomine Andreæ Apostoli, Apocryhi : actus nomine Philippi Apostoli, Apochyphi : Actus nomine Petri Apostoli, Apocryphi; Actus nomine Thomæ Apostoli, Apocryphi; Evangelium, nomine Thadæi (ut & Mathiæ) Apocryphum; Evangilium nomine Thomæ Apostoli, quo utuntur Manichæi, Apocryphum; Evangelium nomine Barnabæ, Apocryphum : Evangilium nomine Bartholomæi, apostoli etiam nomine Jacobi minoris : Apocryphum : Evangelium nomine Andreæ Apostoli. (ut & Petri) Apocryphum : Evangelia quæ falsavit Lucianus, apocrypha. Evangelia quæ falsavit Ilsechius, Apocrypha; liber de infantiâ Salvatoris, apocryphus : liber de nativitate Salvatoris & de sanctâ Mariâ, & de obstetrice Salvatoris, apocryphus : liber*

Evêque de Rome, dans lequel ce livre eſt inſéré au rang des apocryphes. Quoi qu'il ſemble que Gelaſe ait été le ſeul à diſcuter les livres indiqués pour apocryphes dans ſon decret; il ſe trouve des Ecrivains qui croient qu'il n'en eſt pas l'auteur; qu'il avoit été commencé longtemps avant lui par Damaſe, retouché & augmenté par Hormidas. L'Evangile de Barnabas eſt encore cotté dans l'Index des Ecritures que Cotelerius (5) a publié ſur le 1789eme. manuſcrit de la Bibliotheque du Roi de France. Il en eſt encore fait mention dans la collection de Barroccius ſur le 206eme. manuſcrit de

qui appellatur Paſtoris, apocryphus: Libri omnes quos fecit Lenticius (potiùs Lencius, Charmus ſcilicet) Diſcipulus Diaboli, apocryphi: liber qui appellatur, actus Theclæ & Pauli Apoſtoli, apocryphi. Revelatio quæ appellatur Thomæ Apoſtoli, apocrypha: Revelatio quæ appellatur Pauli Apoſtoli, apocrypha: Revelatio quæ appellatur Stephani, apocrypha: liber qui appellatur tranſitus St. Mariæ apocryphus: liber qui appellatur ſortes apoſtolorum, apocryphus. Liber qui appellatur laus apoſtolorum apocriphus: liber Canonum apoſtolorum apocryphus, Epiſtola Jeſû ad abgarum regem apocrypha apud gratia. Diſtinct 15. Con. 3 & in tomo 4 Concilior. et alibi paſſim.

(5) *Judiculus ſcriptorum in judicio de Conſtitut apoſtolic.*

la Bibliotheque (6) de Bodley, qui eſt ſuivi de l'Evangile ſelon St. Matth; qui certainement veut dire ici Mathias & non Mathieu; puiſqu'il eſt vrai que dans quelques copies qui nous reſtent du Decret de Gelaſe, on y trouve un Evangile attribué à Mathias, auſſi bien que dans Origene, Euſebe, Jérôme & Ambroiſe,

(6) *Catalogus hicce Baroccianus, cui noſtras obſervationes uncinullis incluſas inferre pergemus, ſic ſe habet in prædicto codice poſt damaſcenum de menſibus maſcenum. Adam (libri nimirùm adamo olim à Judæis aſſicti, ſpecialim parva Geneſis) Enoch (ſcillicet Prophetia) Lamech (itidem prophetia (Les Patriarches (Teſtamentum Duodecim Patriarcharum) la priere de Joſeph, Elam & madam (Eldad & medad,) le teſtament de Moïſe (legitur & alius liber Dictus,) l'aſſomption de Moïſe, les Pſeaumes de Salomon ou Cantiques de Salomon, l'apocalipſe d'Elie, vel prophetia, la viſion d'Iſaïe, autrement l'Echelle d'Iſaïe; l'apocalipſe de ſophonie; l'apocalipſe de Zacharie, Patris nempé Joannis Baptiſtæ; l'apocalipſe d'Eſdras, l'hiſtoire de Jaques; l'apocalipſe de Pierre; les voyages & les inſtructions faites par les apôtres (Petri nempé, Pauli, Joannis, Thomæ & Cæterorum) la Lettre de Barnabé; les actes de Paul; l'apocalipſe de Paul; la Doctrine de Clement, la Doctrine d'Ignace, la Doctrine de Polycarpe, l'Evangile ſelon Barnabé, l'Evangile ſelon Mathias, labentur & inter apocrypha in nicephoſi Chronographiâ, Thomæ Evangelium, Clementis 1. & 2. Epiſtolæ, Ignatii Epiſtolæ omnes, cum hermiæ Paſtore.*

& par les Catalogues que nous ont laissés ceux qui ont écrit sur les livres apocryphes. Je ne dois pas néanmoins cacher que dans l'Index de Cotelerius aussi bien que dans celui de la Bibliotheque de Bodley, le nom de Mathieu est écrit tout-au-long, soit qu'il le soit ainsi par erreur dans le manuscrit, ou que celui qui en a fait la copie, ait écrit Mathieu au lieu de Matth.

QUELQUE mention que nous trouvions dans les anciens écrits de l'Evangile de Barnabas, il est vrai cependant qu'il ne nous en reste pas le moindre fragment d'imprimé sous ce titre. On voit seulement dans la collection (7) de Barroccius Act. 14. 14. sur le 39eme. manuscrit ou fragment qui contient les paroles suivantes : l'Apôtre Barnabas dit que (8) les paroles sont en Grec &c. celui qui se répand en mauvaises disputes, aura toujours le dessous; parce qu'il ne sauroit manquer d'être le plus grand pécheur. Ici Barnabas est

(7) *Vide Grabii spicileg Patrum tom.* 1. *p.* 302.

(8) L'Apôtre Barnabé a dit; le vainqueur dans de mauvaises disputes est le plus malheureux, par ce qu'il lui survient un surcroît de péché.

qualifié d'apôtre; il l'eſt de même plus d'une fois par (9) Clément l'Alexandrin, par Luc ou par tel autre qui ait été l'auteur véritable des actes des Apôtres. Mais comme nul ouvrage particulier de Barnabas n'eſt cotté ſous ce nom dans la collection de Barroccius, je m'attends bien qu'une perſonne de votre exactitude ne manquera pas de me demander ou j'ai appris que ce paſſage appartient à l'Evangile qu'on lui attribue, puiſqu'on ne voit rien dans l'Epitre, qui nous reſte ſous ſon nom, qui nous le prouve. L'objection eſt juſte, parce qu'il pourroit bien avoir écrit d'autres livres dont il ne nous ſoit reſté aucune connoiſſance. C'eſt ſur quoi je vous promets une réponſe ſatisfaiſante & en peu de mots dans le cours de cette lettre-ci, la plus longue que je vous aie jamais écrite. Quand à ce qui regarde de l'Epitre attribuée à Barnabas, il y a longtemps que des auteurs de mérite ont prouvé que c'étoit une piece ſuppoſée: mais

(9) *Stromat lib. 2. ſic etiam audit apud pleroſque Patres; & parum abeſt quin Epiſtola ipſi attributa à quibusdam hodièque habeatur canonica.*

mais quelle qu'en puisse être l'autenticité, il est sûr que l'Evangile dont je viens de parler, ne peut-être de la même plume que cette Epitre, qui est écrite spécialement contre les Chrétiens qui judaïsoient.

CHAPITRE III.

APRÈS ce que je viens de dire de l'Evangile de Barnabas, ou plutôt après vous avoir prouvé simplement qu'il y a eu un tel Evangile, je viens présentement à l'Evangile des Mahométans, qui est probablement dans sa plus grande partie le même que celui de Barnabas, qui par conséquent n'est pas si absolument perdu que se le sont persuadés tous les auteurs Chrétiens. Vous allez être surpris au nom d'un Evangile des Mahométans; mais votre étonnement cessera, lorsque vous ferez attention que les Mahométans croient comme un article fondamental de leur foi, qu'il a paru sur la terre six personnages éminens, desquels chacun a été auteur de nouvelles institutions, chacun d'eux ayant surpassé

en perfections celui qui l'avoit précédé; que l'institution que chacun d'eux a aportée, quoique nouvelle, ne contenoit néanmoins, qu'une seule & même Religion; que ces six personnages étoient Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus, & enfin Mahomet, qu'ils divisent leurs différens systèmes en autant de (10) périodes qu'ils appellent l'œconomie de Dieu. Il y en a quelques-uns parmi-eux qui subdivisent encore ces périodes jusqu'à la fin du monde; ensorte que suivant le calcul des derniers il n'en reste plus qu'une & une partie de celle qui court. Ce sont des gens qui connoissent à la précision le commencement & la durée des choses. Pour revenir donc aux Mahométans, ils croient par tradition qu'Adam, Noé, Enoch, Abraham & d'autres patriarches & prophetes ont eu différens livres qui leur ont été envoyés du

(10) *Tritum est illud Theologicorum, genus scilicet humanum, ab Adamo ad Noacum fuisse sub lege naturæ, à Noacho ad Abrahamum sub præceptis Noachis, ab Abrahamo ad Mosen sub circumcisione: à Mose ad Christum sub ritibus Leviticis, & sic inde sub Evangelio usque ad millennium, vel secundum alios, ad supremum judicium.*

Ciel, jusqu'au nombre de 104 dans lesquels la volonté de Dieu leur étoit révelée, & de tous ces livres ils ne croient d'obligatoires que le Pentateuque de Moïse, les Pseaumes de David, l'Evangile de Jésus-Christ & enfin l'Alcoran de Mahomet. De ces livres en général & de chacun d'eux en particulier, voici ce qu'ils disent: Quiconque refuse sa foi à ces livres & fait le moindre doute sur tout leur contenu & sur toutes leurs parties, jusqu'aux moindres, est un infidele. Je pourrois vous citer un grand nombre d'autorités, pour prouver la vérité de ce formulaire, mais je me contenterai de vous renvoyer à l'abrégé de (11) la Théologie Mahométane, traduit par l'illustre Professeur Adrien Reland, dont je vous ai déjà parlé. Vous y trouverez que les Mahométans, non seulement surpassent les Chrétiens dans le soin qu'ils prennent à conserver l'intégrité de leurs livres saints; mais encore qu'ils conservent entre ces livres un accord plus parfait, & qu'ils posent pour

(11) *Adriani Relandi de Religione Mahometica libri duo*, p. 25. &c.

principe que, puiſque ces livres ont été inſpirés de Dieu, il s'enſuit que chacune de leurs lignes, chacun de leurs mots le ſont pareillement, & que par conſéquent il n'y a pas le moindre lieu de préſumer qu'ils puiſſent être ſujets à des lectures diverſes, ou à quelqu'autre critique que ce puiſſe être. Ils penſent que s'il eſt vrai que de ſçavans hommes aient pu y changer, ajouter, diminuer, ou ſubſtituer la moindre choſe, quelque convenable qu'elle ſoit d'ailleurs à l'eſprit ſaint, il n'y a plus abſolument d'inſpiration, & qu'en ce cas le livre devient l'ouvrage du ſçavant qui l'a retouché; voulant dire par là que c'eſt la production d'auteurs différens & de temps différens: de ſorte qu'il ne reſte rien du livre original, fut-il auſſi gros qu'il l'ait jamais été. Il faut obſerver ici que le ſyſtême d'inſpiration admis chez les Mahométans eſt abſolument différent de celui qui eſt admis chez les Chrétiens; puiſqu'il eſt vrai qui nous ne nous arrêtons pas ſi ſcrupuleuſement aux mots, aux phraſes, à la ponctuation & à telles autres bagatelles, que nous le faiſons à la

matiere & au deſſein en général de ces livres, quelque peu d'exactitude qu'il y ait d'ailleurs dans les circonſtances. C'eſt aux matieres de fait que nous attachons notre ancre principale, & c'eſt à cela que nous nous tenons fermes, malgré 300 variations que nos théologiens ont decouvertes dans quelque peu de copies du nouveau Teſtament ſeul. Il eſt bien certain que les copies de l'Alcoran n'ont pas échapé à de pareilles variations: ce qui eſt impoſſible dans la nature à quelque livre que ce ſoit, quoiqu'en puiſſent dire au contraire les Mahométans: il eſt très vrai que quelques-uns d'entre-eux ont produit de ſemblables variations dans leurs lectures.

CHAPITRE IV.

LA liaiſon que les Mahométans établiſſent entre le Pentateuque, les Pſeaumes, l'Evangile & l'Alcoran, eſt la raiſon ſans doute pour laquelle j'ai oui des Arabes appeller le Mahométaniſme la religion des quatre livres, & le Chriſtianiſme la re-

ligion des deux livres. Tous ceux qui se font donné la peine d'examiner cette matiere, sont entierement, convaincus que les Mahométans font une profession ouverte de croire en l'Evangile: mais qu'ils accusent les copies que nous en avons de beaucoup d'altération & de corruption, que non-seulement il ne leur reste rien de l'original, mais encore que de tous les livres ce sont ceux qu'on peut le moins croire divins. Il n'y a qu'à lire l'abrégé historique (12) de Levines Warner sur cette accusation des Mahométans, & sur l'inspiration divine qu'ils attribuent à leurs quatre livres. Mais sans consulter Warner ou nul autre, l'Alcoran cite à tout propos le Pentateuque, les Pseaumes & l'Evangile, dont il reconnoît l'autenticité & l'inspiration. Il feroit donc aussi déraisonnable de révoquer en doute que ces quatre livres composent le fondement absolu de leur Religion, & fait l'objet de leur foi constante, que de révoquer en doute que

(12) *Compendium historicum eorum quæ Mahommedani de Christo & præcipuis aliquot Religionis Christianæ capitibus tradiderunt.*

les Chrétiens admettent le vieux & le nouveau Teſtament.

COMME je me ſuis rencontré, il y a quelque temps, en converſation avec des perſonnes qui me parurent ſurpriſes de ce que je leur diſois ſur ce ſujet, elles que je ſuppoſois devoir en être beaucoup mieux inſtruites, je renvoie ceux qui voudront s'en éclaircir, non-ſeulement à l'abrégé hiſtorique de Levines Warner, à la théologie mahométane de Reland, mais encore au formulaire ou à la profeſſion de foi de Jacob Benſidy Aly, miſe au jour par le (13) Maronite Gabriel Sionita. Nous avons encore le témoignage d'un fameux théologien nommé Filgaſel, qui eſt au deſſus de toute contradiction. On voit dans ſon traité de la foi des Mahométans Turcs, nommés *Sonnites*, par oppoſition & par diſtinction de la ſecte des Perſans, où il dit, nous ſommes obligés de croire que l'Alcoran, le Pentateuque, l'Evangile & les Pſeau-

(13) *De nonnullis orientalium urbibus, nec non indigenarum Religione ac moribus, tractatus brevis; autoribus Gabriele-Sionita & Joanne Heſronita, Maronitis è libris cap. 14.*

mes de David sont des livres qui ont été révélés & donnés de la main de Dieu à ses envoyés. Si quelqu'un vouloit se donner la satisfaction de voir ces mots dans l'original Arabe, il les trouvera page 89. de la 3. partie de l'introduction à l'Alcoran par Maracci. Dans un autre formulaire de la foi mahométane p. 94. de la même partie de Maracci on voit les noms de ces envoyés de Dieu, auxquels ces livres ont été révélés; savoir, le Pentateuque à Moïse fils d'Amram, l'Evangile à Jésus fils de Marie, les Pseaumes à David, & l'Alcoran à Mahomet. Il est inutile de citer un plus grand nombre de témoignages mais il est bon de dire que l'Evangile qu'ils ont n'est aucun des quatre que nous avons, & qu'ils assurent de la maniere la plus positive que les nôtres sont falsifiés. Il n'y a point de voyageurs qui ne nous apprennent qu'il passe pour constant parmi les Mahométans que ce passage de l'Evangile par lequel Jésus-Christ promet d'envoyer le Paraclet, pour accomplir & perfectionner toutes choses, à été altéré, & qu'il y a dans les originaux Periclyte,

Jean. 14. 16. & 15. 26. & 16. 7. comparé avec Luc. 24. 7. Perycli-

(14) qui signifie le fameux & l'illustre; & en Arabe, Mahomet. De sorte qu'à leur compte Mahomet est aussi exactement désigné prophétiquement par son nom dans l'Evangile que Cyrus l'est dans le vieux Testament du consentement des Juifs & des Chrétiens. Cette remarque est un exemple de la critique des Mahométans, qui n'est ni moins subtile ni moins bien fondée qu'une infinité de semblables découvertes fabriquées par les Juifs & les Chrétiens sur les sons des mots. J'avoue que j'ai toujours été surpris que tant de sçavans voyageurs nous aient donné si peu d'exemples de cette nature; c'est-à-dire, d'interpolations & de falcifications cottées par les Mahométans; puisque ces mêmes voyageurs nous apprennent que les Mahométans ont une histoire de la personne de Jésus-Christ & des circonstances de sa mission sur la terre, toute différente de celle que nous en avons. Je me suis imaginé plus d'une fois que la vénération profonde

te, & non Paraclet: ce qui est bien différent.

Isaïas 44. 28. & 45. 1.

(14) Περικλυτα, & non Παρακλυτα.

qu'ont les Mahométans pour leur Alcoran leur avoit fait négliger leur Evangile jusqu'au point de le laisser périr, mais je suis bien revenu de cette pensée, en trouvant leurs écrits remplis de citations de ce livre, indépendamment de celles qui se trouvent dans l'Alcoran; ces passages se trouvent quelque-fois conformes aux nôtres, d'autrefois avec ceux que nous regardons comme apocryphes, & d'autrefois enfin qui ne sont conformes ni avec les uns ni avec les autres. J'ai conclu que puisqu'ils tiennent l'Evangile pour un livre saint, qu'ils en ont une connoissance, plus étendue que celle qu'ils puisent dans l'Alcoran, il falloit nécessairement qu'ils eussent un Evangile à eux en propre, & je le répete encore, ou nous avons à nous plaindre de la négligence des voyageurs ou à soupçonner qu'ils ont eu de fortes raisons pour ne nous avoir pas fait part de cet Evangile eux qui nous parlent si affirmativement de la différence qu'il a avec les nôtres. Il est vrai qu'il y en a qui nient que les Mahométans aient un Evangile

c'eſt le (15) ſentiment de M. Reland dans le traité dont j'ai parlé ci-devant, ſans parler de M. Maracci & de pluſieurs autres Chrétiens de diverſes communions. Reland p. 23.

CHAPITRE V.

ENFIN, M. après avoir longtemps déſeſpéré de me trouver jamais mieux inſtruit ſur cet Evangile, j'ai eu le bonheur de le trouver lui-même, traduit en Italien par un renégat apparemment, ou pour l'uſage des renégats; car la transcription en a été très-certainement faite par un Mahométan. Je préſume qu'une deſcription un peu étendue ſur ſon ſujet, ne peut que vous être agréable. M. Crammer, Conſul du Roi de Pruſſe, ſon réſident alors (16) à Amſterdam, &

(15) M. Reland qui a été mieux informé depuis la premiere impreſſion de ſon livre, nous aſſure dans la nouvelle édition qu'il en a faite cette même année 1718. p. 23. qui les Mahométans ont un Evangile qui leur eſt propre: je ſuppoſe qu'il veut dire ceux de Barbarie, parce dit que cet Evangile eſt en Eſpagnol & en Arabe.

(16) M. Crammer eſt mort depuis qu'il a écrit cette lettre.

qui eſt connu dans le monde pour un homme d'un mérite diſtingué, & pour un homme d'un ſçavoir très-profond, m'a fait le plaiſir de m'en donner la communication. Il l'avoit eu de la Bibliotheque d'un homme d'un grand nom, qui avoit rempli les premieres charges de la Ville. Tous ceux qui l'ont connu, l'ont toujours vu faire une eſtime particuliere de cette piece, ſoit qu'il la regardât comme rare ou comme la regle de ſa Religion. La premiere page de ce (17) livre annonce que Barnabas en eſt l'auteur: voici quel eſt le titre; *le vrai Evangile de Jéſus appellé le Chriſt, nouveau prophete envoyé de Dieu au monde, ainſi que le rapporte Barnabas ſon Apôtre.* Voici donc un nouvel Evangile & un véritable, ſi vous en voulez croire les Mahométans: mais quelque probité qu'on puiſſe ſuppoſer en eux, il n'eſt pas abſolument juſte de s'en raporter à eux avec une confiance telle qu'on n'y aporte les précautions les plus raiſonnables. Chaque Evangile

(17) Le véritable Evangile de Jéſus-Chriſt, nouveau Prophete, envoyé de Dieu au monde, ſelon la deſcription de ſon apôtre Barnabé.

en général défend le menſonge: cependant il n'y a rien au monde ſur lequel il ſe ſoit tant dit de menſonges que ſur l'Evangile. Le premier chap. de (18) celui-ci commence ainſi: *Barnabas Apôtre de Jéſus de Nazareth, appellé le Chriſt, à tous ceux qui habitent ſur la terre ſouhaite paix & conſolation; très chers &c.* Quoiqu'il en puiſſe être de la vérité des choſes contenues en ce livre, il eſt ſûr que c'eſt là le vrai ſtile de l'Ecriture: il eſt écrit ſur du papier de Turquie gommé, poli avec beaucoup de délicateſſe, relié à la façon des Turcs, l'encre en eſt d'une beauté parfaite, & l'orthographe, auſſi bien que les caracteres dénotent très clairement qu'il peut avoir 300. ans d'antiquité; en quoi j'aime toujours à affirmer moins plutôt que trop. Tous les noms qui ſe donnent à Dieu, & le nom appellatif, Dio, lui-même ſont écrits en caracteres rouges par reſpect, auſſi bien que quelques notes en langue arabe ſur la marge en lignes traverſales. Les argumens à la tête de chaque Chapitre ſont

(18) Barnabé apôtre de Jéſus de Nazareth, dit Chriſt ſouhaite paix & conſolation à tous ceux qui habitent ſur la terre: très chers, &c.

pareillement en caractères rouges, & ne font continués que jufqu'au 20. On a laissé un efpace vuide qui n'a jamais été rempli, à la tête de tous les autres chapitres. L'Auteur de ces argumens eft un Mufulman très-zélé, qui accufe partout les Chrétiens d'avoir falfifié leurs Evangiles en tout ce en quoi ils ne font pas conformes à celui-ci, qui felon lui, eft le feul autentique. Mais les Chrétiens ne feront point en refte avec lui, lorfque fon Evangile fera plus connu. Il eft écrit avec le plus grand foin du monde, & chargé de tous les ornemens qu'on a pu y mettre. Le mot arabe, *Allah*, eft fuperftitieufement interligné en lettres rouges avec le mot Dio aux trois premiers endroits où ce mot fe trouve. L'hiftoire de Jéfus-Chrift y eft raportée en plufieurs circonftances, très-différente de ce qu'elle l'eft nos Evangiles, mais infiniment plus détaillée. Le volume du livre m'a paru au moins double de celui des nôtres; peut-être fera ce dans l'efprit de quelques perfonnes un préjugé en fa faveur fur ce fondement que les chofes qui font raportées dans le temps-même, au

quel elles font arrivées le font d'une maniere plus détaillée, avec plus de connoiffance & de fidélité qu'elles ne peuvent l'être lorfqu'elles ne font recueillies que longtemps après celui pendant lequel elle fe font paffées. Il eft vrai néanmoins que cette regle ne peut-être appliquée avec juftice dans le cas préfent, à moins d'être parfaitement convaincu que ce livre foit l'ouvrage de Barnabas. Mahomet y eft enpreffement nommé au lieu de Paraclete, & ce même mot, Periclyte, eft le nom que tous les hiftoriens Mahométans affurent être le même que Mahomet. Ils accufent nos Evangiles de falcification au 16 & 26 vers. du Chap. 14 de Jean. Ils prétendent que les Chrétiens & les Juifs ont effacé du Pentateuque & des Pfeaumes le nom de Mahomet. Ce nom eft encore cité en plufieurs endroits de ce livre de Barnabas comme celui que Dieu avoit défigné de toute éternité pour perfectionner l'œconomie qu'il s'étoit propofée fur l'homme. De plus, c'eft que ce livre contient le vrai fyftême des Anciens Ebionites, ou Nazaréens en ce qu'il dit que Jéfus-Chrift

Dans le fens & de la maniere qu'on l'a expliqué plus haut; & de la même façon que le nom de Cyrus, marqué dans l'Ecriture, comme s'imaginent les Juifs &c.

Voyez Jean 15. 26. 7. comparé avec Luc 24. 42.

n'étoit qu'un homme comme les autres; non pas le fils de Joseph, mais divinement conçu par la Vierge-Marie. C'eſt encore le ſyſtême des Unitariens de nos jours. L'hiſtore de la mort & de la réſurrection de Jéſus-Chriſt y eſt raportée bien différemment de celle qui eſt rapportée par nos Evangiles; mais elle eſt conforme à ce qu'en rapportent les Mahométans; à ſavoir, que ç'a été un autre qui a été crucifié à ſa place, par ce qu'il s'étoit échapé des la mains des Juifs, & que depuis il avoit prêché à ſes diſciples juſqu'à ſon aſcenſion au ciel.

CHAPITRE VI.

On ne peut s'empêcher de crier contre l'ignorance de ceux qui s'imaginent que cette hiſtoire de la mort de Jéſus-Chriſt eſt originalement de l'invention des Mahométans. Les Bazilidiens au commencement du Chriſtianiſme (19) nioient que Jéſus-Chriſt eût ſouffert la mort

(19) Iren. lib. 1 cap. 23. Epich. hœres. 24. n. 2.

mort lui-même: ils disoient que Simon de Cyrené avoit été crucifié à sa place. Les Corinthiens avant eux, & les Carpocratiens qui les ont suivis, pour ne pas en citer d'autres de ceux qui croyoient que Jésus-Christ n'avoit été qu'un homme ordinaire, ont cru pareillement qu'il n'avoit pas été crucifié, mais bien un de ses disciples qui lui ressembloit. Ensorte qu'il seroit fort possible que cet Evangile de Barnabas fût aussi ancien que les Apôtres, sauf les falcifications, convaincus comme nous le sommes qu'il n'y en a pas un seul d'exempt; puis qu'il est vrai que Cérinthius étoit contemporain de Pierre, de Paul & de Jean. on peut se flatter de trouver quelque vérité dans (20) l'histoire Ecclésiastique, Phocius nous apprend qu'il a lu un livre intitulé, les voyages des Apôtres, contenant les actes de Pierre, Jean, André Thomas & Paul, qu'entre plusieurs choses on y lit ce qui suit; (21) que le

(20) Iren. L. 3. c. 3. Eufeb. Hist Eccl. L. 9. c. 28. & L. 4. c. 24 Epich hœres. Si 28. n. 2. 3. 4. Idem asserunt Augustinus, Theodoretus cum reliquis.

(21) Que Jésus-Christ n'a point été crucifié, mais un autre à sa place, & qu'ainsi il se moquoit de ceux qui le crucifioient. In Biblioteca, cod. 14.

Chriſt n'a pas été crucifié, mais un autre à ſa place, & que par ce moyen il s'étoit moqué de ceux qui s'imaginoient l'avoir crucifié: quelques-uns ont avancé que c'étoit Judas qui a été crucifié à ſa place. Cette circonſtance que Jéſus-Chriſt s'eſt moqué des Juifs, eſt auſſi affirmée par les Bazilidiens, comme on peut le voir dans le paſſage que je viens de citer d'Epiphanius. Il eſt bien ſurprenant que les Chrétiens aient pu différer entr'eux dès les commencemens ſur un point auſſi eſſentiel; & que Cérinthius qui étoit Juif, Chrétien & contemporain, ait avec toute ſa ſecte nié que Jéſus-Chriſt fût (22) reſſuſcité des morts: mais cette difficulté ſera bien aiſée à réſoudre lorsqu'il en ſera queſtion; je vous enverrai dans ſon temps mes remarques ſur ce ſujet. A l'égard de ceux qui rejettent la crucifixion de Jéſus-Chriſt ils rejettent pareillement ſa Généalogie, telle que nous l'avons dans l'Evangile de Matthieu. Je dois vous entretenir dans la lettre ſuivante d'un manuſcrit Irlandois des quatre Evangiles.
V. 13. La Généalogie de Jéſus-

(22) Hœres. 28. n. 2.

Christ n'est pas dans celui de Matthieu, qui commence par ces mots: *la naissance de Jésus arriva de cette façon-ci &c.* Cette généalogie est insérée dans le manuscrit dont on parle dans un lieu à part, parmi d'autres pieces préliminaires. Les Ebionites, au raport d'Epiphanius, n'avoient point la (23) Généalogie dans leur Evangile: en quoi il me semble qu'il n'avoit pas besoin de nous dire dans un (24) autre endroit que les Cérinthiens la rejetoient, puisque leur Evangile & celui des Ebionites étoit le même. Outre cela, Epiphanius, qui est fort sujet à tout confondre, par exemple, l'Evangile des Hébreux avec celui de Matthieu, nous rapporte en un autre endroit que Cérinthius & Carpocras vouloient prouver par cette même Généalogie que (25) Jésus-Christ étoit fils de Joseph & de Marie. Il nous dit encore que dans le IVe. siecle, sous l'Empire de Constantin le Grand, cette généalogie avec quelques autres pieces curieuses avoient été trouvées par

(23) Hæres. 28. n. 5. & 30. n. 3.
(24) Hæres. 28. n. 5.
(25) Hæres. 30. n. 14.

un certain Joſeph dans une des Chambres du Tréſor de Tibérias, où il étoit entré (26) pour voler quelqu'argent, & que cet accident avoit été la raiſon principale pour laquelle il s'étoit fait Chrétien: ſavoir (27) s'il entend la généalogie ſeulement, ſuivant le P. Petau; ou s'il entend l'Evangile entier de Matthieu ſuivant Fabricius. Ce qui eſt de vrai, c'eſt que Tatien rejette la généalogie de ſon Evangile qui en a ſi longtemps impoſé aux Orthodoxes-mêmes, que Théodoret affirme qu'il avoit (28) retiré des Egliſes publiques plus de deux cents Evangiles, & qu'il en avoit ſubſtitué d'autres en leur place. De ſorte que le defaut de cette généalogie dans la copie Irlandoiſe de Matthieu, n'a rien de ſi ſurprenant qu'il le paroît à la premiere vue. C'eſt toute la conſéquence que j'en vais tirer pour le préſent, & je remets la diſcuſſion de ce ſujet au temps auquel je traiterai exprès de ce Manuſcrit.

(26) Hœres n. 6.

(27) La Plante Hébraïque ſelon Mathieu (verſion grecque.)

(28) Hœres. fabul. L. 1. E. 20.

CHAPITRE VII.

JE reviens maintenant à ce que j'ai dit ci-devant du fragment de Barnabas, rapporté dans le manuſcrit de Barocciańis: je l'ai trouvé dans preſque les mêmes termes dans notre nouvel Evangile, & j'en ai trouvé le ſens en plus d'un endroit: qui m'a déterminé fort naturellement à croire qu'il peut bien être celui qu'on a attribué autrefois à Barnabas; quelque falſifié qu'il puiſſe avoir été depuis, comme je l'ai déjà dit. Je ne l'ai pas eu aſſez longtemps en ma diſpoſition pour avoir examiné s'il contient les quatre diſcours de Jéſus-Chriſt que Lévinus Warner a inſérés dans ſes (29) notes ſur la centurie des Proverbes Perſans, qui ſe trouvent à la fin de ſon abrégé historique, dont j'ai déjà parlé, & qu'il avoit extrait des livres des Mahométans. Je n'ai pas pu non plus y comparer tout

(29) Ad Proverb. 62. In appendice compendii hiſtorici, p. 30.

ce que j'ai lu ou observé sur cette matiere, tant dans ces auteurs que dans l'Alcoran, même, que je regarde comme la plus grossiere des impostures: mais j'y ai trouvé quantité de sentences que j'ai vues dans Kessens, dans son (30) livre de la vie des Patriarches & Prophetes, où elles sont attribuées à Jésus-Christ.

De tout ce que j'ai eu la commodité d'observer dans ce livre, sur le sujet que je traite, suit naturellement deux découvertes qui ne peuvent que vous être très-agréables.

La premiere que nous connoissons assez probablement aujourd'hui dans quelles sources les Mahométans ont puisé la plupart des choses qu'ils rapportent de Jésus-Christ & que c'est avec beaucoup d'injustice que quelques auteurs Chrétiens les ont accusés de les avoir inventées; que quelques autres ont affirmé qu'ils les ont tirées des livres apocryphes; comme si les Mahométans eussent été en état de les conserver avec plus d'exactitude que nous; outre que

(30) Aba-Mahammed abdalla.

ces auteurs ne nomment ni ne produisent aucun de ces livres apocryphes, dont ils parlent si positivement. L'Evangile de l'enfance de Jesus, qui a été rendu public il y a quelques années, après avoir été traduit de l'arabe, paroît n'être pas une imposture des Mahométans, non seulement par l'invocation de la Sainte Trinité qui s'y trouve, mais encore par ce que nous en apprennent les histoires Ecclésiastiques & plusieurs manuscrits grecs qui n'ont pas été connus à M. Sike qui a mis cet Evangile au jour, qui sont des témoignages convaincans que cet Evangile est plus ancien que Mahomet. On peut en dire autant de l'Evangile de Jâques qui se vante d'être le premier de tous les Evangelistes. Il en est probablement de même de l'Evangile de Nicodemus dont il ne nous reste qu'une traduction latine qui par plusieurs de ses expressions paroît bien être une des plus nouvelles fraudes pieuses trop souvent mises en pratique par les Chrétiens. Je ne voudrois pas assurer que les Mahométans n'ont pas emprunté quelques-unes de leurs fables des livres apocryphes

dont je viens de parler & de quelques autres de la même espece. Il resulte seulement que la plûpart des opinions qu'ils adoptent comme article de foi, au sujet de Jésus-Christ, sont tirées de leur propre Evangile de Barnabas. Ils n'ignorent nullement l'existence ni l'imposture de l'Evangile de l'Enfance de Jésus-Christ. Ahmed-Ben-Edris le cite par son nom & l'appelle le cinquieme Evangile. Il avertit qu'il est surchargé en certains endroits & défectif en d'autres; on peut voir le sentiment de cet auteur dans le second chapitre de la premiere partie de l'introduction de Maracci.

LA seconde découverte est que les Mahométans croient une infinité de choses au sujet de Jésus-Christ du nombre de celles qui sont rapportées, dans nos Evangiles, & qu'ils ont un Evangile qui leur est propre quoique probablement il ne doive être qu'entre les mains d'un petit nombre de sçavans; & que plusieurs passages de nos Evangiles pourroient bien être éclaircis par celui-là; parce qu'outre que des livres vraiment anciens ne sont jamais si falsifiés, c'est qu'on y recon-

noît toujours le langage de leur temps, qu'ils rapportent des traditions qu'ils ont trouvé avoir cours, & que d'ailleurs leurs allusions ont pour objet les coutumes sous lesquelles les auteurs ont vécu.

J'AJOUTERAI bien comme une troisieme découverte, qu'enfin nous avons trouvé cet Evangile attribué à Barnabas, quoiqu'il n'ait peut-être plus toute la pureté qu'il a eue dans son origine. Je répete que je ne l'ai pas eu assez longtemps en ma disposition, pour oser en porter un jugement péremptoire, malgré toute la force des présomptions que j'ai raportées. Je sais combien il est difficile d'avoir l'Alcoran même, combien peu de gens le possedent même en Turquie. Cela ne m'a pas empêché de prendre toutes les mesures possibles pour m'éclaircir sur cet Evangile de Barnabas par des enquêtes que j'ai dressées à cet effet, & que j'aurai l'honneur de vous communiquer dans peu de temps.

CHAPITRE VIII.

COMME je vous ai rapporté ci-devant les mots qui font le commencement de l'Evangile de Barnabas, je vais vous rapporter ceux par lesquels il finit. (31) „ Jésus étant parti (c'est-à-dire monté „ au Ciel) ses disciples se partagerent „ par toutes les parties d'Israël & du „ monde, & comme la vérité est tou„ jours l'objet de la haine de Satan, elle „ fut bientôt persécutée par le menson„ ge, comme il arrive toujours. Cer„ tains mechans hommes, sous prétexte „ d'être disciples, prèchoient que Jésus „ étoit mort & non ressuscité; d'autres „ prêchoient que Jésus étoit vraiment „ mort & ressuscité, d'autres prêchoient „ & le prêchent encore que Jésus étoit „ fils de Dieu, entre lesquels Paul est un „ de ceux qui ont été trompés par ces „ derniers: mais nous, selon la connois„ sance que nous en avons eu, nous „ prêchons à ceux qui craignent Dieu, „ afin qu'ils soient sauvés au dernier

(31) Traduction du passage original italien.

„ jour du jugement de Dieu. Amen" Fin de l'Evangile.

Il eſt évident que l'auteur de ce livre a été inſtruit de la diſpute qui s'éleva entre Barnabas & Paul rapportée dans les actes. On dira, peut-être, que c'eſt cette diſpute qui a mis la plume à la main de Barnabas. Paul eut encore avec Pierre une diſpute aſſez conſidérable ſur la maniere dont ce premier prêchoit l'Evangile aux Gentils, & je ne doute nullement que ce ne ſoit de l'Apôtre des Gentils dont il eſt parlé dans l'Epître de Pierre à Jâques, que Cotelerius a mis à la tête des Clementines. Pierre conjure Jâques de ne communiquer ſa prédication à aucun Juif, avant de les avoir examinés avec beaucoup d'exactitude. Enſuite (32) il dit Car „ ſi ces choſes ne ſont faites, notre diſ„ cours ſur la vérité ſe diviſera en plu„ ſieurs opinions: ce n'eſt pas parce que „ je me crois prophete que je dis ces „ choſes, mais parce que je vois déjà le „ commencement de ce mal, parce que „ quelques-uns d'entre les Gentils ont

Act. 15. 36. 37. 38. 39. 40. Act. 10. comparé avec Gal. 2. v. 11. 12.

(32) Idem comme pour le reſte.

„ déjà rejeté ce que je leur ai prêché sur
„ la néceſſité de l'obſervation des ordon-
„ nances légales, & qu'ils ont embraſſé
„ la doctrine illégitime & remplie de ba-
„ gatelles d'un homme qui eſt un ennemi.
Vid. Gal. 2. 11. 12. 13. & 14. „ Quelques-uns ont fait leurs efforts pour
„ exécuter ces choſes de mon vivant
„ même, en changeant le ſens de mes
„ paroles par des interprétations diver-
„ ſes, au renverſement de la loi; com-
„ me ſi c'eut été mon ſentiment & que
„ je n'euſſe pas oſé en faire profeſſion
„ ouverte: ce qui eſt bien éloigné de
„ moi; car ce ſeroit agir contre la loi
„ que Dieu a délivrée à Moïſe, laquelle
Math. c. 5. 18. Luc. 16. 17. „ ſuivant le témoignage de notre Sei-
„ gneur, doit durer éternellement, puiſ-
„ qu'il a dit ainſi: le Ciel & la terre
„ paſſeront, mais un ſeul iota, ni un ſeul
„ point ne paſſeront pas de la loi que
„ tout ne ſoit accompli; & il a dit cela,
„ afin que tout fut accompli. Mais je
Gal. 2. v. 11. 12. 13. „ ne conçois pas comment ceux dont je
„ vous parle, ont la hardieſſe de pro-
„ mettre qu'ils expliqueront qu'elle eſt
„ mon opinion, & ce que ſignifient les
„ paroles qu'ils ont entendues de moi,

„ mieux que moi-même qui les ai pro-
„ noncées, en leur donnant devant leurs
„ disciples un sens auquel je n'ai jamais
„ pensé: or si de mon vivant-même ils
„ sont assez hardis pour inventer de tel-
„ les choses, combien cela se fera-t-il
„ encore plus après moi? " Cette piece très-remarquable & assurément très-ancienne, avec d'autres qui le sont au moins autant & que je citerois bien, s'il en étoit nécessaire prouve évidemment que cette opinion sur Paul, savoir, qu'il a entierement métamorphosé & renversé le vrai Christianisme ainsi que quelques hérétiques l'ont avancé expressement, & qu'il en avoit été repris par les autres apôtres, & spécialement par Pierre & par Jâques, n'est point originalement une invention des Mahométans, ni une marque de la nouveauté de leur Evangile; mais une forte présomption au contraire de son antiquité, au moins pour la plus grande partie; puisqu'il contient le langage & la profession de foi des plus anciennes sectes, comme j'espere vous en convaincre d'une maniere qui ne vous laissera aucun doute.

CHAPITRE IX.

Contre Celſe. lib. 5.

POUR donner toute la lumiere poſſible au ſujet que je traite, il faut obſerver que les Ebionites accuſerent Paul d'avoir apoſtaſié la loi, & rejetoient ſes Epîtres comme celles d'un ennemi & d'un imposteur: c'eſt ce qui nous eſt rapporté (33) par Origène & Euſebe. Ce dernier nous apprend qu'Epiphanius n'eſt pas le ſeul ni le premier qui ait dit cela des Ebionites: je rapporterai ci-après le témoignage d'Epiphanius. C'eſt à tort que le ſçavant M. Nye, dans ſon jugement des Peres, a nié ce que je viens de rapporter d'Origène: il eſt reconnu pour conſtant & ſans contradiction que les Nazaréens portoient la même accuſation contre Paul, parce qu'en effet ils étoient les mêmes que les Ebionites ſous un autre nom; ou plutôt le nom de Nazaréens étoit le ſeul qu'ils adoptaſſent: mais les uns & les

(33) Hiſt. Eccles. L. 3. C. 27. Ceux-ci eſtiment qu'il faut rejeter toutes les Epîtres de l'Apôtre l'appellant un apoſtat. Nicephor Hiſt. Eccles. L. 4. c. 4. videatur & ejusdem L. 5. c. 12.

autres, ſi on prétend qu'ils étoient diſtingués ont été les premiers d'entre les Juifs qui ſe ſont convertis au Chriſtianisme; c'eſt-à-dire, qu'ils ont été les premiers Chrétiens, & par conſéquent les ſeuls pendant un certain temps. M. Selden, dont on ne parlera jamais qu'avec diſtinction, démontre qu'il s'eſt paſſé au moins ſept ans après la mort de Jéſus-Chriſt, avant qu'aucun Gentil ait embraſſé ſa doctrine; que tous ſes ſectateurs étoient Juifs de nation & de Religion juſqu'à la converſion de Cornelius le Centurion, qui étoit même Proſelyte de la Porte. Or ces Juifs convertis furent appellés Nazaréens, de Jéſus de Nazareth. Il ne paroît pas que les premiers Chrétiens aient eu d'autre nom; puiſque Paul lui-même eſt appellé dans les actes des Apôtres chef de l'héréſie des Nazaréens. Epiphanius aſſure que non ſeulement tous les Chrétiens furent appellés de ce nom (34) dans les commencemens

Act. 10. 47. & 48.

De ſynedriis l. 1. n. 8.

Il y avoit les Proſelytes de juſtice & les Proſelytes de la porte.

Act. 10. 38. & 3. 6. & 4. 10.

Act. 24. 5.

(34) De Nazaréens, c'eſt-à-dire Chrétiens: C'eſt le nom qui a été donné au Chriſtianiſme pendant un peu de temps, tant par les Juifs, que par les Apôtres, comme il le paroît par ces paroles de Pierre. Jéſus le Nazaréen qui a été aprouvé de Dieu &c. Actes 2. n. 4.

mêmes ; mais encore que les Nazaréens ſe donnerent ce nom là d'eux-mêmes, (35) & non pas celui de Jeſſéens par rapport au nom de Jéſus, ni de Chrétiens par rapport au nom de Chriſt ; & que tous les Chrétiens étoient connus ſous le nom de Nazaréens à Antioche. Tertulien (36) dit la même choſe. Ils furent encore appellés Ebionites par mépris : ce nom ſignifie gueux, qui eſt celui que prirent les premiers Proteſtans en Flandre. Le nom d'Ebionites n'a point tiré ſon origine du nom d'un prétendu Ebion, qui n'a jamais exiſté. Ce qui eſt évident parce que non ſeulement Irénée ne fait nulle mention d'un tel perſonnage (37) mais encore par le témoignage d'Origène & d'Euſebius, qui diſent qu'on leur impoſa ce ſobriquet,

(35) Car ces Nazaréens n'ont pris leur nom, ni de celui de Chriſt, ni de celui de Jéſus, mais de celui de Nazaréen, & tous les Chrétiens ont été apellés auſſi Nazaréens. hœres 29. n. 1. & ibid. n. 6. 7.

(36) *Nazaræuś vocari habebat ſecundùm Prophetiam, Criſtus Créatoris : unde & ipſo nomine nos Judæi Nazaræos appellant-Contrà Marcion L. 4. c. 8.*

(37) *Origen. contrà Cels Lib. 2. & Philocal c. 1. Euſeb. Hiſt. Eccl. L. 3. c. 2.*

quet, à cause de la bassesse de leur état; mais encore mieux parce que Ebion en hébreu signifie pauvre, qui étoit l'épithete la plus convenable aux premiers Chrétiens: voici la question que Jàques fait à leur sujet: Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres de ce monde, riches en foi? & Jésus-Christ ordonne aux disciples de Jean de dire à leur maître que l'Evangile étoit annoncé aux pauvres, c'est-à-dire, suivant le terme hébreux, aux Ebionites. Il est vrai que dans la suite des temps il s'est trouvé quelques personnes qui ignorant & la langue des Juifs & l'histoire des Chrétiens, s'aviserent ridiculement d'inventer le nom de Ebion, de faire des histoires sur son compte, & de le faire auteur d'une secte qui porte son nom: de même que ces personnes ont vu depuis d'autres sectes prendre le nom de leur fondateur. Nous devons donc plutôt nous en rapporter aux Ebionites-mêmes sur leur vrai nom de Nazaréens, & sur leur sobriquet d'Ebionites, qu'à Jérome, ou bien à Epiphanius, ou à tel autre de leurs ennemis, lesquels, ou ne les ont pas bien connus,

Ebion mot hébreu.

Jag. c. 2. v. 5.

Math. 11. 5.

ou par méchanceté & infidélité nous les ont repréſentés autres qu'ils n'étoient. Il s'eſt trouvé des auteurs qui ne pouvant ſe prêter à un conte auſſi abſurde que celui qu'on avoit fait d'Ebion, & qui ne pouvant ſe renfermer dans les bornes aimables de la ſimplicité & de la vérité, ſuppoſerent que les premiers Chrétiens furent appellés Ebionites à cauſe de la notion (39) pauvre & baſſe qu'ils avoient de la perſonne de Jéſus-Chriſt: explication tirée par les cheveux & qui a été avec juſtice l'objet du mépris de pluſieurs. Mais quelles-que puiſſent être la diverſité & la confuſion des opinions qui ſe trouvent à leur ſujet dans Irenée, Juſtin martyr, Euſébius, Epiphanius, Auguſtin, Théodoret & autres connus ſous le nom de Peres, ils ſont d'accord en ce point, que les Nazaréens & les Ebionites ſoutenoient que Jéſus-Chriſt n'avoit été qu'un homme comme un autre; tant du côté de ſon Pere que de celui de ſa Mere; qu'il étoit fils de Joſeph & de

(39) Les premiers Chrétiens appelloient communément Ebionites, ceux qui avoient des ſentimens vils & bas concernant Jéſus-Chriſt. Euſeb. hiſt. Eccl. L. 3. c. 27.

Marie; qu'il avoit été (40) juste, sage excellent par dessus les autres hommes, ayant mérité particulierement d'être appellé fils de Dieu, à cause de la vie très-vertueuse qu'il a menée & des vertus extraordinaires dont il étoit doüé; qu'à la profession, qu'ils faisoient d'être Chrétiens, ils joignoient la necessité de la circoncision, de l'observation du Sabat & des autres cérémonies de la loi Judaïque: nécessité qu'il faut entendre n'avoir été imposée qu'aux seuls Chrétiens-Juifs, par les raisons que je vais produire maintenant.

On ne voit pas bien à quoi se rapporte cet *il* &c.

EUSEBIUS dit que de son temps, c'est-à-dire dans le Ne. siecle, il y en avoit quelques-uns parmi-eux, qui croyoient, aussi bien que les Chrétiens d'entre les Gentils, que la mere de Jésus-Christ étoit (41) vierge, & qu'elle avoit conçu par l'esprit de Dieu, quoiqu'il ne fût pas moins un homme comme un au-

Socinisme

(40) *Irem L. 1. c. 26. Euseb. Hist. Eccl. L. 3. c. 27. Epiphan. hæres. 7. n. 2. 28. n. 1. & 30. n. 2. 18. Théodoret. hæres. fab. L. 2. c. 1. 2. cùm reliquis.*

(41) *Hist. Eccles. L. 3. c. 27. Idem contrà Cels. L. 2. Hieronim. in Epist. ad. Augustin. & Théodoret in loco jam notato.*

Ce raport est aussi obscur.

tre : ce qui est le Socinianisme de nos jours : mais que ceux-là ordonnoient l'observation des loix Judaïques aussi indispensablement que les autres. Je ne fais nul doute qu'il y ait eu diversité d'opinions parmi-eux, aussi bien que dans toutes les autres sociétés; puisque cette distinction est aussi ancienne que le temps d'Origène. Il est vrai aussi que ces derniers, quoique très-différens des premiers, comme les meilleurs Critiques en conviennent, étoient d'accord ensemble pour rejeter les Epîtres de Paul, contre lequel ils étoient (42) extraordinairement irrités. Mais l'injustice & la confusion dans lesquelles sont tombés les Peres, ne sont pas pardonnables, telles que d'avoir inventé l'histoire d'un Hérésiarque auquel ils donnent le nom d'Ebion, à cause qu'ils ont trouvé deux opinions différentes dans une même secte, & de nous l'affirmer; sur-tout Jerôme & Epiphanius: quoique ce dernier (43) avoue lui-même que les Ebionites nioient absolument qu'il y eût jamais eu un homme nommé Ebion; qu'ils se glorifioient de ce

(42) *Orig. n. contrà Cels. L.* 5.
(43) *Haeres.* 30. *n.* 17.

nom qui leur avoit été imposé, à cause de la pauvreté dans laquelle ils étoient tombés en apportant tous leurs biens aux pieds des Apôtres, afin que la communauté de tous ces biens pût aider le Christianisme à se soutenir dans sa naissance. Les Nazaréens donc, ou Ebionites, étoient ennemis déclarés de Paul, qu'ils regardoient comme un apostat & comme un (44) transgresseur de la loi, qu'ils représentoient comme un homme qui s'étoit intrus dans le vrai Christianisme, dans lequel, quoi qu'étranger à la personne de Jésus-Christ il avoit substitué ses prétendues révélations à la doctrine de ceux avec lesquels Jésus-Christ avoit conversé & auxquels il communiquoit encore actuellement sa volonté. Voilà ce que nous savons de certain sur ce qui les regarde; car à tout-autre égard, les Peres ne sont nullement d'accord entr'eux sur ce qu'ils nous en ont laissé, excepté sur un point ou deux. Ce qui est de vrai, c'est que les Chrétiens sont encore appellés aujourd'hui par les

Act. 2. v. 44. 45. & 4. v. 34. 35.

(44) *Hieronym in cap. 12. Math.*

Arabes & par les Perſans, Nazari; & Nozerim par les Juifs qui les appellerent encore Minéens ou Hérétiques. Je ne doute pas qu'ils ne leur donnent encore aujourd'hui ce nom dans l'occaſion; puiſque c'eſt le nom qu'ils donnent à tous les ſectaires de quelque ſecte qu'ils ſoient, & qu'autrefois le Chriſtianiſme étoit regardé comme une héréſie dans la religion Judaïque, quoiqu'il en fût vraiment la réforme. Les Juifs avoient coutume dans leurs (45) prieres du matin, du midi & du ſoir de prononcer des malédictions contre les Nazaréens, ou Minéens: mais ſous le nom ſeulement de (46) Nazaréens, comme contre des gens excommuniés & qui avoient apoſtaſié leur vraie religion, & cela dans le temps que les Egliſes de ces Nazaréens étoient les plus floriſſantes dans tout l'Orient. Il eſt

Minim mot hébreu: *id eſt*, *ſpecies*, au pluriel.

(45) *Uſque hodiè per totas Orientis Synagogas inter judæos hæreſis eſt quæ dicitur Minæorum, & à Phariſæis nunc uſque damnatur, quos vulgò Nazaræos nuncupabant. Hiero. in Epiſt ad Auguſt.*

(46) *Uſque hodiè perſeverant in blaſphemiis, & ter per ſingulos dies in omnibus ſynagogis, ſub nomine nazaræorum, anathematizant vocabulum Chriſtianum. Idem in Iſaiam Cap. 5. v. 18.*

vrai que les Juifs & les Nazaréens étoient confondus ensemble sous le seul nom de Juifs par les Payens, & longtemps même après que les Gentils convertis eurent formé leur Eglise. Selden n'est pas le seul qui ait avancé de nos jours que le Christianisme n'est autre chose qu'un (47) Judaïsme réformé; la vraie Religion n'ayant jamais été qu'une seule & toujours la même depuis le commencement, quoique dans ces circonstances les institutions aient, en des temps différens, varié, & aient été par conséquent plus ou moins parfaites. Je reviens aux mauvais traitements que l'Apotre des Gentils a essuyés de la part de ses adversaires.

CHAPITRE X.

PAUL ne nie point ce dont les Ebionites l'accusoient; savoir, qu'il ne tenoit pas son Evangile de ceux qui avoient été enseignés par Jésus-Christ lui-même. Il

Rom. 2. 16. & 16. 25.

(47) *Nec disciplina illa apud eos alia quàm Judaismus verè reformatus, cum fide in Christum, ritè conjunctus: De syned. L. 1. c. 8.*

dit nettement aux Galates que l'Evangile qu'il leur prêchoit ne lui venoit pas de l'homme, car je ne l'ai jamais reçu de l'homme & jamais il ne m'a été enseigné que par la révélation de Jésus-Christ: je ne vins pas à Jérusalem à ceux qui avoient été Apôtres avant moi, mais je me suis rendu en Arabie & à Damas: ce n'a été qu'après trois ans que je suis venu à Jérusalem pour voir Pierre. Je restai avec lui environ quinze jours, où je ne vis d'autres Apôtres que Jâques frere de N. S. C'est cet Evangile qu'il a continué de prêcher aux Gentils, comme il nous l'apprend dans la même Epitre & ailleurs, en les relevant & les Juifs eux-mêmes, comme on le croit aujourd'hui, de la nécessité de la circoncision, & des autres cérémonies lévitiques, contre lesquelles il déclame partout & avec beaucoup de force. Il déclare ensuite que quatorze ans après il vint encore à Jerusalem; qu'il y donna communication de l'Evangile qu'il avoit prêché aux Gentils; mais qu'il ne le communiqua seulement qu'à quelques-uns & à ceux qui avoient de la réputation parmi-

Gal. 1. 11. & 2. H. Tim. 2. 8. Gal. 1. 11. 12. v. 17. 18. 19.

Gal. 2. 1. 2.

Ibid. v. 2. 6.

eux, par la crainte qu'il avoit de ceux qui n'aprouvoient pas la liberté qu'il se donnoit de prêcher contre les cérémonies Judaïques. Ensuite il rend compte de ce qui se passa entre lui & les autres Apôtres ; lesquels, quoiqu'ils semblassent avoir conféré sur quelque chose, ne lui apprirent néanmoins rien de nouveau : au contraire, dit-il, lorsqu'eux, c'est-à-dire Jâques, Céphas & Jean, qui lui parurent être les piliers, eurent reconnu que l'Evangile de l'incirconcision m'avoit été confié comme celui de la circoncision avoit été confié à Pierre ; quand ils eurent reconnu la grace qui m'avoit été donnée, ils nous donnerent la main à Barnabas & à moi, pour marque de la société & de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchassions aux Payens & eux aux Circoncis. C'est constamment de Pierre, de Jâques & des autres Apôtres que les Ebionites nient absolument & soutiennent que si ces Apôtres eussent aprouvés ces pratiques de Paul, ils auroient bien pu aller eux-mêmes aux Gentils, ce qui n'auroit pas manqué d'être l'emploi de quelqu'un d'eux ; qu'on recon-

Vers. 6. 7. 8. 9.

noît visiblement par la propre déclaration de Paul qu'il vouloit l'emporter sur Pierre & sur Jâques, & qu'il étoit dévoré de l'ambition de se faire chef de parti. Ils lui reprochoient encore que sa prétendue révélation n'étoit fondée que sur sa seule parole; que le peu de miracles qui lui sont attribués dans les actes des Apôtres, n'étoient pas une démonstration de sa mission, & la raison qu'ils en apportoient, étoit fondée sur l'opinion qu'ils avoient de ce livre, que je rapporterai dans la suite. Pour revenir au compte que Paul rend de lui-même; lors, dit-il, que Pierre fut arrivé à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il y avoit juste sujet de le blâmer; apparemment parce qu'il avoit violé le traité fait entr'eux, rapporté chap. 15. des actes des Apôtres: car avant que quelques-uns, qui venoient de la part de Jâques, fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils; mais après qu'ils furent arrivés, il se retira secretement & se sépara d'avec les Gentils, craignant ceux qui tenoient pour la circoncision. C'est encore un trait que les Ebionites rejettent comme une chose qui

Ce livre est proprement l'ouvrage de Paul lui-même, ayant été écrit par St. Luc son disciple.

Vers. 11.

Gal. 2. v. 12.

ſe contredit; puiſque Jâques étoit un de ceux qui, à ce qu'il dit lui-même, avoit aprouvé ſa méthode de prêcher aux Gentils; & ici ce ſont ceux qui venoient de la part de Jâques, qui furent cauſe que Pierre ſe retira des Gentils. Il n'y a qu'un ſeul moyen au monde de concilier ces choſes, & nous allons le démontrer avec une confiance parfaite, & les plus incrédules en ſeront ſatisfaits. Les Nazaréens, ou Ebionites (car je prends indifféremment les uns pour les autres) dirent probablement que c'étoit-là la circonſtance véritable dans laquelle Paul donne une fauſſe interprétation au ſens des paroles de Pierre, ainſi qu'il s'en plaint dans ſa lettre à Jâques, rapportée ci-devant; & cela devient en effet plus que probable, quand Pierre y dit que certaines perſonnes ont eu la hardieſſe d'expliquer ſes paroles mieux que lui-même, en faiſant entendre qu'il étoit de leur ſentiment, mais qu'il n'oſoit en faire profeſſion ouverte. Il eſt évident que l'auteur de cette lettre avoit en vue ce paſſage où Paul accuſe Pierre de n'avoir pas oſé avouer ſon ſentiment par la ſeule

crainte de ceux qui tenoient pour la circoncision; ajoutant que les autres Juifs n'étoient point non plus d'accord avec eux; de façon que Barnabas se laissa entrainer à leur dissimulation. Nous ne devons pas passer légérement sur ce passage, parce qu'il nous fournit une occasion, très-naturelle de mettre en son vrai jour le Plan original du Christianisme. C'est faute de ce vrai jour qu'il a été un mystere pour les Juifs & pour les Gentils, avant que Jésus-Christ l'eut déclaré: mais depuis cette déclaration, il n'est plus un mystere à qui que ce soit, excepté à ceux qui préférent les ténebres à la lumiere, & à ceux qui sont assez téméraires pour enseigner aux autres ce qu'ils font profession de ne pas entendre eux-mêmes; d'autant plus qu'après l'explication que l'Evangile nous donne de ce mystere, rien n'est plus intelligible & plus simple, de même que rien n'est plus aimable & plus intéressant que le vrai & naturel Christianisme; qu'il est si clair & si concevable qu'il avoit été d'abord annoncé à des hommes de la capacité la plus commune, non pour les

Gal. 2. ỳ. 13.

embrouiller, mais pour les éclairer; non pour se moquer d'eux, mais pour les instruire.

CHAPITRE XI.

VOUS entendrez ici, s'il vous plaît, mon cher Megulctor, que ce qui est dit de Barnabas, qu'il *s'est laissé entraîner*, signifie par opinion, ou par différence de sentiment, & non pas par séparation de compagnie: car autrement, il y auroit contradiction sur le sujet de la contestation qui s'éleva entre Paul & Barnabas, rapportée dans les actes de Apôtres; le temps & le lieu, sçavoir, Antioche, étant indubitablement les-mêmes. On voit dans les actes que c'est Barnabas qui a été le premier qui ait produit Paul auprès des Apôtres, & qui le leur ait présenté, parce qu'avant cela, personne ne vouloit le recevoir, ni croire qu'il fût un disciple. Barnabas, dis-je, est toujours représenté comme son compagnon dans l'apostolat vers les Gentils, sans qu'il paroisse avoir eu le moindre scrupule

Gal. 1. 13.

Act. 9. 26. 27.

ſur l'affaire des cérémonies lévitiques. Ils furent députés enſemble par l'Egliſe d'Antioche, pour repréſenter aux Apôtres à Jeruſalem l'état de la même diſpute qui s'y étoit élevée. Ils en revinrent enſemble avec l'accord qui avoit été arrêté ſur ce ſujet. Juſques-là il paroit que Barnabas eſt toujours du même parti que Paul: mais voici le ſujet du différent qui
Act. 15. 36. 37. s'éleva entr'eux deux. Paul dit à Barnabas, retournons viſiter nos freres en chaque Ville, & voyons comment ils ſe comportent. Alors Barnabas voulut mener avec eux Jean ſurnommé (48) Marc. Paul qui n'étoit pas content de l'avoir en leur compagnie, les quitta à Pamphilie, & continua ſon travail ſans eux. La diſpute fut ſi vive entr'eux deux, qu'ils ſe ſéparerent abſolument, & que Paul prit pour compagnon Silas avec lequel il partit. Ceci eſt un trait d'hiſtoire bien différent: il nous aprend que Barnabas ſe mit à prêcher à part: ce qui peut bien avoir donné occaſion à quelqu'impoſteur de compoſer un Evangile ſous ſon nom. Mais les Ebionites ſe mirent peu en pei-

(48) Fils de ſa ſœur Col. 4. 10.

ne de cette dispute feinte ou réelle, ni de tout ce qui pouvoit y avoir rapport dans les actes des Apôtres, qu'ils rejettoient comme (49) une piece falsifiée, qui ne méritoit pas le titre qu'elle portoit, puisqu'elle ne rapporte presque rien des Apôtres, sur tout de Pierre & de Jâques desquels il n'est presque pas fait mention, & qu'elle n'est, à proprement parler, que l'histoire de Paul.

Les Corinthiens (50) qui étoient une branche des Ebionites, ni les (51) Marcionites ne reconnoissoient pas ce livre pour canonique. Les Ebionites avoient un livre des actes des Apôtres, qui étoit entierement différent. Il y étoit rapporté entr'autres choses, que Paul étoit de Tarse; (ce qu'il avoue lui-même; dit Epiphanius) qu'il étoit payen d'origine: En effet il rapporte qu'il étoit de Tarse, citoyen d'une ville, qu'il n'étoit pas d'une médiocre condition. C'est de ces mots que les Ebionites concluent qu'il étoit payen de pere & de mere. Il est rapporté

Voyez à la fin.

Act. 21. 39.

(49) *Epiph hæres.* 30. *n.* 16.
(50) *Philast hæres.* 3. 6.
(51) *Tertullian. contrà marcion L.* 5. *c.* 2.

dans leurs actes qu'il étoit venu à Jérusalem ; qu'il y avoit demeuré quelque temps ; qu'il avoit eu le dessein dépouser la fille du Grand-Prêtre ; que dans cette vue il s'étoit fait proselyte & s'étoit fait circoncire : ce qui est contraire à ce qu'il rapporte de lui-même dans son Epitre aux Philippiens & en plusieurs autres endroits. Enfin n'ayant pu, dit la même histoire, obtenir cette jeune personne, il en eut un dépit violent, qui le porta à écrire contre la circoncision, contre le Sabat & contre l'observation de la loi mosaïque. Les Ebionites retorquent contre lui l'accusation de dissimulation, qu'il portoit contr'eux, non seulement en ce qu'il fit circoncire Thimotée qui étoit fils d'un payen, & qu'il ne le fit seulement qu'en considération des Juifs qui demeuroient à Lystra & à Iconium, mais encore par la conduite qu'il tint en une autre occasion qui est ainsi rapportée. Après qu'il se fut rendu à Jérusalem, & que là il eut rendu compte à Jâques & à tous les anciens du succès de sa mission parmi les Gentils, les Apôtres lui dirent : tu vois, Frere, combien de milliers de

Philip. 3. 5. act. 23. 6. Rom. 11. v. 1. 2. Cor. 11. 22.

Act. 16. v. 1. 2. 3.

Act. 21. 20. 26.

Juifs

Juifs ont cru, & qu'ils font tous zélés pour la loi; (& c'eft là le cas des Nazaréens) ils ont appris que tu enfeignes aux Juifs, qui demeurent parmi les Gentils, à renoncer à Moïfe, en difant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfàns ni vivre felon les coutumes; (je fuis perfuadé que c'eft ainfi que nous l'entendons nous-mêmes aujourd'hui) Que faut-il donc faire? Il faut les âffembler tous; car ils fauront que tu es arrivé: fais donc ce que nous allons te dire? nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu: prends les avec toi, & tu te purifieras avec eux: fàis tous les frais de la cérémonie? Tu te feras rafer la tête auffi bien qu'eux, afin que tous fachent que tout ce qu'ils ont oui dire de toi, eft faux, & que tu chemines toi-même dans la bonne voie; & que tu obferves la loi. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avons décidé qu'il n'eft pas befoin qu'ils obfervent de telles chofes, excepté néanmoins ceci; favoir: de s'abftenir de viandes offertes aux Idoles, du fang, des viandes étouffées & de la fornication. Par occafion on obfervera ici qu'il n'y

a nulle reſtriction de temps ni de lieu, de faite ſur l'abſtinence impoſée aux Gentils ſur ces quatre chefs, ni ſur la néceſſité impoſée aux Juifs Chrétiens d'obſerver leur loi moſaïque. Je reprends
Act. 21. 26. le fil de mon hiſtoire; alors Paul prit avec lui les hommes, & s'étant purifié, il entra le jour ſuivant au temple, faiſant ſavoir l'accompliſſement des jours deſtinés à la purification, afin que l'offrande fût prête à être préſentée pour chacun d'eux. Il ſuit inconteſtablement de ce récit que Paul ne prétendoit ſeulement qu'aſſurer la liberté des Gentils contre la néceſſité de la circonciſion & de l'obſervation du reſte de la loi; mais qu'il n'avoit jamais entendu en délivrer
Vers. 24. les Chrétiens Juifs: car autrement, comment auroit-on pu dire avec vérité que ce dont on l'accuſoit, étoit faux, ſavoir, qu'il enſeignoit aux Juifs répandus parmi les Gentils à renoncer à Moïſe, à ne point circoncire leurs enfans, à ne point obſerver leurs coutumes. S'il en eut été autrement, les Apôtres n'auroient-ils pas été auſſi coupables de diſſimulation que lui? Il n'y a donc pas d'autre moyen

au monde, comme je l'ai déjà dit, de concilier ces choses ensemble: car il les accorde parfaitement sans laisser le moindre doute ni la moindre difficulté. Les subterfuges de l'erreur sont sans nombre; elle se cache sous une infinité de formes; mais la vérité est une, simple, facile à connoître. On ne peut concevoir à quelles ressources déraisonnables les commentateurs ont été obligés d'avoir recours, pour faire accorder l'absurdité de leur système avec l'intégrité des Apôtres; quelle maximes déréglées & incompatibles avec la morale ordinaire ne faut-il pas supposer dans les Apôtres, suivant le systême de ces commentateurs? pendant que rien ne repond mieux à tout, que la distinction réelle qui étoit établie entre les Juifs-Chrétiens & les Gentils-Chrétiens: c'est ce que je démontrerai par la suite d'une maniere encore plus convaincante.

D'AILLEURS il ne faut pas s'imaginer que je sois le seul qui l'entende ainsi: car ce même passage qui rapporte la maniere dont Paul s'est justifié devant ses com-

patriotes, a paru si décisif à Jâques (52) Rhenferd, Professeur des langues orientales à Franeker, que dans une de ses excellentes (53) Dissertations il n'a pas hésité de soutenir que Paul a enseigné seulement aux Chrétiens-Gentils, & non pas aux Chrétiens-Juifs, comme on la généralement supposé, de s'abstenir de la circoncision, & de l'observation du reste de loi. Il apuie son opinion sur
1. Cor. 7. v. 17. 18. 19. 22. ces paroles de Paul aux Corinthiens: Que chacun se conduise selon le don qu'il a reçu du seigneur; & selon l'état dans lequel Dieu l'a appellé; & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises. Un homme est-il appellé, étant circoncis, qu'il ne devienne, point incirconcis? Est-il appéllé étant incirconcis, qu'il ne se fasse point circoncire? La circoncision n'est rien, & l'incirconcision n'est rien: mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu: que chacun demeure dans l'état où il étoit, quand Dieu l'a appellé. Je le répette encore; il n'y a point d'autre

(52) Il est mort depuis qu'il a écrit cette lettre.
(53) *De fictis Judaeorum & judaizantium haeresibus.*

moyen de justifier Paul de l'accusation des Ebionites. Quoi que je sente bien que toutes les Eglises du monde pensent d'une maniere bien différente sur ce sujet, cependant je ne désespere pas de donner à mon argument une évidence & une solidité convaincante, ainsi que je me le suis proposé ; & cela sans rendre ma dissertation trop longue. Mais quelque raisonnable & juste que puisse être la critique que je présente ; quelques positives que soient l'écriture & l'histoire sur le sujet que je traite ; quelque facile à comprendre que puisse être l'accord fait par les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils, la plûpart de nos théologiens, qui sont aussi attachés à leurs erreurs qu'à leurs bénéfices, préféreront toujours le parti d'entretenir une guerre perpetuelle entre les Chrétiens & les Juifs, à celui d'avouer qu'ils ont pu se tromper. Point d'innovation : c'est là leur mot, pendant que leur erreur est elle-même une innovation, qui a été substituée à la place d'une doctrine qui a commencé avec le Christianisme-même.

CHAPITRE XII.

JE laisse à part l'accusation injuste des Ebionites contre Paul, tant sur sa dissimulation que sur d'autres chefs, & je reviens à l'examen d'une matiere de fait incontestable. On remarque par le discours que lui tinrent Jâques & les anciens, que les Juifs qui s'étoient faits Chrétiens n'avoient rien perdu de leur zele pour la loi lévitique. Ils ne la regardoient pas tant comme une loi politique & nationale, que comme une loi sacrée & religieuse, qui, contenant l'histoire de ce qui étoit arrivé à leurs Ancêtres & à leur état, ne regardoit que leur nation particuliere, & étoit essentielle pour la conservation de leur Théocratie ou République. Or comme cette loi ne regardoit pas les autres peuples, ils ne croyoient pas qu'ils fussent obligés de l'observer, quoiqu'ils les jugeassent indispensablement sujets à l'observation de la loi naturelle. Notre législateur

Act. 21. 20.

Exod. 12-26. 27. & 13. 8. 9. & en plusieurs endroits.

Comme Deut. 4-5. 10. & 6-2. 7. 8. & 11-18. 21. & 29 25.

Moïse, dit (54) Maïmonides, n'a délivré qu'aux seuls Israëlites l'héritage de la loi & des ordonnances. Suivant celle du Deutéronome, Moïse nous a donné une loi pour être l'héritage de la congrégation de Jacob; suivant celle des nombres pour être également l'héritage des Profelytes qui quitteront les autres nations pour habiter parmi vous: comme vous êtes, ainsi sera l'étranger; mais personne ne doit être forcé contre sa volonté à embrasser la loi & les ordonnances. Outre cela les Juifs étoient persuadés de la durée éternelle de leur loi; que la circoncision étoit un accord entre Dieu & eux, qui devoit toujours subsister, aussi bien que l'observation du Sabat. Leur persuasion étoit fondée sur les expressions & sur les promesses répétées un nombre infini de fois dans l'ancien Testament, sans aucune autre limitation de temps que des jours du ciel sur la terre; que la durée de leur génération seroit le dernier terme du temps. Ils avoient encore été confirmés dans leur persuasion par les paroles répétées & par la pratique cons-

Deut. 33. 4.

Num. 15. 15.

Gen. 17. 7. 10. 13. Exod. 31. 16. 17. & 29. 9. & 40. 15. Levit. 7. 36. Deut. 4. 40. & 6. 2. & 11. 21. Levit. 40. 15.

(54) *Tractatus de Reg. Cap.* 8.

tante de Jésus-Christ qu'ils croyoient fermement n'être pas venu pour diminuer ni pour abolir leur loi; mais au contraire, comme il l'a déclaré lui-même, pour l'accomplir, pour la perfectionner, pour la rétablir & pour la réformer de tous les abus qui s'y étoient glissés par degrés, parce que les Pharisiens l'avoient presque entierement renversée & rendue vaine, en l'étouffant sous leurs prétendues traditions, leurs explications & leurs dispenses: de même qu'il arrive à toutes sortes d'institutions, quelque saintes qu'elles soient, de devenir par la suite des temps corrompues & défigurées par des hommes intéressés & ignorans.

Matth. 5. 17. 18. 19. 20. & 15 3. 6. 9. Marc. 7. 7. 8. 9. Luc. 16. 17.

C'est ainsi donc que les Nazaréens, en suivant les préceptes & l'exemple de Jésus-Christ leur maître, concluoient qu'ils pouvoient être bons Chrétiens, mais sans cesser d'observer tous les rites de leur loi, à l'exception des sacrifices; d'autant plus qu'il n'y a pas un seul mot dans les Evangiles qui parle de l'abolition de leur loi: mais que le contraire y est formellement marqué dans tous les autres, aussi bien que dans le leur, qui est l'Evangile

des Hébreux, ou des douze Apôtres, ainsi qu'on l'appelloit indifféremment. Cela est si évident, que dans les disputes qui se sont élevées il n'y a pas longtemps au sujet de la conformité occasionnelle, on a cité mille fois l'exemple de Jésus-Christ & de ses Apôtres, en ce qu'ils ont persisté dans la pratique du culte & des rites judaïques, dans la fréquentation du temple & des synagogues, dans l'observation des fêtes solemnelles, & sur-tout de la fête de Pâques, ainsi que tous les autres Juifs. C'est un fait qu'il n'y a pas moyen de nier. Les Apôtres étoient si éloignés de condamner les Nazaréens, qu'au contraire ils confirmerent la doctrine qu'ils suivoient, par leur propre exemple. Je défie aucun homme au monde de me prouver avec la même évidence que les Apôtres n'en ont ainsi agi que par une condescendance prudente, & seulement pendant un certain temps, suivant l'opinion qui s'en trouve établie de nos jours : je suis aussi porté qu'un autre pour la conformité occasionnelle entre des Eglises qui ne différeront point entr'elles sur des choses d'une très-grande

importance: c'étoit même l'usage pratiqué dans l'Eglise primitive, ainsi proprement appellée, & cet usage étoit apuyé sur des fondements incontestables. La tolérance, qui dans les Ecritures est désignée, entr'autres noms, sous ceux de longue soufrance & d'indulgence, n'est pas moins un devoir prescrit par l'Evangile, qu'il l'est évidemment par la loi de la Nature (55) de sorte que ceux qui persécutent les autres dans leur réputation, dans leurs droits, dans leurs biens & dans leurs personnes, pour raison d'opinions purement spéculatives & pour des choses qui sont naturellement indifférentes par elles-mêmes, sont dépouillés d'humanité & de tout esprit du Christianisme. Mais ce n'est pas dequoi il est question ici; je reviens à mon sujet: je dis donc qu'à moins de suivre mon système, il n'y a pas moyen de concilier les faits rapportés dans les actes au sujet de Paul; de concilier le Christianisme avec

(55) Les Juifs eux-mêmes subsistent encore depuis tant de siecles, très-attachés à leur loi, quoique répandus dans tout l'Univers, & souvent bien persécutés, comme il arrive à toute secte qui n'est pas la dominante.

les promeſſes que Dieu a faites aux Juifs d'une durée éternelle de leur loi. Cette durée eſt expliquée par nos théologiens d'une maniere, je ne dis pas ſophiſtique, mais miſérable & qui fait honte. Ils vous diſent que ces termes d'éternelle, qui doit durer toujours, à jamais, perpétuelle, dans toutes les générations, ſignifient ſeulement un temps conſidérable; que Jéſus-Chriſt en diſant qu'il étoit venu pour accomplir la loi, vouloit dire qu'il étoit venu la détruire; que ces mots, juſqu'à ce que le Ciel & la terre ſoient paſſés, ſignifient, juſqu'à ce que le regne de Tibere-Ceſar ſoit fini. Le jugement de Juſtin martyr eſt parfaitement d'accord avec l'exemple & la doctrine des Apôtres & de l'Egliſe naiſſante. Il répete en pluſieurs endroits que les Juifs qui croient en Jéſus-Chriſt, peuvent en toute ſureté obſerver leur loi, pourvu qu'ils n'entreprennent point d'engager ou de forcer les Chrétiens-Gentils à faire de même. Il déſaprouve (56) très-fort

(56) Ni n'oſent avoir de communication, ni de converſation, ni de demeure avec ces gens-là; mais je ne les aprouve pas: in Dialogo cum Tryphone Jud.

la conduite de quelques-uns de ces derniers, qui faiſoient ſcrupule d'avoir aucun commerce ni aucune liaiſon avec les premiers. Il eſt vrai qu'il eſt d'opinion que les Nazaréens ne devoient plus reſter ſous l'obligation des loix de leur pays : mais il eſt ſi éloigné de les excommunier, pour raiſon de ce qu'ils perſiſtoient à les obſerver, que malgré l'erreur où il étoit lui-même au ſujet de ces Nazaréens, & malgré l'exemple de la plûpart des autres peres, il les reconnoît pour freres & enſeigne la communion avec eux à tout autre égard. Si dit-il, par (57) une foibleſſe d'opinion ils croient être dans la néceſſité d'obſerver, autant qu'ils

(57) Mais ils peuvent obſerver à cauſe de la foibleſſe de leur ame, les pratiques de la loi de Moïſe (que nous croyons n'avoir été données qu'eu égard à la dureté du cœur du peuple) pourvû qu'ils veuillent eſpérer en Jéſus-Chriſt & obſerver les loix éternelles de la nature & de la Religion ! pourvû auſſi qu'ils prennent le parti de vivre avec les Chrétiens & les fideles, comme je l'ai déjà dit, ſans vouloir leur perſuader de ſe faire circoncire comme eux, de garder le Sabat, & d'obſerver toutes les autres pratiques de la loi Moſaïque. En ce cas je déclare qu'il faut vivre avec eux comme avec des freres que l'on aime, & les admettre à la communion de toutes choſes.

le peuvent, la loi de Moïse, qui, à ce que je crois, ne leur a été donnée qu'à-caufe de la dureté de leur cœur, & fi à l'obfervation de cette loi ils ajoutent leur efpérance en Jéfus-Chrift avec la pratique des vertus naturelles & éternelles de piété & de juftice, avec un défir de faire fociété avec les Chrétiens & les fideles, pourvû qu'ils ne prétendent point obliger ces derniers à l'obfervation de leur Sabat & de leurs autres rites, mon fentiment eft que non feulement il faut les recevoir, mais encore les admettre à la communion de toutes chofes, comme freres, & qui ont été portés dans les mêmes entrailles. Quoique je n'aprouve pas le fentiment dans lequel il étoit que les Nazaréens étoient dans l'erreur, je ne puis m'empêcher de louer fa charité à les tolérer. Je ferai voir dans la fuite qu'Auguftin avoit été encore plus loin que Juftin, & que pendant un certain temps il avoit foutenu l'opinion que j'avance, fans aucune différence confidérable; à favoir, que les Juifs-Chrétiens devoient toujours obferver leurs loix, mais non pas impofer leurs loix lé-

vitiques aux Chrétiens-Gentils: aussi est-il vrai que les fideles de parmi les Juifs n'ont jamais prétendu obliger les Chrétiens d'entre les Gentils à l'observation de leurs loix, ainsi que plusieurs personnes ont voulu l'inférer dans un seul pas-
Act. 15-1. sage des actes des Apôtres, en attribuant infidellement à toute l'Eglise l'opinion de quelques particuliers en petit nombre; car après qu'il y a été rapporté que certains hommes qui venoient de la Judée, avoient enseigné aux freres à Antioche qu'ils ne pouvoient être sauvés, à moins qu'ils ne se fissent circoncire, conformement à la loi de Moïse, & que quel-
Vers. 5. ques-uns des Pharisiens qui avoient reçu la foi, avoient dit qu'il falloit les circoncire & leur commander d'observer la loi.
Vers. 19. 20. Le jugement néanmoins des Apôtres prononcé par la bouche de Jâques, étoit que ceux qui parmi les Gentils avoient reconnu Dieu, ne fussent point inquiétés: Nous leur avons écrit dit-il, de s'abstenir seulement de la pollution des Idoles, de la formication, des chairs étouffées & de sang. Ici il ne s'agit pas de décharger les Juifs-Chrétiens de la nécessité de

l'obſervation de leur loi, mais ſeulement les Chrétiens de parmi les Gentils; & c'eſt-à ces derniers que l'obſervation de ces quatre preceptes, eſt expreſſément impoſée, non pas comme indifférente, mais comme abſolument néceſſaire & Vers. 28.
ſans laquelle il ne pouvoit y avoir de communion entre eux & les premiers, & laquelle devoit être la marque la plus eſſentielle de l'union qui devoit regner entr'eux. Je demande ſi aujourd'hui encore il y a rien autre choſe que l'inobſervation de ces quatre préceptes, qui rende toute ſociété impraticable entre les Juifs & les Chrétiens, quoique les premiers vivent parmi les autres dans une eſpece d'eſclavage. C'eſt une obſervation commune à tous les hommes, qu'il ne peut jamais y avoir de ſociété cordiale entre des gens qui ne peuvent jamais boire & manger enſemble. La liaiſon que la table met naturellement entre les hommes, étoit déſignée par les ſacrifices anciens qui s'offroient pour des nations entieres, pour des villes, pour des familles: à ces ſacrifices on buvoit & on mangeoit enſemble; cela ſe pra-

tiquoit aux traités les plus folemnels de paix & d'alliance, & çà été le deffein de l'inftitution que Jéfus-Chrift a faite dans fon dernier fouper. Nous ne voyons rien dans le decret des Apôtres qui ordonne aux Juifs-Chrétiens de quitter leur ancienne loi; ni qui permette aux Chrétiens-Gentils de fe fouftraire aux quatre préceptes qui leur font impofés; il n'y a pas abfolument moyen d'accorder ce decret avec ce qui s'enfeigne dans nos Catéchifmes. Lorfque Pierre eut prêché l'Evangile à Cornélius, qui étoit Gentil & profélyte de la porte, & que contre les préjugés invétérés de la plûpart des Juifs, il eut déclaré que dans
Act. 10-35. toutes les nations celui qui craignoit Dieu & qui faifoit des œuvres de juftice, étoit
Vers. 15. accepté de Dieu, ils demeurerent très-étonnés, & lui reprocherent, comme
Act. 11-1. 2. 8. faute, d'avoir mangé avec les Gentils: mais il leur donna & aux Apôtres dans Jérufalem une fatisfaction entiere fur fa conduite à cet égard & ils furent convaincus & pénétrés de joie que Dieu eût auffi accordé aux Gentils le repentir de leurs péchés. Ce qui étoit un myftere

tere profond que Paul dit en plus d'un endroit avoir été impénétrable à tous les siecles précédens & que l'Evangile avoit heureusement dévoilé. Dans tout ce récit, il n'y a pas un seul mot qui puisse faire soupçonner que Pierre ait entendu soumettre les Gentils nouveaux convertis à la loi Mosaïque, ni qu'il ait entendu en excepter les Chrétiens d'entre les Juifs; & quoiqu'on voie qu'il a mangé avec Cornelius, on ne voit pas pour cela qu'il y ait rien mangé de défendu par la loi, non plus que font encore les Juifs aujourd'hui, lorsque l'occasion se présente que nous mangions avec eux, ou qu'ils mangent avec nous. C'est sur ce pied-là que la république de Moïse auroit pu subsister encore en Judée, telle qu'elle étoit ou plutôt qu'elle devoit être, & les habitans être avec cela de fort bons Chrétiens, en ne demandant de leurs freres Gentils, qui auroient vecu parmi eux, & qui auroient été d'accord avec eux sur l'article principal de l'unité de Dieu & sur d'autres points moins essentiels que l'étroite abstinence des quatre

Rom. 16. 25. Ephes. 1. 9. 10. & 3. 3. 5. 6. 9. Col. 1. 26. 27.

chofes rapportées ci-deffus, qui étoient anciennement auffi prohibées par la loi Judaïque à leurs profélytes de juftice.

CHAPITRE XIII.

CETTE abftinence de fang & de chairs étouffées étoit le fentiment uniforme de toute l'Eglife primitive; elle a été obfervée par tout, non feulement jufqu'au temps d'Auguftin, mais encore jufqu'au onzieme fiecle dans prefque toutes les Eglifes d'occident, de la même façon qu'elle l'eft toujours dans toutes les Eglifes d'Orient. Le Cardinal Humbert, qui écrivoit vers le milieu du onzieme fiecle, juftifie amplement l'Eglife Latine fur ce chef contre l'Eglife Grecque. Elle conferve, dit-il, les anciens (58) ufages,

(58) *Antequam etenim confuetudinem majorum noftrorum, diligenter retineatis, nos quoque hæc abominamur: adeò ut fanguine, vel quâcunque morte, aut aquis, feu quâcunque negligentiâ præfocato, apud nos aliquando vefcentibus, abfque extremo periculo vitæ hujus, pœnitentia gravis imponatur. Ju. Bib. cd Petiu, tom. 4. p. 282.*

ou la tradition de nos ancêtres, & nous avons aussi bien qu'eux ces choses en abomination; imposant des pénitences très-severes à ceux qui, hors le cas d'un extrême peril de la vie se nourrissent du sang ou de la chair de quelqu'animal que ce soit, mort de lui-même étouffé dans l'eau ou étranglé par quelque accident. Je ne conçois pas avec quelle sécurité de conscience & sous qu'elle délicate distinction nos pasteurs d'aujourd'hui osent se dispenser d'un précepte aussi positif; eux qui posent pour principe que les pratiques de l'Eglise primitive (59) sont le plus sûr commentaire qu'on puisse faire aux Ecritures. Mais j'ai toujours remarqué que ceux qui écrivent le plus fort en faveur des pratiques de l'Eglise primitive, sont ceux qui s'en éloignent le plus & qui en sont le moins exactement instruits. Je demande laquelle est-ce de toutes les pratiques, qui soit plus constamment fondée sur les Peres, sur la

(59) Les Protestans sur-tout devroient être bien attachés à cette abstinence, eux qui font profession de ne reconnoître pour regle infaillible que l'écriture & non la tradition.

tradition & ſur la ſucceſſión, que cette abſtinence ? Dans une aſſemblée des Apôtres elle a été ordonnée ſans aucune limitation de temps ; elle a été ordonnée dans les canons (60) qui leur ont été anciennement attribués ; elle a été citée comme une preuve de leur innocence par les premiers apologiſtes du Chriſtianiſme ; & ſans me répandre en citations inutiles & qui groſſiroient trop le volume de ma lettre, j'en appelle à tous ceux qui ont écrit. Cette abſtinence a été confirmée par pluſieurs conciles, & elle a eu pour défenſeurs dans le dernier ſiecle des perſonnes très-ſavantes, tels que Hugo-Grotius, Claude Saumaiſe, Jean Voſſius, & d'autres. L'illuſtre Etienne (61) Carcelleïus a donné un traité très-ſolide ſur ce ſujet. Il prouve que l'abſtinence de manger du ſang a ſubſiſté en quelques endroits preſque juſqu'à ſon temps. Avant lui, Chrétien Becmanus avoit donné un traité théologique ſur le même (62) ſujet. Ils prouvent l'un & l'autre que cette abſti-

(60) *Can.* 63. *aliis verò* 52.
(61) *Diatriba de Eſu ſanguinis.*
(62) Exercitat 26.

nence n'avoit pas seulement son origine dans (63) les loix judaïques, mais dans les préceptes de Noé, qui obligeoient également tout le Genre humain. La parole adressée à Noé & à ses fils, & parconséquent à tous les hommes, au chap. Gen. neuvieme de la Genese, est ainsi: nour- 9. 3. 4. rissez vous de tout ce qui a vie & mouvement; je vous ai abandonné toutes ces choses, aussi bien que les herbes vertes; j'en excepte seulement la chair mélée de sang, dont je vous defend de manger. Ce précepte est confirmé dans la loi lévitique, quoi qu'il n'en fasse pas partie. Suivant ces Messieurs, il y est rapporté par occasion avec plusieurs autres préceptes de morale, & ils croient qu'il a été donné pour être observé à la lettre. En effet par tout le Pentateuque on remarque qu'il est défendu à l'étranger, aussi bien qu'au Juif, de manger le sang devenu chair, parce qu'il en est l'ame & la vie, & cette défense est sous la peine Gen. 17. 14. d'être exterminé du milieu du peuple, & pour le dire d'une maniere plus intel-

(63) Voy. à la fin.

ligible, d'en être chassé: car le fameux M. le Clerc a prouvé que par tout où l'on trouve cette phrase, (64) exterminé du milieu de son peuple, signifioit d'en être separé, d'être chassé du pays & privé de tous les avantages dont on étoit en droit d'y jouïr; qu'elle ne vouloit pas dire d'être condamné à la mort & encore moins à une damnation éternelle; & c'est néanmoins l'une ou l'autre de ces deux dernieres explications qu'on enseigne à la plûpart des peuples. Ceux qui supposent qu'il n'y a point de nécessité morale à l'observation de l'abstinence du sang, disent que le précepte qui en est si souvent répété dans le Pentateuque, n'en a été donné aux Juifs que pour leur inspirer une horreur contre l'effusion du sang humain, autant que pour leur donner du dégoût pour une nourriture mal saine & qui n'a rien de ragoûtant. Mais comme dans le decret des Apôtres cette abstinence n'est limitée à aucun espace de temps, & qu'elle n'y est pas ordonnée comme une chose indifféren-

Levit. 3. 17. & 7. 26. & 17. 10. 14 & 19. 26. Deut. 12. 16. 23. & 15. 23.

Act. 15. 28.

(64) *In Genesi & in commentariis ad reliquos Pentateuchi libros.*

te, mais au contraire comme une chofe d'une néceffité abfolue, il y a encore bien des Chrétiens dans l'occident qui fe croient auffi obligés à l'abftinence du fang & des chairs étouffées, qu'à celle des viandes offertes aux idoles & de la fornication, l'abftinence des quatre chofes étant d'une obligation égale. Je répete donc que je ne conçois pas par quelle diftinction certains modernes peuvent juftifier l'ufage où ils font de manger des oifeaux pris au trebuchet, du boudin noir &c. Il y en a pourtant une diftinction, & certainement à laquelle ni les modernes ni les anciens apologiftes n'ont jamais touché, ou fur laquelle ils n'ont peut-être ofé s'apuyer; favoir, qu'ils font abfolument étrangers à la loi mofaïque & que ce précepte ne regarde point les lieux où les Juifs & les Gentils n'habitent point enfemble. La defenfe ne regardoit pas tous les étrangers indéfiniment, mais feulement ceux qui s'habituoient parmi les Jüifs, qui regardoient fi peu la défenfe de manger du fang, comme faifant partie de la loi morale, qu'ils ne faifoient nulle difficulté de permettre qu'on don- Levit. 17 10. 14.

Deut. 14. 21.

nât ou qu'on vendit ces choſes défendues aux étrangers qui voyageoient chez-eux & qui ne faiſoient qu'y paſſer, afin qu'ils puſſent les manger; ce qui devroit avoir été bien irrégulier, ſi une pareille abſtinence eut été fondée ſur la loi de la nature. Or les Juifs accordoient cette liberté aux étrangers, aux Proſelytes de la Porte, ou à ces étrangers qui croyoient bien en un ſeul Dieu, mais qui n'étoient pas circoncis, & pratiquoient leur culte dans la cour extérieure du temple, ſans ſe conformer à la loi Judaïque. Ils accordoient, dis-je, cette liberté de la même maniere dont les Egyptiens, qui, auſſi bien que les Juifs, diſtinguoient les nourritures en pures & impures, (65) avoient coutûme de vendre aux étrangers les têtes des bêtes offertes en ſacrifice, parce que pour eux c'étoit une abomination & une malédiction d'en manger. Mais pour ce qui regardoit les proſelytes de juſtice, ou ces autres étrangers, qui

(65) Ils chargent la tête de la victime de malédictions; la portent au marché, & les Marchands étrangers Grecs l'achettent. Herodot. L. 2. c. 39.

non feulement étoient établis parmi les Juifs & habitoient leurs villes, mais encore qui avoient reçu la circoncifion, qui ne croyoient qu'en un feul Dieu & qui fe conduifoient en tout fuivant la loi Judaïque, ils étoient dans l'obligation de fe conformer à cette loi, non feulement dans tous les devoirs de la vie civile, mais encore dans l'étroite obfervation de la Pâques, des fètes, du choix des nourritures, de la participation aux liqueurs préfentées aux autels; en un mot de toutes les coûtumes ordonnées par cette loi. Une feule loi dit Moïfe, en parlant de ces chofes, fera pour vous & pour l'étranger qui fera établi parmi vous: c'eft-là ce qui eft directement appellé une ordonnance perpétuelle, & c'eft à fon fujet que Maïmonides a écrit le paffage que j'ai cité ci-devant, Chap 12.

Exod. 12 48. 49. Num. 9. 14.

Ibid. 15. 16.

DE tout ce que je viens de dire ci-deffus, je conclus que les Chrétiens Juifs & Gentils étoient également obligés à l'obfervation de ce précepte par la fociété qu'ils contracterent enfemble, en établiffant l'Eglife d'Antioche dans l'enfance du Chriftianifme; & ce feroit en-

core la même chose, si les Juifs étoient rétablis en Judée pour tous les Chrétiens-Gentils qui auroient à vivre avec eux. En effet si on examine de plus près le précepte sur l'abstinence de manger du sang, des chairs étouffées &c. annoncé dans la Genese, on reconnoîtra qu'il ne peut-être regardé que comme une infinité d'autres qui paroissent en général être donnés à tout le Genre humain & qui ne regardent néanmoins que le peuple d'Israel en particulier. M. le Clerc
Ch. 13. dans son commentaire dont j'ai déjà parlé, nous cite plusieurs exemples de ces défenses générales, qui n'avoient cependant de rapport qu'aux usages des Juifs
1. Cor. 8-3. 9. seuls. C'est la raison pour laquelle Paul dans son Epitre aux Corinthiens-Gentils, parmi lesquels il y avoit moins de Juifs mêlés qu'ailleurs, dit que ce n'est pas la nourriture dont nous usons, qui nous rends recommandables à Dieu, parce que nous prenons de certaines nourritures qui nous rendent meilleurs, ou parce que nous nous en abstenons, que nous sommes pires: mais prenez bien garde que la liberté que vous prendrez à cet égard, ne

ſoit un achopement pour ceux qui ſont foibles. C'étoit le ſcandale qu'on pouvoit donner aux autres, ſoit en mangeant du ſang ſoit en mangeant de viandes offertes aux Idoles, qui étoit tout ce que des gens ſages devoient éviter. C'eſt encore ce que Paul dit aux mêmes: mangez de tout ce qui ſe vend à la boucherie, ſans vous informer d'où il vient, par rapport à votre conſcience, parce que la terre eſt au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. Si un infidele vous invite à manger, & ſi vous êtes diſpoſé à y aller, mangez tout ce qui vous ſera ſervi ſans vous informer d'où il vient par rapport à votre conſcience. Mais ſi quelqu'un vous dit, ceci a été offert aux idoles, n'en mangez pas par rapport à celui qui vous a averti, & par rapport à ſa conſcience & non par rapport à la vôtre, parce que la terre eſt à Dieu & tout ce qu'elle contient: car pourquoi la liberté dont je jouis, ſeroit elle jugée par la conſcience d'un autre? Ne donnez occaſion de ſcandale ni aux Juifs ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu. Ce grand égard pour leurs obſervations eſt ſi évidemment recommandé par tout,

1. Cor. 10. 25. 26. 27. 28. 29. 32.

que je m'étonne qu'il ait jamais pu être le sujet d'aucune dispute. La véritable raison en est la croyance qui se répandit sitôt dans l'Eglise que les cérémonies lévitiques étoient entierement abolies & que les Juifs, n'étoient pas plus obligés à leur observation que les Gentils. C'est là la source d'un nombre infini d'erreurs qui ont corrompu tout le Christianisme; mais pour ce qui est de la défense de manger du sang je vous recommande de lire en entier le quatorze Chap. de l'Epître aux Romains, vous verrez qu'il sera facile de l'ajuster contre les sentimens des apologistes de la primitive église, contre les Peres, contre Carcelleiüs, contre M. Whiston & tous autres qui, faute d'avoir observé la distinction entre les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils, ont donné dans une extrémité; de même que ceux qui ont borné cette prohibition à un certain espace de temps, & qui en déchargeoient tous les hommes indifféremment, sans avoir égard aux lieux ont donné dans l'autre extrémité: mais la premiere des deux extrémités est la plus tolérable, non seulement parce

qu'elle eſt moins dangereuſe dans ſes conſéquences, & que les Chrétiens-Juifs ſont encore dans l'obligation de l'obſerver, mais encore parce qu'elle eſt plus innocente, plus ſaine & plus facile dans la pratique. Mais pour revenir à mon ſujet, le 15ᵉ chap. des actes ne fourniſſoit-il pas aux Ebionites un préjugé très-fort & d'autant plus fort que c'étoit un témoignage puiſé d'un livre qui ne paroît être compoſé que par Paul tout ſeul: outre que Pierre dans ſa premiere Epitre, qui eſt indiſputablement adreſſée aux Juifs qui croient, il les appelle *Génération choiſie* Prêtriſe royale, ſainte Nation, Peuple choiſi: il ne dit pas qu'ils étoient ainſi par le paſſé, & qu'on ne les regarderoit plus ſur ce pied-là à l'avenir: au contraire il les prie d'avoir une converſation honnête avec les Gentils, deſquels ils devoient être toujours diſtingués & jouir toujours des prérogatives & diſtinction de leur nation, à l'exception du temple & des ſacrifices: il les prie encore de vivre parmi les Gentils, comme un peuple ſéparé, ſoit dans la Judée ſoit parmi les nations mais de n'en être pas moins bons Chrétiens.

1. Pet. 1. 1.

Ibid. 2. 9.

1. Pet. 2. 12.

CHAPITRE XIV.

Telle étoit donc sur ce point particulier la vraie & originale Théologie des Nazaréens, quelque puisse être l'erreur dans laquelle les Chrétiens d'entre les Gentils soient tombés, en nous les représentant comme des hommes qui vouloient les obliger à observer toute la loi de Moïse. Mais aussi ces Nazaréens se sont également trompés de leur côté sur les sentimens de Paul, dans les Epîtres duquel il se trouve des choses assez dures à entendre comme il est fort justement remarqué dans la seconde des Epîtres attribuées à Pierre. Il faut dire ici que si les Nazaréens ont portés un sentiment injuste sur les sentimens de Paul, que les Chrétiens-Gentils ont grandement vangé leur Apôtre. Les Peres sont tombés dans des raisonnemens honteux, discordans entr'eux, & chacun d'eux avec soi-même au sujet des Ebionites, les séparant quand il falloit les unir, & les unissant quand il falloit les séparer, en changeant leurs bénédictions en malédictions ; & en traitant leurs prie-

2. Pet. 3. 16.

res les plus faintes de conjurations diaboliques. Les Chrétiens-Gentils ont fait éclater en toute occafion une haine outrée contre les Chrétiens d'entre les Juifs, & fe font répandus en des discours malféans, pour ne pas dire très-prophanes contre leur loi, quoiqu'ils ne puffent s'empêcher de reconnoître que c'étoit à eux qu'ils étoient redevables de l'Evangile, & que l'Eglife Judaïque avoit été établie avant qu'aucun Gentil eût embraffé le Chriftianifme. Mais aucnn ne les a traités avec une haine plus déclarée qu'Epiphanius, le plus ignorant & le plus partial de tous les hiftoriens. C'eft ce qui a été démontré en plufieurs exemples par les plus fçavans auteurs des deux derniers fiecles & de celui-ci, fans parler de plufieurs autres encore plus anciens; car fans m'arrêter à fon ignorance groffiere fur la Grammaire, fur l'Hiftoire fur la Chronologie & fur la Langue Hébraïque quoiqu'il fût Juif converti, on peut dire de lui en général qu'il n'y a jamais eu d'homme plus difpofé à traiter d'hérétiques tous les autres, & moins difpofé à rendre aux au-

tres la justice. de les reconnoître pour ortodoxes, & que lorsque quelqu'un avoit le malheur de lui déplaire en quelque point, il ne manquoit jamais de le noircir sans miséricorde sur tous les autres points. Cependant (66) ce radoteur avoue que les Nazaréens ne différoient des Juifs qu'en ce qu'ils croyoient en Jésus-Christ, & des Chrétiens qu'en ce qu'ils observoient toujours la loi judaïque, comme la circoncision, le Sabat & toutes les ceremonies légales: sur quoi il faut observer qu'il ne dit pas qu'il vouloient obliger les autres à les observer, mais seulement qu'il les observoient entr'eux; & c'est sur quoi j'insiste ici particulierement, non pas seulement parce que c'étoit leur sentiment, mais encore parce que leur sentiment n'avoit rien que de juste & d'innocent, qui ne pouvoit causer le moindre mal, & encore

(66) Voici en quoi ils différent des Juifs & des Chrétiens: comme ils croient en Jésus-Christ ils ne s'accordent pas avec les Juifs, & comme ils sont fort zélés pour la circoncision, le Sabat & les autres pratiques de la loi, ils ne s'accordent pas avec les Chrétiens. Hæres. 20. n. 7.

encore plus parce que ç'a été ſur ce pied-là que le Plan original du Chriſtianiſme a été établi. Malgré ce que je viens de rapporter ici d'Epiphanius, dans (67) un autre endroit il les repréſente comme des Juifs ſimplement; quoique dans le même endroit il diſe qu'ils étoient ennemis déclarés des Juifs, & que ceux-ci de leur côté les haïſſoient mortellement; qu'ils prononçoient contr'eux des malédictions trois fois le jour dans leurs ſynagogues, ainſi que Jérôme l'avoit dit avant lui. Tout-autre qu'Epiphanius ſe ſeroit ſouvenu de la diſtinction qu'il en avoit faite auparavant, & ne les auroit pas regardés pour moins bons Chrétiens, à cauſe de ce qu'ils avoient des (68) ſynagogues & des anciens, comme étant Juifs de nation; & il n'auroit pas dû les eſtimer moins bons Chrétiens par l'homme intérieur, parce qu'ils étoient Juifs par l'homme extérieur. Je voudrois bien que ceux qui aujourd'hui parmi-nous inſiſtent ſur la néceſſité de l'obſervation du

(67) Hæres. 20. n. 9.
(68) Hæres. 30. n. 18.

K

Sabat, & qui pour cela ſont connus ſous le nom de Sabatériens, vouluſſent, faire attention que ce n'étoit pas les Chrétiens de parmi les Gentils, mais bien les Chrétiens d'entre les Juifs ; c'eſt-à-dire les Nazaréens, qui étoient les ſeuls obligés à l'obſerver ; mais que nous qui ſommes Gentils d'origine, ne ſommes point obligés d'obſerver ni jours, ni mois, ni années ; que nul homme n'a droit de nous juger par rapport aux nourritures & aux boiſſons dont nous faiſons uſage, par rapport aux fêtes, à la nouvelle Lune & aux Sabat. Si on eut toujours eu toute l'attention néceſſaire à cette diſtinction originelle de deux ſortes de Chrétiens, jamais la diſpute ſur l'obſervation du ſabat n'auroit eu lieu ; jamais la complaiſance des Gentils ne les auroit entraînés à obſerver, comme cela leur eſt arrivé quelquefois, le Sabat des Juifs, ni celle des Chrétiens-Juifs à obſerver le premier jour de la ſemaine avec les Gentils, & ni les uns ni les autres à recevoir aveuglément pour préceptes ou pour exemples d'une imitation indiſpenſa-

Gal. 4. 10. Cor. 2.

ble des obſervations qui ne les regardoient pas. C'eſt la faute dans laquelle ſont tombés pluſieurs Peres & pluſieurs Conciles que je ne nommerai pas ici, & les (69) Conſtitutions Apoſtoliques, & l'Edit (70) de Conſtantin le Grand. Nos Sabatériens du nombre deſquels étoit M. Stennett mon ami intime, qui avoient raiſon dans leur argument, mais qui avoient tort dans l'application, parce qu'ils s'étoient laiſſés tromper à des autorités très-conſidérables, ont cet avantage par devers eux qu'ils peuvent fort bien abandonner leur pratique, ſans être obligés de rétracter l'opinion dans laquelle ils ſont que le Sabat doit s'obſerver juſqu'à la fin des ſiecles. C'eſt de cette façon qu'il y a lieu de terminer une infinité de difficultés, qui ne ſont fondées que ſur l'erreur où l'on a été d'attribuer à tous les

(69) Que le ſamedi & le dimanche ſoient pour vous des jours de fêtes. L'un eſt en mémoire de la création du monde, & le dimanche en mémoire de la réſurrection L. 7. C. 23.

(70) Il ordonnoit (Conſtantin) à tous les ſujets de l'Empire Romain de fêter les jours de dimanche & auſſi d'honorer les ſamedis. Il me paroît que c'étoit en mémoire de ce qui étoit arrivé ces jours-là à notre commun ſauveur. Euſeb. de vitâ Conſtantini L. 4. C. 18.

Chrétiens en général ce qui ne convient qu'à une espece particuliere. C'est ainsi que l'Extrême-Onction s'est introduite dans l'Eglise, & enfin s'y est érigée en sacrement. Il est cependant vrai que l'Onction dans son origine n'étoit ni extrême ni sainte. Chacun sait en quelle estime particuliere l'huile étoit parmi toutes les Nations de l'Orient, & il ne faudroit pas avoir lu l'Ancien Testament, pour ignorer l'usage fréquent que faisoient les Juifs de l'onction: on s'en servoit spécialement en médecine, & les anciens l'administroient publiquement dans leurs synagogues tous les samedis: c'est là que l'application de ce remede, qui se conféroit aux pauvres malades, étoit accompagnée de prieres pour le recouvrement de leur santé, & pour le pardon de leurs péchés; & lorsque les personnes elles-mêmes étoient trop foibles pour venir à la synagogue, les anciens alloient leur administrer chez elles. (71) Lightfort observe dans (72) le Talmud de Jérusalem que Rabbi Siméon, fils d'Eléazar

(71) Dans son ouvrage intitulé, Harmonie du nouveau Testament Vol. 1. p. 333.

(72) *in Brracoth. fol. 3. cor. 1.*

trouva bon que Rabbi Meïr mêlât du vin avec l'huile dont on oignoit les malades les jours de ſabat, & il en cite une (73) tradition qui dit qu'il étoit permis d'adminiſtrer l'onction le jour du ſabat. Si le malade eſt affligé du mal de tête, ou s'il a la teigne, on l'oint avec l'huile: on trouve la même choſe (74) dans le Talmud Babylonien. Voila pourquoi l'apôtre Jâques dans la lettre qu'il écrit aux Chrétiens Juifs, qui n'avoient point d'autres rites ni d'autres ſynagogues que les autres Juifs:" quelqu'un eſt-il malade parmi vous, qu'il envoie aux anciens de l'Egliſe, afin qu'ils prient ſur lui & qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seiguenr, les prieres des fideles ſauverone le malade; le Seigneur le remettra ſur ſes pieds; & s'il a commis des péchés, ils lui ſeront pardonnés. „ On voit bien que cela n'avoit rien qui reſſemblât à l'extrême-onction de l'Egliſe Romaine, mais quelle étoit particuliere à la Nation Juive. Il eſt rapporté de même des autres apôtres, qui non ſeulement é-

(73) *id. in Mauzar ſcheni, fol.* 53. *Col.* 3.
(74) *in Joma fol.* 77. 2.

toient Juifs, mais qui étoient encore les anciens des Eglises Juives, qu'ils oignoient d'huile plusieurs malades & qu'ils les guérissoient. Plusieurs de nos Théologiens Protestans, qui ignorent les anciennes coutumes des Juifs & qui ne peuvent s'empêcher de blâmer l'absurdité de la pratique de l'Eglise Romaine, ont avancé que l'onction attribuée aux Apôtres étoit miraculeuse & passagere ; d'autres l'ont étendue à tous les hommes & à tous les temps, comme la nécessité de l'observation du sabat, mais il n'appartenoit qu'aux Nazaréens seuls de persister dans l'observation de leur sabat & de toutes leurs cérémonies légales ; & c'est ce dont les Chrétiens-Gentils leur ont fait un crime qu'ils n'ont jamais pu leur pardonner, qui à leur sentiment les rendoit indignes du nom de Chrétiens, parce que, dit Jerôme, (75) pendant qu'ils prétendoient être Juifs & Chrétiens, ils n'étoient réellement ni l'un ni l'autre : le même dit (76) dans un autre endroit,

Mar. 6. 13.

(75) *Dum volunt, & judaos esse & Christianos, nec judæi sunt, nec Christiani. in. Epist. ad Augustin.*

(76) *Nazaræi ità Christum recipiunt, ut observationes Legis veteris non omittant, Id. ad Jes. 8.*

en parlant de ces Nazaréens, ils reçoivent Jésus-Christ d'une maniere qu'ils ne quittent pas pour cela leur vieille loi. Où en étoit le mal? En quoi cela l'incommodoit-il? Ni lui ni moi, ni tout autre qui n'étoit point obligé à l'observer? c'est cependant sur ce fondément là principalement, plutôt que sur l'opinion qu'ils avoient de Jésus-Christ que les locataires ont chassé les vrais propriétaires de leur héritage. Jérôme (77) dit nettement que les Corinthiens & les Ebionites, qui étoient les Juifs qui croyoient en Jésus-Christ avoient été anatématisés par les Peres, pour cela seul qu'il avoient mêlés les cérémonies de la loi mosaïque avec l'Evangile de Jésus-Christ, & qu'ils professoient une doctrine nouvelle, sans abandonner les anciennes. Belle conclusion! On voit bien que ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes se sont persécutés pour l'uniformité; & les beaux fruits que cette mé-

(77) *Qui (Ebionei & Corinthiani) credentes in Christo, propter hoc solum à Patribus anathematizati sunt, quòd legis ceremonias Christi Evangelio miscuerunt; & sic nova confessi sunt, ut vetera non amitterent. in Epist. ad Augustin.*

thode a produits. Je suis persuadé que si ce n'avoit été le traitement cruel qu'on a exercé contre eux à ce sujet, traitement si contraire à la pratique de Jésus-Christ & à la doctrine de l'Evangile, il n'y auroit peut-être pas un seul Juif sur la terre qui ne fût Chrétien; d'autant plus qu'ils ne peuvent embrasser le Christianisme que sur ce pied-là. C'est depuis ce temps-là donc que les pauvres Juifs ont été chassés tout-à-la fois hors du Christianisme, sans qu'aucun d'eux pût absolument y être rétabli, suivant le sentiment des Peres, à moins d'une abjuration spéciale du Judaïsme, ou pour le dire avec justice, d'une abjuration réelle du Christianisme qui leur est propre.

CHAPITRE XV.

AUGUSTIN a fait quelques petits efforts en faveur des Nazaréens: on voit cela par les lettres qui sont écrites entre lui & Jerôme à ce sujet; mais dans le cours de leur commerce de lettres, il leur arriva ce qui arrive dans presque

toutes les autres disputes, ce fut d'oublier leur point principal, de s'écarter sur des matieres étrangeres à leur sujet, de tomber dans des incidens bas, ridicules, dans des réflexions personnelles, & enfin dans un galimatias, tel qu'ils ne s'entendoient plus eux-mêmes: de sorte que le lecteur se trouve dans la peine étrange de ne plus concevoir sur quoi a roulé la dispute qu'ils ont eu entr'eux. Jerôme s'efforce sur une supposition fausse de concilier des choses qui paroissent si fort se contredire, qu'il n'y a pas moyen de les accorder, à moins d'avoir recours, comme je l'ai fait, à la vérité même. Il a recours à l'expédient injurieux & détestable d'un mensonge officieux pour une bonne fin, en assurant que Paul avoit prévariqué lui-même dans l'accusation qu'il avoit portée contre Pierre, mais que ce n'avoit été qu'un jeu entr'eux, pour s'excuser envers les Juifs, & pour les gagner avec douçeur. Une telle doctrine scandalisa Augustin, qui lui en écrivit avec vivacité, & justifia Paul, en disant, ainsi que je l'ai dit, & que la chose le prouve elle-même, que lors-

qu'il parle contre la loi comme inutile & dangereuſe, il entend que c'eſt par rapport aux Gentils, & que toutes les fois que lui ou les autres parlent en faveur de la loi & de la néceſſité de l'obſerver, cela ne regarde que les Chrétiens-Juifs: qu'il eſt vrai que Pierre, par ſon exemple, avoit jeté dans l'erreur quelques Gentils, ſeulement parce qu'ils ne l'avoient pas pris du bon côté, mais qu'il n'avoient pas dû ſe tromper à ſa doctrine, que dans le cas où ils l'auroient mal expliquée. C'eſt à ce ſujet que Jérôme (78) repond à Auguſtin:" mais de tout le diſcours que vous-avez employé dans le cours d'une ſi longue diſpute, voici quel en eſt le ſens: Pierre

(78) *Totius ſermonis quem diſputatioue longiſſimè protraxiſti, hic ſenſus eſt; ut Petrus non erraverit in eò, quòd hos qui ex Judæis crediderant, putaverit legem eſſe ſervandam; ſed à via rectilineâ deviarit, quòd Gentes cœgerit judaiſare; coegerit autem, non docentis præcepto, ſed converſationis exemplo, Et Paulus non contraria ſit locutus his, quæ ipſa geſſerat, ſed quare Petrus eos, qui ex Gentibus erant, judaiſare compelleret: hæc ergo ſumma eſt quæſtionis, immò ſententiæ, ut pòſt Evangelium Chriſti benefaciant judæi credentes; ſi legis mandata cuſtodiant hoc eſt, ſi ſacrificia offerant quæ obtulit Paulus, ſi filios circoncidant, ſi ſabbatum ſervent, Epiſt. ad Auguſtin.*

n'eſt pas tombé dans l'erreur lorſqu'il a cru que la loi devoit être obſervée par les fideles d'entre les Juifs, mais qu'il s'étoit écarté de la bonne voie, lorſqu'il avoit voulu forcer les Chrétiens-Gentils à Judaïſer : ce que vous dites qu'il a fait, non pas par les préceptes de ſa doctrine, mais par ſon exemple ; & ſur ce pied-là vous ſoutenez que Paul n'a rien dit de contraire à ce qu'il avoit fait, & que ç'a été avec juſtice qu'il a accuſé Pierre d'avoir voulu forcer les Chrétiens de parmi les Gentils à obſerver la loi. Voici donc quel eſt le réſultat de votre queſtion, ou plutôt du jugement que vous en portez : que même depuis la publication de l'Evangile les Juifs qui ont reçu la foi, font bien d'obſerver les ordonnances de la loi, c'eſt-à-dire d'offrir des ſacrifices, comme a fait Paul, de circoncire leurs Enfans & de garder le ſabat &c. C'eſt à quoi Jérôme eſt bien éloigné de donner ſon approbation au contraire il déteſte un pareil ſentiment." C'eſt dit-il, tourner (79) le

(79) *Sin autem hæc nobis incumbit neceſſitas, ut judæos cum legitimis ſuis ſuſcipiamus, & liceblt eis obſervare in Eccleſiis Chriſti quòd exercuerunt in ſynagogis Satanæ: Dicam quod ſentio; non illo Chriſtiani fient, ſed nos judæos facient. Epiſt. ad. Auguſt.*

Chriſtianiſme en Judaïſme, ſi nous nous trouvons forcés de recevoir les Juifs avec l'obſervation de la loi, de ſouffrir qu'ils exercent dans les Egliſes de Jéſus-Chriſt ce qu'ils pratiquent dans la ſynagogue de Satan: je vous déclare librement ma penſée; ils ne deviendront pas Chrétiens, mais ils nous rendront Juifs „ ici Jérôme ne fait pas attention que les Chrétiens-Juifs & les Chrétiens-Gentils devoient avoir chacun leurs Egliſes à part, & que les premiers avoient toujours entendu célébrer leurs cérémonies particulieres dans leurs propres Egliſes, que Jérôme appelle ſynagogues de Satan par un blaſphême horrible. Mais c'étoit encore peu de choſe pour un ſophiſte comme lui; ſa pétulence & ſa vivacité l'ont bien autrement emporté; il ſe met en écume, il s'agite, il ſe tourmente dans tout le cours de ſa lettre: ici il diſpute & argumente; là il querelle & s'emporte: après avoir rapporté un paſſage de la lettre d'Auguſtin, dans laquelle il juſtifie, Pierre d'avoir perſéveré dans la loi, parce qu'il étoit Juif de nation,") je ſuis obligé, dit-il, de (80) ſoutenir le contrai-

(80) *Ego è contrario loquar, & reclamante mundo,*

re, & quand toute la terre feroit d'un autre fentiment, je crierai à haute voix que les cérémonies des Juifs font pernicieufes & un fujet de danmation pour les Chrétiens, & que quiconque les obfervera, foit Juif, foit Gentil d'origine, eft déja plongé dans l'abîme du Diable." C'eft de cette façon que ce moine en délire & à tête chauve effraya Auguftin par la véhémence de fes criailleries, mais fans le perfuader. Le dernier néanmoins eut recours à des fubterfuges les plus miférables du monde, pour fe tirer d'affaire le mieux qu'il pût; d'abord en donnant un autre fens à une opinion qu'il avoit énoncée dans les termes les plus clairs; & par ce moyen en abandonnant la partie, il fe laiffa empórter au poids de la majorité, lui qui étoit l'Evêque, & qui devoit agir comme tel. Mais enfin depuis ce temps, les Juifs furent exclus pour toujours d'une Eglife qui leur devoit fa fondation, & dans laquelle on continue encore aujourd'hui de lire

libera voce promentio, ceremonias judæorum & perniciofas effe & mortiferas. Chriftianis: & quicunque eas obfervaverit, five ex Judæis, five ex Gentibus, eum in barathrum diaboli devolutum. Id. ibid.

leur loi; dans laquelle les Gentils se font un honneur de porter les noms propres à ces mêmes Juifs, & dans laquelle il faut que les Gentils eux-mêmes deviennent Juifs avant d'y être comptés au nombre des Chrétiens. Mais une intrigue aussi injuste & un procédé aussi deraisonnable ne paroîtront pas surprenans, si on fait toute l'attention nécessaire à la conduite de cette clique des Peres qui en ont été les auteurs, si on prend garde à la légereté avec laquelle ils damnoient ceux qui leur déplaisoient, combien ils étoient prêts sur des riens, sur des pointilleries de Critique & de Chronologie, sur lesquelles ils étoient eux-mêmes le plus souvent fort ignorans, d'envoyer leurs antagonistes à tous les diables : non pas seulement des personnes seules en leur particulier, mais des Sociétés entieres, des Eglises, & même des Nations. C'est ce qui ne sauroit échapper à ceux qui liront l'histoire Ecclésiastique avec attention. Je me fais une conscience d'enfler cette lettre de plus de citations qu'il n'en est necessaire mais la matiere que j'ai choisie,

en demande quelques-unes & des plus claires: c'eſt à cette matiere néanmoins qu'on affećte d'y apliquer les plus obſcures, les plus étranges & les plus embarraſſantes: car enfin s'il eſt permis de dire ici la vérité, il nous reſte très-peu de choſes en écrit; c'eſt-à-dire très-peu de choſe d'abſolument bien certain & bien autentique ſur ce qui a du rapport à l'origine du Chriſtianiſme, depuis le commencement de l'Empire de Néron jusqu'à la fin de celui de Trajan: pour ſe renfermer dans les bornes les plus étroites, s'il eſt poſſible: il y a bien des auteurs qui donnent une plus grande étendue à ces temps d'obſcurité: c'eſt ce qui nous impoſe la néceſſité de nous arrêter encore plus préciſément aux Saintes Ecritures, dans leſquelles ſeules nous pouvons trouver les veſtiges qui doivent guider nos pas: car pour ce qui eſt de ce labyrinthe des Peres, quoique je m'y ſois quelquefois arrêté, vous-voyez bien, mon chez Méguletor, que j'ai débrouillé avec aſſez de facilité, de leurs ſophiſmes, les vrais ſentimens des Nazaréens ou Ebionites, en ce qui regarde le ſujet que j'ai traité,

car pour ce qui regarde l'erreur de leurs autres opinions, je me propoſe bien d'en traiter une autrefois; & pour cela je me ſervirai de lumieres & de temoignages, tels que s'il y avoit lieu d'y former des doutes bien fondés, & de juſtes exceptions, il ne reſteroit pas la moindre évidence pour prouver le Chriſtianiſme, de quelque ſorte que ce ſoit. Il me ſemble donc avoir démontré d'une maniere aſſez
Ch. 8. convaincante par tout ce que j'ai dit ci-devant, par la lettre de Pierre à Jâques que j'ai citée, par les actes des Apôtres, par pluſieurs paſſages du nouveau Teſtament, & par les ſentimens de quelques anciens ſectaires ſur la mort & ſur la réſurrection de Jéſus-Chriſt, dans quelles ſources les Mahométans ont puiſé leur Chriſtianiſme particulier, s'il m'eſt permis de l'appeller ainſi, eux qui ont religieuſement perſévéré dans l'abſtinence du ſang & des chairs étouffées; que leur Evangile autant qu'il m'a été poſſible d'en juger, doit être celui qui a été anciennement attribué à Barnabas dans ſa plus grande & plus eſſentielle partie: car les interpolations mahométanes qui s'y trouvent,

vent, ſont trop palpables pour les y méconnoître, & plut à-Dieu qu'il fût auſſi facile d'y reſtituer les omiſſions. Pierre martyr ſoutient dans le Chap. premier de la quatrieme partie de ſes lieux communs que le Mahométaniſme n'eſt autre choſe qu'une héréſie dans la Religion Chrétienne. Je reviens donc à dire que ſi les Mahométans demandoient qu'il leur fût permis d'établir des moſquées dans toutes les parties de notre occident, où tous les autres ſectaires ont l'exercice libre de leur Religion, il n'y auroit nulle difficulté à le leur accorder, ſoit pour augmenter le commerce que nous faiſons avec eux; ſoit pour les mettre dans la voie de parvenir à un Chriſtianiſme plus parfait. Je dis plus, c'eſt que non ſeulement il y auroit un manque de juſtice, mais encore une ingratitude énorme dans le Roi de Suede, par exemple de leur refuſer un tel établiſſement à Stokolm, après le traitement humain & généreux, pour ne pas dire, pieux & charitable qu'il a éprouvé pendant tant d'années lui & tous les Chrétiens de ſa ſuite à Bender. Le prétexte même d'une méſintelligence à vé-

nir ne seroit pas un titre équitable pour manquer à une telle reconnoissance, parce que si nous sommes obligés de pardonner à nos ennemis les injures qu'ils nous font, à combien plus forte raison devons-nous pardonner à nos amis les fausses démarches dans lesquelles ils peuvent tomber contre nous.

CHAPITRE XVI.

JE conclûrai ces réflexions sur l'observation de la loi mosaïque, à laquelle les Juifs sont éternellement obligés, & sur celle du précepte de Noé à laquelle sont également obligés tous les Chrétiens qui vivent parmi les Juifs, en remarquant que l'Apôtre Jâques n'a point entendu par le terme d'*Oeuvres*, la loi morale, ni par le terme de *Foi*, la croyance simple, ou le mérite nud de croire; mais que par ce terme d'*Oeuvres*, il a entendu la loi lévitique, & par le terme de *Foi* il a entendu le Christianisme : c'est, suivant toute apparence, ce qu'a entendu Paul par les mêmes termes: ce n'est que de cette

façon qu'on peut concilier ces deux Apôtres ensemble, sans avoir recours à des subterfuges, à des suppositions, ou à des sophismes, qui ne feront jamais capables de satisfaire aucun homme raisonnable, quoiqu'il n'osât pas dire toujours ce qu'il en pense. Jâques l'écrit expressément aux tribus des Juifs dispersés; c'est pour cette raison qu'il les prévient que la Foi, c'est-à-dire le Christianisme ne leur peut-être utile, ni les sauver sans les Œuvres, c'est-à-dire sans l'observation de la loi lévitique, parce qu'ils sont liés à la loi de Moïse par un traité éternel & propre à leur nation. Mais Paul écrivant aux Romains par le canal des Juifs convertis, leur enseigne que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi, les Gentils n'ayant rien à faire avec les cérémonies de la loi mosaïque. Jâques dit que la foi d'un Juif, sans les œuvres de la loi, est une foi morte; mais c'est parce que c'est à des Juifs qu'il écrit: d'un autre côté Paul dit que les Gentils sont morts à la loi, par le corps de Jésus-Christ, parce que c'est à des Gentils que son Epître aux Romains

Cap. 1. v. 1.

Cap. 2. v. 14.

Cap. 3. v. 23.

Cap. 2. v. 26.

Cap. 7. v. 4.

eſt écrite. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre l'Epître aux Galates qui étoient Gentils, & que certains Juifs plus zélés que ſages vouloient obliger de ſe faire circoncire. C'eſt ainſi qu'il faut mettre une différence exacte entre ce qu'il dit aux Coloſſiens, aux Philippiens & à tous autres Chrétiens d'entre les Gentils, & outre ce qu'il dit par maniere de parentheſe dans tous les ouvrages pour le compte des Chrétiens-Juifs, & qui ne convient qu'à eux ſeuls. Mais lorſqu'il dit que la loi nous a ſervi de conducteur pour nous mener à Jéſus-Chriſt, que les ordonnances de la loi avoient été effacées & clouées à la croix de Jéſus-Chriſt, ce ſont des phraſes qui ne peuvent s'entendre que de nous autres Gentils. Je pourrois avec la même facilité parcourir toutes les Epîtres & démontrer non ſeulement que cette diſtinction y regne partout, mais encore remarquer en même temps le nombre infini d'erreurs dans leſquelles on eſt tombé, faute d'y avoir pris garde; que ces erreurs ont été introduites pour des doctrines fondamentales, & ont fourni la matiere de diſputes

Gal. 3. 24. 25. Cor. 2. 24.

ſans fin, ſans contribuer à réformer les mœurs des hommes & à éclaircir leur eſprit, qu'elles ont au contraire fourni les premieres & les plus fortes armes qu'on ait oppoſées au Chriſtianiſme en général; que les auteurs de ces erreurs, après s'être fatigués à combatte des phantômes ridicules, que leur imagination avoit forgés, ſe ſont préſentés tout glorieux, comme de braves défenſeurs de cette ſainte inſtitution qu'ils n'ont jamais oſé regarder dans ſa beauté naturelle & originale; qu'ils ont gâtée par le fard dont ils ſe ſont efforcés de la défigurer. C'eſt une remarque qu'une perſonne d'un jugement auſſi ſolide & d'une pénétration auſſi parfaite que vous, Monſieur, n'aura pas de peine à faire de ſoi-même.

A L'ÉGARD de l'Epître de Paul aux Hébreux, je tombe d'accord qu'elle n'eſt pas tout-à-fait dans le cas des autres, je me reſerve à en parler lorſque je parlerai des ſacrifices, de leur nature, & de ce qui en a occaſionné la fin: ſans cela il n'y auroit pas moyen de concevoir quel a été le but de l'auteur de l'Epître aux Hébreux, ni de comprendre,

ce qu'il a voulu dire; car j'avoue qu'elle désigne un changement dans la loi; que le législateur a prédit expressement qu'il y en auroit un; qu'il a été suivi en cela par Jérémie, Ezéchiel, Joël & autres, qui ont dû certainement avoir conçu qu'elle a été la raison & le but des sacrifices des Juifs. Je vous prie de suspendre votre jugement sur ce point, jusqu'à ce que vous ayez vu le traité que je me propose de mettre au jour sur la (81) République Mosaïque.]

Suprà ch. 11.

JE reviens à mon sujet: outre le passage que j'ai rapporté, celui qui suit de l'Epître aux Romains peut servir de clef perpetuelle pour concilier Jâques avec Paul; savoir, que les œuvres par opposition à la foi, doivent s'entendre dans leurs ouvrages des œuvres de la loi lévitique, où sa pratique extérieure, & que la foi signifie la croyance en un seul Dieu, la persuasion de la vérité de la doctrine de Jésus-Christ & la sanctification intérieure de l'ame; qui sans cette foi & sans la la régénération, qui sont proprement

1. Cor. 7. 17. 18. 19. 20.

(81) Je rassemble dans cet ouvrage un détail de preuves bien plus considérable.

ce que les païens mêmes entendoient par le changement du vice à la vertu; la pratique la plus exacte des cérémonies ne peut justifier un Juif, ni le rendre meilleur & plus agréable à Dieu. Jésus-Christ lui-même & ses Apôtres ont déclaré clairement que le Gentil qui croit en un seul Dieu & à la nécessité de la régénération, pouvoit bien, contre le jugement de tous les Juifs dégénérés, qui faisoient consister toute leur religion dans sa pratique extérieure, être justifié par sa foi seule, sans être obligé à l'observation des cérémonies de la loi, qui ne le regardoient pas plus que les loix nationales, civiles & politiques des Juifs; au lieu que les Juifs qui étoient obligés à l'observation extérieure des loix de leur propre pays par un traité extérieur, devoient encore y ajouter cette régénération intérieure & la foi ordonnée par l'Evangile: sans quoi l'observation la plus exacte des cérémonies lévitiques ne leur pouvoit servir de rien. Voici comme Paul s'exprime: " Où est donc le sujet de votre gloire? Est-il exclus? par quelle Rom. 3. 27. 31.

loi? Eſt-ce par celle des œuvres? Non mais par celle de la foi. C'eſt pourquoi je conclus que l'homme eſt juſtifié par la foi ſans les œuvres de la foi. Dieu n'eſt il que le Dieu des Juifs ſeulement? N'eſt-il pas auſſi le Dieu des Gentils? Oui ſans doute, il l'eſt auſſi des Gentils, voyant que c'eſt un ſeul Dieu qui juſtifiera la circonciſion par la foi & l'incirconciſion au travers de la foi. Rendons-nous donc la loi inutile au travers de la foi? Dieu nous en préſerve; au contraire nous établiſſons la foi." Peut-il rien ſe dire de plus clair & de plus raiſonnable, & n'eſt-ce pas le ſeul moyen de concilier entr'eux tous les livres du nouveau Teſtament, & celui-ci avec l'ancien? N'eſt-ce pas là l'unique moyen d'accorder les Juifs avec les Gentils, & encore mieux de juſtifier la conduite de Dieu contre ceux qui l'accuſent de mutabilité ou d'imperfection, d'avoir donné une loi dans un temps, & dans un autre temps en avoir donné une autre; pendant qu'il n'y a rien réellement de changé ni d'abrogé ſuivant le plan original du

Christianisme. La Religion qui étoit vraie hier, ni peut-être fausse aujourd'hui, & elle ne peut jamais être fausse si elle est vraie une fois.

CHAPITRE XVII.

LES Chrétiens-Juifs sont donc toujours restés sous la nécessité d'observer la loi de Moïse, & les Chrétiens Gentils qui vivoient parmi eux, n'ont restés obligés qu'à l'observation des préceptes de Noé, savoir de s'abstenir des viandes offertes aux Idoles & des chairs étouffées : tout le reste de la loi morale étoit d'une obligation indispensable à tout le Genre humain, & alors, & devant, & le sera tant que les hommes subsisteront; & c'est une impiété & une absurdité la plus grossiere que d'argumenter au contraire. Oui, je le dis: la saine raison & la lumiere du sens commun sont une regle éternelle & catholique, sans lesquelles le Genre humain ne peut subsister en paix & en félicité une seule heure. C'est le traité solemnel de toute société sur la terre, soit

qu'il s'y trouve, ou qu'il ne s'y trouve pas de Religion révélée, c'eſt la ſeule choſe qui eſt admiſe par toutes les révélations, quelqu'oppoſées qu'elles ſoient entr'elles à tout autre égard. Je ne puis rien citer qui vienne plus à propos, ici que ce (82) que dit Ciceron:" la droite raiſon eſt une vraie loi, convenable à la nature répandue parmi tous les hommes, toujours également la même ; elle eſt éternelle, elle rappelle les hommes à leur devoir par ſes commandemens ; elle les détourne du crime par ſes défenſes ; elle

(82) *Eſt quidem vera lex recta ratio, natura congruens diffuſa in omnes, conſtans, ſempiterna : quæ vocet ad officium jubendo, vetando à fraude deterreat ; quæ tamen neque probos fruſtra jubet aut vetat, nec improbos jubendo aut vetando movet. huic legi neque obrogari fas eſt, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari poteſt, nec verò aut per populum aut per ſenatum, ſolvi hac lege poſſumus ; neque eſt quærendus explanator aut interpres ejus alius, nec erit alia lex Romæ, alia Athenis, alia nunc, alia poſt-hâc : ſed & omnes Gentes & omni tempore una lex, & ſempiterna & immortalis continebit : unuſque erit communis quaſi magiſter & imperator omnium, Deus ille, legis hujus inventor, diſceptator, lator ; cui qui non parebit, ipſe ſe fugiet, & naturam hominis aſpernabitur ; atque hoc ipſo luet maximas pœnas, etiamſi cætera ſuplicia (quæ putentur) effugerit.*

Cicer. de Repub. l. 3. *Ex Lactant l. 6. c. 8.*

n'ordonne & ne défend jamais envain aux honnêtes gens ; mais ces préceptes & ſes défenſes ne ſont pas toujours ce qui détermine les actions des méchans : c'eſt une loi de laquelle il ne ſe peut rien changer ; elle ne peut-être abolie ni en tout ni en partie ; nul ne peut-être abſous de la néceſſité d'y obéir, ni par l'autorité du ſénat, ni par celle du peuple ; elle n'a beſoin ni d'interprétation ni d'explication de qui que ce ſoit que d'elle-même ; ſa loi n'eſt pas autre à Rome qu'à Athênes ; elle n'eſt point différente dans un temps de ce qu'elle a été dans un autre ; elle eſt toujours la même, éternelle & immortelle & qui doit gouverner toutes les nations dans tous les temps ; il y aura toujours un même maître commun, ſi on peut le dire ainſi, pour commander à tous ; ſavoir, ce Dieu qui a fait cette loi, qui l'a donnée & qui doit la maintenir ; & celui qui ne lui obéira point, ſe fuira lui-même & mépriſera la nature humaine, & il trouvera en cela ſeul la puniton la plus terrible, quand il éviteroit les tourmens que l'on croit communément devoir en être la punition."

Le Docteur Withekeot disoit ordinairement que la loi naturelle faisoit onze douziemes dans toutes les Religions du monde. Paul qui exhortoit ses disciples d'entre les gentils contre la loi de Moïse, étoit si éloigné de les exhorter contre cette loi morale de la nature, qu'il entend que cette foi qu'il leur commande à la place de la loi de Moïse, que cette foi qui opere par l'amour & dont la fin est d'engendrer la créature nouvelle, doit produire la loi morale: les fruits de l'esprit, dit-il, sont l'amour, la joie, la paix, la patience, la politesse, la bonté, la fidélité, la douceur & la temperance, contre lesquelles il n'y a pas de loi. Non en vérité, il n'y en a nulle, ni contre aucune autre vertu: il ne s'établiroit aucune religion dans le monde, si elle se trouvoit contraire à aucune d'elles, & si elle tendoit à les détruire. Il est évident à tous, excepté à ceux qui ne veulent pas voir, que le dessein principal du Christianisme est d'avancer & de perfectionner la connoissance de la loi de la nature, de faciliter & d'encourager son observation, quoiqu'il soit très-vrai que quand nous l'a-

Gal. 5. 6. & 6. 15. & 5. 22. 23.

vons parfaitement obſervée, nous n'avons fait que ce que nous devons, & que nous le faiſons ordinairement bien imparfaitement. Jâques avoit raiſon de ſon côté d'impoſer aux Juifs la néceſſité de l'obſervation des *Oeuvres* de la *Foi* lévitique, auſſi bien que l'obſervation de la loi morale, pour les raiſons que j'ai rapportées ci-devant particulierement chapitre 12. & qu'il eſt inutile que je rapporte ici; mais il recommande la foi avec autant d'ardeur que Paul lui-même. Or il eſt certain que tout ceci eſt intelligible, facile, raiſonnable & fort convenable à mon ſyſtême Nazaréen, ſur l'intelligence de ces termes, *Oeuvres* & *Foi* par oppoſition l'un à l'autre; au lieu qu'il n'y a rien de plus embrouillé, de plus difficile & de plus déraiſonnable que les controverſes qui regnent entre les Proteſtans & les Papiſtes ſur le mérite des œuvres, ſur la juſtification par la foi &c. qui ſemblent avoir été occaſionnées par la contradiction qui paroît entre Paul & Jâques. Ce ſont des délicateſſes de ſpéculation, auxquelles ces bonnes gens n'ont jamais penſé; elles ne ſont fondées que ſur des

diſtinctions de l'Ecole, ſur des termes empruntés des loix romaines, qui étoient abſolument inconnus aux Apôtres. Les œuvres, ou les bonnes œuvres s'entendent communément des devoirs de la loi morale, & ne ſont comparées à rien dans aucune queſtion; mais les œuvres mentionnées par Jâques & par Paul par oppoſition à la foi, ſignifient des œuvres de la loi. Les Papiſtes ne s'entendent pas mieux entr'eux que les Proteſtans dans leurs diviſions, & ſous-diviſions ſur les queſtions de mérite & de juſtification. C'eſt une matiere qui a cauſé autant de relâchement & de libertiniſme d'un côté, que de bigotterie & de ſuperſtition de l'autre. L'antinomianiſme & la ſurérogation ſont les deux extrêmes de leurs diſputes, qui les enveloppent dans un embarras pitoyable. Je prévois que la plûpart d'eux ne manqueront pas de dire que j'annonce un nouveau Chriſtianiſme, non ſeulement par l'explication que je donne ſur les œuvres & ſur la foi, mais auſſi par ce que j'ai dit ſur l'obſervation perpétuelle de la loi moſaïque, quoiqu'il ſoit vrai que c'eſt le pur Chris-

tianifme, tel qu'il étoit dans fon origine: mais comme je fais auffi peu de cas des calomnies que les autres font de moi, que ces autres là en font de la vérité, je remets à toutes perfonnes impartiales à juger fi tout ce qui a été écrit jufqu'à préfent fur ces deux chefs, n'eft pas pour la plus grande partie une profonde érudition dénuée de fens commun, une harmonie étudiée de phrafes qui ne difent rien, & une vraie logomachie ; & fi par conféquent tous ce fatras de raifonnemens barbares de l'Ecole fur la foi & la juftification, n'eft pas une invention de prêtres pour embrouiller la matiere, pour élever des fcrupules dans la confcience des hommes & jufqu'à en jeter quelques-uns mêmes dans le défefpoir, & par cette voie infidieufe obliger les hommes d'avoir recours à eux pour fe faire réfoudre leurs doutes & fe procurer des avantages infinis, tant par les fommes d'argent qu'ils en tirent, que par l'autorité qu'ils s'attribuent. Quelque puiffe être le jugement public fur tout ce que j'ai avancé ici, je fuis certain que l'explication que j'ai donnée fur le paffage que j'ai cité de

Jâques, eſt le vrai ſens dans lequel cet Apôtre l'a écrit, & qu'il n'y a pas d'autre moyen de l'accorder avec Paul, & de faire accorder Paul avec lui-même d'une maniere qui ſoit intelligible; quant à ce qui fait la matiere des diſputes de nos théologiens modernes. Je reconnois que nul homme ne peut rien mériter de Dieu par ſes bonnes œuvres, quelques grandes qu'elles puiſſent être; que tout ce qu'il en obtient, n'eſt que par pure grace & miſéricorde; que le meilleur de nous tous n'eſt à proprement parler qu'un ſerviteur inutile par rapport à Dieu; mais je nie que rien de tout cela ſoit entendu dans la phraſe de juſtification par les œuvres ou par la foi, en quelque part du nouveau Teſtament qu'elle ſe trouve.

CHAPITRE XVIII.

Nous avons donc vu juſqu'à preſent, d'un côté ce en quoi le Chriſtianiſme originel ne conſiſtoit pas, & d'un autre côté ce en quoi il conſiſtoit en partie, mais ſpé-

ſpécialement en ce que les Chrétiens-Juifs reſtoient dans l'obligation perpétuelle d'obſerver leurs rites, & les Chrétiens-Gentils qui devoient vivre parmi eux dans l'obligation d'obſerver le précepte de Noé ſur l'abſtinence du ſang; que les uns & les autres devoient demeurer dans une union parfaite, dans la régénération & dans la ſoumiſſion à Jéſus-Chriſt leur ſpirituel Légiſlateur commun. J'aurois bien pu donner encore plus de lumiere à tout ce que j'en ai dit, ſi j'avois eu aſſez de temps pour réduire plus méthodiquement toutes les obſervations que j'ai faites ſur la naiſſance & ſur le progrès du Chriſtianiſme; on auroit vu avec étonnement combien la plûpart des Juifs ont peu compris le vrai deſſein de Jéſus-Chriſt combien ils ont été trompés & prévenus par les artifices d'une faction qui a toujours prévalu, & qui n'avoit rien moins à cœur que l'intérêt & la pureté de leur conſtitution; mais ils furent principalement animés contre lui par l'influence d'une prêtraille ſordide qui s'étoit procuré des richeſſes & une autorité conſidérable en pervertiſſant honteuſement la loi de

Moïse, & qui bien loin de concourir à la rétablir dans sa pureté primitive, auroit été bien mortifiée d'avoir restitué le Royaume d'Israël, s'il eût fallu que son rétablissement eût dépendu du changement de leur vie mondaine en une vie spirituelle: aussi n'ont-ils pas manqué de s'attirer une prompte destruction, pour avoir rejeté la doctrine & les avertissemens salutaires de Jésus-Christ. Je me renferme dans les bornes que je me suis prescrites, & je reviens à dire que ce Christianisme est fondé sur la sagesse divine, tel qu'il étoit dans son origine, sans corruption, aisé à entendre, doux à pratiquer, & bien différent de ces systêmes fabuleux, de ces inventions lucratives, de ces superstitions onéreuses & de ce jargon obscur & mystérieux qui ont été substitués à sa place presque dès son commencement. C'est à ce Christianisme pur qu'il appartenoit d'éclairer l'ame, & de régler la conduite des hommes, de leur procurer la félicité la plus parfaite sur tout par cette œconomie admirable qui réunissoit les Juifs & les Gentils dans une seule famille, & qui conduisoit tout

le monde à la connoissance d'un seul Dieu. Or il n'y a qu'une ignorance absolue de ce qu'est réellement le Christianisme, ou bien l'intérêt sordide & particulier de certains hommes, plus contraire encore à la vérité que l'ignorance, qui puissent empêcher le Genre-humain de l'embrasser avec ardeur. L'obstacle qu'il rencontre, ne vient pas seulement de la part de ceux qui sont les ennemis déclarés de son nom, souvent avec justice, à cause de la figure sons laquelle il paroît devant eux, mais encore de la part de ceux qui font sonner bien haut la profession de leur Christianisme, de ceux qui s'imaginent que les fruits n'en sont réservés qu'aux hommes qui suivent leur voie, & qui portent leur livrée, quoiqu'en effet les articles de leur croyance & de leurs pratiques soient positivement ce que Jésus-Christ est venu pour détruire. Ce n'est pas le changement de nom qui fait le changement de la chose; & quoique je ne puisse pas dire qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eût qu'une seule communion de Chrétiens, parce que c'est une chose impossible dans la Nature, &

que la chose même n'est ni nécessaire ni entendue par le terme de communion des saints, je souhaiterois seulement de tout mon cœur qu'il ne se trouvât pas un seul homme dans aucune des différentes sectes du Christianisme, quelque prétention que chacune d'elle ait de se croire la seule bonne, auquel on ne pût pas reprocher avec justice d'être un anti-Chrétien de la maniere la plus complette : car c'est selon la chose en elle-même que nous devons nous conduire & non pas par le nom qui a pu lui être propre; parce qu'il n'arrive que trop qu'un nom qu'elle a reçu dans son origine, lui reste encore après qu'elle est devenue diamétralement contraire à ce qu'elle étoit lorsque le nom lui a été imposé. Car je vous demande au nom de Dieu, qu'y a-t-il de plus contraire au Christianisme vrai, que ce Christanisme payen qui est une idolatrie formelle, que ces fraudes pieuses, ces supertitieuses niaiseries, ces subtilités sophistiques; ces mysteres incompréhensibles, ce défaut de charité par lequel on se damne les uns les autres, cette vaine pompe & ces momeries ridicules,

cette autorité abſolue ſur les conſciences, cette perſécution pleine d'inhumanité, cet uſage de récompenſes ou de punitions temporelles pour ſoutenir la Religion, y a-t-il rien de moins Chrétien, & de plus contraire au deſſein de Jéſus-Chriſt? Cette faction ardente à augmenter ſes profits, cette adreſſe à perpétuer l'ignorance, & à entretenir un trafic déteſtable des choſes ſaintes que notre divin Libérateur a ſi clairement condamné dans les Juifs corrompus & dans les Gentils aveugles. Ce ſont ces corruptions, quelque part qu'elles ſe rencontrent, (ſoit dans une ſeule ou pluſieurs ſociétés, qui s'eſtiment être Chrétiennes,) qui ſont tout le contraire du vrai-Chriſtianiſme pur & naturel, & par conſéquent un Anti-Chriſtianiſme véritable. Il n'y a pas trop lieu de s'étonner que le Chriſtianiſme ſoit parvenu par degrés à être défiguré juſqu'au point d'être abſolument méconnu, puiſque ſon divin inſtituteur ne trouva pas croyance parmi ſes proches, qui l'accuſoient de folie, & pis encore, de commerce avec les démons. Joan 7. 4. 5. 8. & 10 20. 48.

Cette accusation de folie est, l'instrument favori des gens d'un certain métier, qu'ils emploient avec succès contre ceux qui sont assez désintéressés pour risquer leurs emplois, leurs bénéfices, leur honneur & même leur vie pour l'amour de la vérité & du bien public, ou de tout ce qu'ils s'imaginent être l'un ou l'autre. M. Wiston, par exemple, n'a-t-il pas passé pour un fol? Il n'y a pas néanmoins d'homme en Angleterre qui ait écrit d'une maniere plus liée & plus suivie que lui. C'est une vérité que je ne peux m'empêcher de reconnoître, quoique je sois aussi éloigné qu'aucun de tous ses calomniateurs de convenir de ses principes & des conséquences qu'il en tire. Demeurez tranquille, vous dira un rusé pharisien; si vous n'êtes qu'un simple particulier, que ne vous amusez-vous à flatter la sottise des Grands: vous obtiendrez leur protection: si vous êtes un homme puissant, songez à conserver la fortune que vous avez acquise à quelque titre que ce soit, à vous prévaloir de toute la folie du public; celui qui n'en agit pas

ainsi, est un fol: c'est un langage qui m'a été tenu mille fois, & que j'ai toujours rejeté avec mépris.

IL y a long-temps que j'ai déclaré que je n'aimois pas les noms que les hommes se donnent les uns aux autres par rapport à la religion; que je n'étois ni à Paul ni à Céphas, ni à Appollon; néanmoins comme ceux qui déclarent leurs sentimens avec liberté, ne manquent pas de recevoir bientôt un nom distinctif, aussi bien de la part de leurs amis que de celle de leurs ennemis, & que souvent ces noms sont peu expressifs, ou faux ou impropres. J'annonce que celui de Nazaréen est celui que j'adopte pour plus d'une raison: la premiere parce que les premiers sectateurs de Jésus-Christ prirent d'abord le nom de Nazaréens par préférence à celui de Chrétiens qui ne leur fut donné qu'en second lieu & long-temps après: la seconde par ce que ce nom resta depuis à ceux seulement qui comme moi entendoient quel avoit été le vrai dessein du Christianisme, surtout en cela que la Nation Juive restoit sous l'obligation expresse & perpétuelle d'observer ses

Vide suprà ch. 9.

propres loix, sous la dispensation Chrétienne; sans que cela obligeât les disciples qu'ils devoient faire parmi les Gentils, à l'observation de leurs loix judiciaires ni cérémoniales. C'est en ce sens que je conçois que le nom de Nazaréens convient à une société distincte des Chrétiens: car pour ce qui regarde toutes les autres opinions qu'on peut avoir attribuées justement ou injustement aux Nazaréens, comme je n'en ai rapporté aucune, & que je ne les ai point justifiées ici, elles n'entrent pour rien dans l'idée que je donne de ce nom; & par conséquent on auroit tort de vouloir m'imputer ce que je condamne d'avance.

CHAPITRE XIX.

De la maniere dont les Juifs se sont trompés sur le dessein de Jésus-Christ, de la même maniere aussi les Gentils se sont-ils trompés sur l'idée qu'ils ont prise du petit nombre des Juifs qui se sont

attachés à lui. Vous ſavez à quel degré prodigieux l'impoſture d'une part & la crédulité de l'autre, ſe ſont élevées dans les premiers temps de l'Egliſe Chrétienne. La premiere s'étant trouvée auſſi diſpoſée à recevoir que la ſeconde l'a été à forger des livres ſans nombre ſous le nom des Apôtres, de leurs compagnons ou de leurs ſucceſſeurs immédiats. Irenée parlant de ces faux fabricateurs, dit (83) que pour étourdir les ſimples & ceux à qui les livres de la vérité étoient inconnus, ils les accablent d'un nombre infini de livres apocryphes & falſifiés de leur façon. Mais le mal devint encore bien plus grand, lorſque les moines ſe trouverent les ſeuls poſſeſſeurs & tranſcripteurs de tous les livres bons & mauvais, & dans la ſuite il devint abſolument impoſſible de diſtinguer l'hiſtoire d'avec (84) la fable, la verité d'avec l'erreur,

(83) Ils répandent une quantité innombrable de livres apocryphes & ſuppoſés, pour accabler l'eſprit des perſonnes foibles & qui ne connoiſſent pas les véritables écritures: adverſus Hæres. L. 1. C. 17.

(84) *Veteribus illis bono animo multa & ſcribentibus & legentibus quæ aliquo modo inſtruere poſſent plebem: quorum craſſis ingeniis & temerariis monachis paluntiam*

fur tout ce qui regardoit les commencemens & les monumens originaux du Chriftianifme. Vous-vous convaincrez aifément de la vérité de ce que je vous dis dans la lecture des divers traités qui ont été compofés fur le nom du nouveau Teftament, dans lefquels vous trouverez une lifte des difficultés qui font affez confidérables, & auxquelles il n'y a pas à répondre légerement; qui ne peuvent fe paffer indifféremment par toute perfonne qui aimera fincerement la vérité, chacune d'elles étant d'une très grande importance, auffi bien que le fujet, d'une curiofité très-bien fondée, & qui mérite l'attention des critiques les plus judicieux pour être decidée d'une maniere fatisfaifante. Ces livres apocryphes m'engagnerent à propofer jadis une queftion laquelle je vois bien que je ferai obligé de réfoudre moi-même. La voici: comment les fucceffeurs immédiats des

fequentibus, alta nox etiam clariffimis Chriftianifmi principiis tandem invecta eft: fabulis & fophifmatis veritatis regnum dolo & vi occupentibus.

Gafpar Barth. in notis ad. Blaudiani Mamerti lib. 1. de ftatu animæ.

Apôtres ont pu confondre si grossierement les écrits veritables de leurs maîtres avec ceux qui leur ont été faussement attribués ; ou bien puisqu'ils se sont sitôt trouvés dans les ténébres sur cette matiere comment il a été possible que ceux qui sont venus après eux, aient été plus éclairés qu'eux-mêmes? D'ailleurs, comme j'ai observé que ces livres apocryphes ont été mis sur le pied de canoniques par certains Peres, que quelques-uns d'eux n'ont pas moins compté les uns que les autres au nombre des Stes. Ecritures; que quelques fois même ils ont nôté pour apocryphes ceux que nous connoissons aujourd'hui pour canoniques: cela m'a encore engagé à faire deux nouvelles questions, la première pourquoi ceux qui sont cottés pour vrais par Clement-Aléxandrin, Origene, Tertulien & autres semblables, ne sont-ils pas reconnus aujourd'hui pour autentiques? Et quelle sureté peut-on attribuer au témoignage de ces peres qui non-seulement se contredisent les uns & les autres, mais encore qui ne sont pas d'accord avec eux-mêmes dans les divers

récits qu'ils font des mêmes faits? Pour moi je compte que c'eſt rendre un grand ſervice à la vraie Religion que de mettre de pareilles queſtions dans tout leur jour d'en avertir ceux qui s'y intéreſſent, & qui ſans cela n'en auroient peut-être jamais de connoiſſance afin de les mettre en état de les réſoudre auſſi ſincerement qu'elles ſont propoſées. Je ne parle point à ces Prêtres de bois, à ces Théologiens de balle, qui ne fourmillent que trop dans toutes les communions, & qui ſont très-aiſés à diſtinguer des vrais paſteurs: car ils ne ſçavent ce que c'eſt que de ſatisfaire les autres, de ſe ſatisfaire eux-mêmes d'une maniere juſte & raiſonnable. Il leur eſt bien plus facile de crier à l'hérétique & à l'athée ſur ceux qui leur font de pareilles queſtions. Ce ſeroit pourtant dans le cas où elles ſeroient faites par des athées ou par des hérétiques, que leur devoir les engageroit encore plus à les convaincre & à les éclairer; ce qu'ils ne ſauroient faire par leur clabauderies & par leurs injures; c'eſt cette conduite au contraire qui fait qu'on les ſoupçonne encore davantage d'impoſture

& de fourberie, parce qu'on ſait naturellement que plus les hommes ſe ſentent frappés dans un endroit ſenſible, & plus ils ſont diſpoſés à crier haut. Il eſt vrai que ces hypocrites demi-éclairés couvrent leur méchanceté du prétexte de zele: mais la véritable cauſe de leurs cris, eſt d'un côté leur ignorance, qu'ils ſont fachés d'avoir expoſée au jour, & de l'autre côté leur fainéantiſe, qu'ils n'aiment pas à voir troubler par les affaires qui regardent leur état. Mais il n'y a pas à eſpérer pour aucune communion de ſe voir délivrée de tels gens, parce que la canaille eſt de tous les états; elle ſe trouve chez les Prêtres, chez les Gentils-hommes, chez les Médecins chez les Avocats, en un mot dans tous les ordres; il n'en eſt pas de même d'un Théologiens capable d'une vie exemplaire, d'une conſcience ſans reproche, qui mérite les honneurs qu'on lui rend: le rôle qu'il joue, eſt bien différent; ce ne ſera pas lui qui repondra à ſes antagoniſtes, en cherchant à les déshonnorer. Ce caractere eſt auſſi peu à craindre en lui, qu'il eſt mépriſable dans les autres: c'eſt

de ſa part qu'on recevra agréablement des inſtructions, & qu'on les eſtimera plus ſaines & plus ſinceres : comme je ſuis perſuadé que nul homme ne s'emportera de colere contre une queſtion qu'il ſe ſentira en état de reſoudre. Voici la ſeconde que j'ai à joindre à la précedente : Puiſque les Nazaréens, ou Ebionites ſont reconnus unanimement par tous les hiſtoriens eccléſiaſtiques pour avoir été les premiers Chrétiens, ou pour avoir été les premiers parmi les Juifs qui ont cru en Jéſus-Chriſt, pour être ceux avec lesquels il a vêcu, par ce qu'ils étoient ſon peuple, au milieu duquel il eſt mort ; qui ont été les témoins de ſes actions ; du nombre deſquels les Apôtres ont été choiſis : je demande comment il a été poſſible qu'ils aient, les premiers de tous les autres, pris de fauſſes idées de la doctrine & des deſſeins de leur maître ? car on les regarde comme les premiers hérétiques ; & comment il eſt arrivé que les Gentils qui n'ont commencé à croire en Jéſus-Chriſt qu'un certain temps après ſa mort par la prédication de gens qui ne l'avoient jamais fréquenté ni vu, aient

pu avoir des notions plus justes ; & par qui ils ont pu en être instruits, si non par des Juifs croyans ? Je conviens que les coutumes des Juifs n'étoient point du goût des autres nations ; que leur langue étoit si peu entendue des Gentils, que les derniers sont tombés dans des erreurs monstrueuses & sans nombre dans les interprétations qu'ils en ont entreprises : sur quoi on peut bien consulter la dissertation de Rhenford que j'ai déja citée : c'est un auteur que je n'approuve pas en tout, surtout lorsqu'il confond les Nazaréens du premier avec ceux du troisieme & du quatrieme siecles : encore un coup les Gentils n'ont puisé leur eau que dans les sources des Juifs, ou bien leurs citernes étoient bien bourbeuses & bien mal-saines. Mais pour ne pas trop tomber dans la digression, quoique je sois instruit à fonds de ce en quoi consiste au juste la vraie croyance en Jésus-Christ & le Christianisme, je n'y prétends entraiter que lorsque je rendrai publiquement un compte de ma religion, ainsi que je vous l'ai promis. En attendant je conjure tout ce qu'il y a de personnes

Vide suprà ch. 11.

capables, ecclésiastiques ou autres, de résoudre cette derniere question sur les Ebionites; elle a été l'occasion de deux partis considérables dans l'Eglise, non-seulement dès les premiers temps; mais elle en forme encore aujourd'hui un nouveau, pour ainsi dire, puisqu'un des leurs ose assurer que le vrai Christianisme des Juifs a été opprimé par la cabale supérieure en nombre des Gentils, qui n'en pouvant supporter la simplicité & l'accord parfait avec la raison, dans l'état même où il a été institué par eux, l'ont étouffé par degrés sous les figures & les mysteres de leur paganisme, sous les distinctions & les doctrines absurdes de leurs philosophes; l'ont défiguré par leur Hiérarchie pontificale, par leurs autels, leurs offrandes, leurs rites, & par les cérémonies de leurs prêtres, sans vouloir seulement tolérer celles des Juifs, qu'ils reconnoissent eux-mêmes être d'institution divine. D'un autre côté les Sociniens & les Vintariens affirment, aussi bien que les Nazaréens, que les Gentils ont introduit dans le Christianisme leur ancien Polythéisme, en déifiant des

des hommes morts; qu'ils ont retenu le nom de Chrétiens, en abandonnant réellement le Christianisme, qu'ils ajustent à leurs intérêts, & à la nécessité de leurs affaires, à toutes les opinions absurdes que le Paganisme a mises en vogue. L'inconstance de la plûpart des Chrétiens & leur complaisance à se prêter aux temps & aux circonstances sont trop sensibles pour s'y méprendre : mais les Sociniens ont tort de s'imaginer penser plus raisonnablement que les autres: ils sont capables, autant qu'aucune autre secte, d'absurdités aussi grossieres, & de contradictions en plusieurs choses, dont les unes ont du rapport à mon sujet, & les autres lui sont étrangeres: tant il est vrai que l'homme n'est pas plus d'accord avec soimême dans ses opinions que dans ses actions.



CHAPITRE XX.

IL ne suffira pas à ceux qui entreprendront de résoudre la question que je propose sur les Ebionites, de citer nos Evangiles, nos Epîtres & nos actes des Apôtres : il faudra qu'ils commencent par établir qu'ils sont véritables, qu'ils sont entiers ; & cela par des argumens solides, tels qu'on doit les proposer à tous bons Chrétiens. J'ai déja dit que les Ebionites & les Nazaréens ont eu un grand nombre d'Eglises, ou de Synagognes dans tout l'orient, sur-tout dans la Judée ; qu'ils avoient un Evangile qui leur étoit propre, que les historiens ecclésiastiques ont quelquefois (85) appellé l'Evangile

(85) *Papias apud Euseb. hist. Eccl. L. 3. Ignat. in. Epist. ad smyrn. N. 3. Iren. adversus Hære. L. 3. C. 11. Clem. alex. stromat. L. 1. Origen. homel. L. 1. in Luc. tractat. 8. in matth. homel. 15. in Jerem. & in tom 2. Comment. in Joan. Just. martyr (ut videtur) in Dialogo cum Thryphone. Ambro. in præm. Commentarior. in Luc. Euseb. hist Eccles. L. 3. C. 25. & 27. & L. 4. C. 22. Epiphan. hæres. 29. & 30. passim. Hieronym. in Catalogo. n. 4. contra Pelagian. L. 3. C. 1. comment. in cap. 12. Math. & alibi. passim. Theophil. comment in Luc. comment. in eumdem.*

des douze Apôtres, d'autrefois des Hébreux: qu'Irenée, Epiphanius & d'autres après eux ont pris par une ignorance grossiere pour celui de Mathieu, mais falsifié. Cet Evangile a été lu publiquement dans leurs Eglises pendant (86) plus de 300 ans, & y étoit regardé comme le seul vrai & le seul authentique: ce qui pouvoit être véritable dans sa plus grande partie, sans que les autres fussent moins authentiques pour cela. Le Docteur Grabe, le Docteur (87) Mills, & plusieurs autres personnes sçavantes croient que cet Evangile a été écrit avant ceux que nous reconnoissons pour (88) authentiques aujourd'hui; qu'il avoit été recueilli par ceux qui avoient vu & entendu Jésus-Christ, ou par tels qui avoient vêcu dans une grande familiarité avec les Apôtres, & qu'il est un de ceux que Luc dit avoir parus en grand nombre. Il y a eu plusieurs Théolo- Luc. 1-1.

(86) *Vide August. contrà Faust. L. 19. C. 18. & contrà Crescomium C. 32. ut de Hieronimo, Epiphanis reliquis que sileam.*

(87) *In Prolegomenis ad novum testamentum pag. 5. col. 2 & pag. 6. col. 2.*

(88) *In spicilegio Patrum tom. 1. pag. 17. 18.*

logiens fameux qui ont démontré que le Christianisme auroit subsisté, quand même quelques-uns des livres du Canon du nouveau Testament auroient péri, & quand même il ne seroit resté qu'un seul des quatre Evangiles. Mais je ne vois aucun de ces Théologiens qui aient jamais approuvé l'idée extravagante d'Irénée qui voudroit nous persuader qu'il étoit absolument nécessaire qu'il y eût quatre Evangiles, ni plus ni moins; parce que, dit-il, il y a quatre Régions du monde & quatre vents principaux. Mais pour revenir à l'Evangile des Hébreux, il pourroit bien avoir été un de ceux que St. Luc nous apprend avoir été écrits en grand nombre avant le sien, lesquels il ne rejete point comme faux, ni comme contenant des erreurs, ni pour aucune autre raison. Il y a long-temps que cet Evangile est perdu suivant toute apparence, à l'exception de quelques fragmens qui nous en restent, & qu'il se trouve dans le cas d'une infinité d'anciens monumens qui ont été la victime d'un zele aveugle, ou d'un intérêt trop éclairé. Si nous l'avions aujourd'hui, il nous met-

troit en état de terminer une infinité de difputes qui fe font élevées dans l'Eglife. Il y a plufieurs perfonnes très-fçavantes & d'une très-grande piété qui en regrettent la perte, & il ne manque pas de gens dans le monde qui affurent qu'il croupit dans la pouffiere de la Bibliotheque du Roi de France, & qu'il pourroit bien encore fe trouver ailleurs. Il a été traduit en Grec & en latin par (89) Jerôme qui en a fait ufage en plufieurs occafions, auffi bien qu'Origene & Eufebe, lefquels ne l'ont pas rejeté pour Apocryphe, & ne l'ont pas non plus admis pour canonique; mais l'ont placé au rang des livres Eccléfiaftiques; c'eft-à-dire, au rang des livres dont ils ne pouvoient nier l'antiquité, mais dont ils ne vouloient pas reconnoître l'autorité. Long-temps avant eux l'Evangile des Hébreux a été cité comme un Evangile véritable par Papias, Ignace, Clement-Alexandrin & autres. Il paroit que c'eft de cet Evangile dont parle Juftin martyr dons fon Dialogue avec Tryphon le

(89) *In Catologo n. 4. & alibi.*

Juif: il a encore été cité par Hégéſippus qui avoit été Juif, & qui eſt le pere de l'hiſtoire eccléſiaſtique, de même qu'Hérodote l'a été de l'hiſtoire prophane. Dans la liſte qu'il nous a laiſſée des héréſies, & qu'Euſebius nous rapporte dans les mêmes termes, il eſt bien éloigné d'y (90) compter pour telle la Religion des Nazaréens ou Ebionites: ce qui prouve également qu'il en étoit du nombre & qu'il ſe faiſoit un plaiſir de citer leur Evangile. Le même Euſebe dit que Symmachus étoit (91) Ebionite; ce qui avoit donné occaſion à leurs Antagoniſtes de les appeller (92) Symchiens, de même qu'on les avoit appellés Cérenthiens, à cauſe d'un certain Cérinthus; mais qu'ils s'étoient toujours maintenus entr'eux ſous le nom de Nazaréens. Ceux-ci donc,

(90) *Euſeb. hiſt. Eccles. L. 4. C. 22. & 3. 25.*

(91) *Hiſt Eccles. L. 6. C. 17. Et ambros in Galat. Omnis (inquit) credens in Chriſtum & obſervens leges factorum, malè intelligit Chriſtum: ſicut & ſymnachium (qui ex Phariſæis originem trahunt) qui, ſervat'd omni lege Chriſtianos ſe dicunt.*

(92) *Et nunc ſunt quidam heretici, qui ſe Nazarenos vocant; à nonnullis tamen Symnachiani appellantur, & circoncisionem habent judæorum & Baptiſmum Chriſtianorum. Auguſt. contra Creſcon L. 1. C. 31.*

ou les Ebionites, les Encratites, les Sévériens, qui descendoient deux, rejettoient le (93) livre des actes des Apôtres & toutes les Epitres de St. Paul. Les premieres ainsi que je l'ai déjà dit, chap. 11, avoient un livre des actes des Apôtres bien différent du nôtre: en sorte que les historiens du Canon du nouveau Testament doivent établir l'autorité de ce livre, d'une maniere hors de tout soupçon & de toute exception: d'autant plus que Chrisoftôme, dans une homélie qu'il a faite sur le titre des Actes, dit (94) que de son temps, c'est-à-dire, vers la fin du quatrieme siecle, non seulement l'auteur & le collecteur, mais encore le livre même n'étoient pas fort connus. En un mot chaque secte & chacune de ses branches a toujours prétendu être seule la vraie Eglise de Jésus-Christ:

(93) *Tertullian. contrà Marcion L. 5. C. 2. Euseb. hist. Eccl. L. 4. C. 29. ubi suprà in cap. 13. Origen. ubi suprà Epiph hæres. 28. N. 5. & 30. N. 16. Nicephor hist. Eccles. L. 4. C. 4. Philast. hæres. 36. item Manichæi apud August. Contrà aaimaut 1 & alibi. Hyeronym. tom. 6. in Matth.*

(94) Ce livre n'est point connu de la plupart du monde, & on en ignore l'auteur. homél. in act.

chacune d'elles, à l'exclusion de toutes les autres, se retranche fermement sur la tradition & sur la succession des Apôtres. Ce sont les propres termes de l'Hérétique (95) Ptolomée à sa correspondante Flore. C'est ce que prétendent encore aujourd'hui plusieurs autres avec autant de confiance & aussi peu de justice : elles assurent que comme elles seules composent la vraie Eglise, il ne faut suivre qu'elles. Il est bon que l'on sache que ce n'a pas été Ptolomée seul, mais les sectes nombreuses & entieres des Valentiniens, des Marcionites & autres qui ont accusé nos livres d'erreur, d'imperfection, de contradiction & d'insuffisance sans la tradition : c'est ce que nous apprenons d'Irénée (96) & qu'il y avoit alors telles traditions même de celles réputées pour Ortodoxes, qu'on tiroit de ce texte, nous parlons sagesse à ceux qui sont par- (1 Cor. 2. 6.) faits ; & d'autres encore allégués par les

(95) Car, Dieu aidant, vous appendrez sa naissance, ainsi qu'on le tient de la tradition apostolique que nous avons reçue par succession ; & toutes les paroles en sont conformes à la doctrine du Sauveur Epiphan. Hæres. 831. n. 7.

(96) Adversus hœres. L. 4. C. 2.

hérétiques; & c'eſt ce que leurs adverſaires ont franchement reconnu: mais en affirmant que les traditions étoient pour eux, & en ſe glorifiant à haute voix qu'ils étoient eux ſeuls l'Egliſe Ortodoxe de Jéſus Chriſt, & que ceux que d'autres qualifioient d'Ortodoxes, n'étoient que des hérétiques & des intrus. Enfin chacun de ces hérétiques avoit à la bouche, la ſucceſſion Apoſtolique:

Non noſtrûm inter vos tantas componere lites,
Et vitulâ tu dignus, & hic &c.

C'eſt encore la même choſe aujourd'hui entre tous les Proteſtans d'un côté & les Papiſtes de l'autre, ſans parler des Grecs; chacun d'eux ſe glorifiant d'avoir par devers ſoi, je ne ſai quelle tradition & ſucceſſion non interrompue, qui eſt la prétention la plus chimérique qui puiſſe ſe trouver dans la Nature, & qui montre combien il y a peu de fonds à faire ſur quelques traditions orales que ce puiſſe être; qu'il n'y a pas moyen de ſuppoſer qu'elle puiſſe ſervir de fondement à au-

cune (97) vérité intéressante en général, qu'au contraire elle peut servir de moyen à introduire telle vieille fable qu'on voudra & la soutenir ensuite pendant plusieurs générations. C'est absolument à la loi écrite, aux témoignages écrits qu'il faut avoir recours, c'est-à-dire au nouveau Testament seul pour la doctrine & pour la discipline. Il s'en manque beaucoup que la succession des Evêques dans les sieges les plus anciens soit sans interruption : on ne peut pas affirmer comme un fait bien certain que les six premiers prétendus Evêques de Rome aient jamais existé ; eux de qui nos Pharisiens de la haute Eglise d'Angleterre ont la vanité de tirer leur succession. Je leur défie de me le prouver ni à Rome, ni ici, avec tout le respect que je dois aux premiers Evêques d'Angleterre : outre que plusieurs des Evêques, dont on ne conteste pas la qualité, ont été Schismatiques, Hérétiques, Apostats, Athées,

(97) C'est sans doute pour cette raison qu'en France, du temps de Charles IX, on réduisit par écrit plusieurs coutumes orales & locales.

des monſtres de ſcélérateſſe & de crime parmi les hommes au rapport de tous les hiſtoriens. De tels prélats n'étoient-ils pas des canaux bien purs pour nous tranſmettre ſainement la doctrine de Jéſus-Chriſt? Je répete donc qu'elle n'a pu être conſervée pure que dans les Ecritures & dans la profeſſion ſucceſſive des fideles. Si la validité des ordinations n'étoit fondée que ſur la ſucceſſion des ſieges épiſcopaux, elle conſtateroit une uſurpation, mais non pas une inſtitution juſte & raiſonnable & encore moins divine. Si donc la tradition & la ſucceſſion épiſcopale ne ſont pas des preuves foibles & mépriſables, je ne ſais pas qu'eſt-ce qu'on peut raiſonnablement qualifier ainſi. Enfin cette tradition orale, & cette ſucceſſion prétendue Apoſtolique eſt à la lettre ce que Paul déſigne par ces mots: „ des fables & des généalogies ſans fin, qui ſervent plus à exciter les diſputes, qu'à avancer l'édifice de Dieu: ce ne ſont que queſtions embrouillées qu'il n'a pas moyen de réſoudre; & ce n'eſt que diviſion au lieu d'édification." Cela ne rappelle la mémoire de ce que

1 Thim. I. 4.

me disoit il y a quelque temps une personne sçavante, qu'elle travailloit à recueillir les traditions de son Eglise depuis la réforme. Je suis persuadé qui si elle poursuit son dessein, elle se trouvera bien étonnée des changemens prodigieux & des incertitudes qu'elle rencontrera depuis le temps de Luther jusqu'au nôtre. Je ne voudrois pas lui proposer ici une dispute de mots; mais je voudrois qu'elle commençât à établir si son Eglise a été bien réformée, ou non? Si la réforme a été faite par des Ecclésiastiques, ou par de laïques? Si les motifs en ont été spirituels, ou temporels? Qu'elles ont été précisément les personnes qui en ont été les principaux instrumens? Chacun de ces points fourniroit assez de matiere à de très-amples disputes, & tout cela ensemble ne sera encore rien en comparaison des difficultés & de la confusion que cette personne rencontrera sur les points de la doctrine, de la discipline, des cérémonies & des usages de cette Eglise. Il n'est presque pas possible, qu'un même fait soit raconté deux fois différentes de la même maniere, quand

même il ne se recontreroit ni jaloufie ni intérêt de parti, ni dispute de point d'honneur. Tradition Apoſtolique eſt une machine qui a été employée de tout temps & qui l'eſt encore aujourd'hui pour établir tout ce que les hommes auront l'audace d'avancer contre la doctrine & l'autorité des faintes Ecritures. J'en donnerai un ſeul exemple ſur la matiere même que je traite: Auguſtin, en parlant des Nazaréens, dit que, quoiqu'ils (98) reconnoiſſent le fils de Dieu pour être le Meſſie, ils ne laiſſent pas d'obſerver tous les préceptes de l'ancienne loi, que les Chrétiens ont appris par la tradition apoſtolique ne devoir pas obſerver charnellement, mais ſpirituellement. Cependant ni Jéſus-Chriſt ni l'Evangile ne défendent en aucune part aux Juifs l'ob-

(98) *Nazarei, cùm dei filium eſſe confiteantur Christum, omnia tamen veteris legis obſervant: quæ Chriſtiani per apoſtolicam traditionem non obſervare carneliter, ſed ſpiritualiter intelligere, dedicerunt. Ebionei Chriſtum etiam tantummodò hominem dicunt: Mandata carnalia legis obſervant circumciſionem ſcilicet carnis & cætera, quorum oneribus per novum teſtamentum liberati ſumus. Auguſt. de hæreſ. c. 9.*

ſervation de leur loi: mais ici on emploie la tradition Apoſtolique contre l'Evangile même. C'eſt encore cette même tradition qui a été employée par d'autres pour introduire l'invocation des ſaints, les prieres pour les morts, les culte des images, & toute la ſéquelle des ſuperſtitions Greques & Romaines, deſquelles je défie qu'on trouve la moindre trace dans toute la Bible : je le repette encore, à la Loi & aux témoignages.

J'AI déjà dit qu'il n'y a point d'abſurdité qu'un homme hardi ne ſoit en état de produire au jour: mais Auguſtin a beau dire, en parlant de la tradition apoſtolique, que c'étoit la doctrine écrite des Apôtres: je ſoutiens que c'eſt une impoſture, juſquà cè qu'il paroiſſe qu'ils aient en effet écrit rien de pareil.

TOUT ce que je viens de vous écrire, mon cher Mégulétor, vous aura ſans doute perſuadé que les Mahométans n'ont point inventé les ſentimens qu'ils ont ſur Jeſus-Chriſt & ſur ſa doctrine; que ce ne ſont point des inventions de Mahomet, ni de prétendus moines qu'on ſup-

pose lui avoir composé, ou aidé à composé, son Alcoran; mais que ces sentimens étoient reçus dès le temps des Apôtres par des sectes & par des Eglises entieres; que quoique l'Evangile des Hébreux soit, suivant toute probabilité, perdu, cela n'empêche pas que ce que j'ai avancé, ne se trouve fondé sur un autre Evangile anciennement connu & qui en quelque façon existe encore aujourd'hui sous le nom de Barnabas. Si j'ai satisfait votre curiosité par l'histoire que je vous donne de cet Evangile, je croirai mon temps bien employé: mais je le croirai encore infiniment mieux, si j'ai reussi à mettre en son vrai jour, comme je me le suis proposé, le plan original du Christianisme.

JE suis avec bien du respect V. T. H. S.

J. T.

FIN DE LA PREMIERE LETTRE.

LETTRE

LETTRE SECONDE

DISSERTATION

SUR UN MANUSCRIT IRLANDOIS

DES QUATRE EVANGILES.

Exempla majorum perquire,
Ubi nihil invenies fallacia.

PATRIC.

SECTION I.

J'AI tout lieu de me flatter, Illustre Méguletor, de la croyance que vous aurez reçu beaucoup de satisfaction de la Dissertation que je vous ai présentée sur l'Evangile de Barnabas, & que vous aurez recueilli beaucoup de fruit de ce que je vous ai écrit sur le plan original du Christianisme. Voici encore une Dissertation que je vous adresse sur un Evangile

qui servira grandement à votre édification, & qui contribuera à donner un plus grand jour à ce plan du Christianisme. Il s'agit d'un manuscrit latin des quatre Evangiles qui sont reçus aujourd'hui dans tout le monde Chrétien. Il est non seulement très-précieux, en ce que c'est une relique de l'ancienne Eglise d'Irlande, mais encore en ce que c'est une Copie des plus correctes que j'aie encore vue: elle est écrite en caracteres irlandois d'une beauté parfaite. Il est encore considérable par quelques différences dans la version, par quelques observations assez singulieres dont il est chargé, & par une chaîne des Peres sur l'Evangile de Matthieu, mêlée avec quelques nottes en langue irlandoise, qui détruisent le crédit de certaines Editions falsifiées des ouvrages des Peres, dans lesquels les passages, rapportés en cette chaîne, étant évidemment corrompus, on peut justement en conclure qu'il doit s'y en trouver beaucoup d'autres qui le sont pareillement. Ce manuscrit est chargé entre lignes d'une glose qui n'est pas d'un grand mérite, & qui est d'une écriture

différente, aussi bien que quelques-autres pieces répandues çà & là dans les marges, telle qu'est la Généalogie de Jésus-Christ qui ne fait pas le commencement de l'Evangile de Matthieu, comme je vous l'ai déjà dit dans ma lettre précédente, chap. 6. Les nottes donc que je vous ai marqué être de la même écriture que le manuscrit, nous enseignent quel a été le vrai Christianisme des anciens Irlandois, d'une maniere plus étendue & plus claire que n'a jamais pu faire l'incomparable Archevèque Usher, (1) l'honneur de l'Irlande, n'ayant jamais été aidé de pareils témoignages. Il est bon de savoir que quoique les Irlandois, les Ecossois Albaniens & les Anglois-Occidentaux aient été pendant un certain temps, c'est-à-dire pendant que les ténébres de l'ignorance ont couvert leur pays, les plus devoués à l'Eglise Romaine, à sa hiérarchie, à sa doctrine, à ses cérémonies & à toutes ses superstitions, il est vrai néanmoins que ces peuples ont été les derniers de ceux de l'Europe

(1) Dans son discours de la Religion que professoient anciennement les habitans de l'Irlande & de l'Angleterre.

à s'y soumettre, & que les Grecs ni les Vaudois ne s'y sont jamais soumis. Tous les historiens Ecclésiastiques de toutes les communions conviennent que la datte de l'établissement de la conformité avec l'Eglise Romaine chez ces peuples n'est pas plus ancienne que celle que je lui donne. Je m'en rapporte particulierement à Barronius & à Spanhémius, sans citer aucun auteur de la Nation, qu'on pourroit soupçonner d'infidélité. Bien loin que ces Peuples aient été disposés à reconnoître aucune supériorité dans l'Eglise Romaine, ni aucune conformité implicite à sa doctrines & à ses décrets, c'est qu'au contraire ils s'y sont toujours opposés avec vigueur. Dagan, qui étoit un Evêque d'Irlande, au commencement du septieme siecle, ne voulut pas même manger avec les agens du Pape qu'il rencontra en Angleterre; il ne voulut pas même loger sous (2) un même

(2) *Cognoscentes Britones, scottos meliores putavimus. Scottos verò per Daganum Episcopum in hanc Insulam, & Columbanum abbatem in Galliis, venientem, nihil discrepare à Britonibus in eorum conversatione didicimus; Nam Daganus Episcopus ad nos veniens, non solum cibum nobiscum, sed nec in eodem hospitio quo vescebamur, sumere voluit. Bed. hist. Eccl. L. 2. C. 4.*

toit. Tant il avoit d'horreur pour leur maniere d'en vouloir impofer aux autres. Colomban, qui étoit un Abbé d'Irlande auffi, tint avec eux la même conduite, lorfqu'il les rencontra en France. En un mot les Irlandois rejettoient abfolument toute communion avec l'Eglife Romaine, qui de fon côté ne s'épargnoit pas à traiter les Irlandois comme des fieffés (3) fchifmatiques & hérétiques, & à prétendre que l'ordination de leurs prêtres, auffi bien que ceux des Ecoffois-Albaniens & des Anglois Occidentaux n'étoient point valides; que les facremens conférés par eux devoient être réiterés, & que les peuples devoient même être (4) rebaptifés, s'ils le demandoient. C'eft

(3) *Sed perftitit ille (Wilfridus) negare, ne ab Epifcopis fcottis (uti tunc vocabantur, tum Hiberniæ, tum Borealis incolæ Britanniæ) vel ab iis quos fcotti ordinaverunt, confecrationem fufciperet, quorum communionem fedes afpernaretur apoftolica. Gul Malmefbur. de Geft. Pontif. L. 3.*

Videas licet ipfius Wilfridi verba in ejus vitâ Cap. 12.

(4) *Licentiam quoque non habemus eis pofcentibus Chriftianam vel Euchariftiam dare, ni ante confeffi fuerint velle fe nobifcum effe in unitate Ecclefiæ: & qui ex horum fimiliter gente, vel quacunque de Baptifmo fuo dubitaverint, baptizentur.*

Decret. Pont. Max. ab Ufferio citat.

dans cette ſource que les partiſans de la haute Egliſe ont puiſé cet eſprit de parti, qui s'eſt ſi fort répandu dans toute l'Angleterre. J'entends cet eſprit Romain ſi diſpoſé à rebaptiſer & à réordonner; à rejeter de l'Egliſe, & même du Chriſtianiſme tout ce qui ne ſuit pas aveuglément ſes volontés; & de là vous jugerez qu'elles diſpoſitions des hommes poſſedés d'un tel eſprit, ont à voguer vers Rome.

L'ARGUMENT le plus fort que le Pape Honorius premier ait employé pour reduire les Irlandois à l'obéiſſance au ſiege Romain eſt celui-ci. (5) il les conjure de ne pas s'arrêter à croire que leur petit nombre, ſitué à l'extrémité de la terre, ſoit plus ſage que les Egliſes de Jéſus-Chriſt anciennes & modernes établies partout le monde. C'eſt ſur ce pied-là que Cummian Irlandois, mais un des proſélites de Rome, dans ſa lettre à Segian Abbé de Icolum-Kill, le prie

(5) *Exhortans, ne paucitatem ſuam in extremis terræ finibus conſtitutam, ſapientiorem antiquis, ſive modernis quæ per orbem terræ ſunt, Chriſti Eccleſiis æſtimarent. Bed. Hiſt. Eccles. L. 2. C. 19. videntur, etiam fuſius de hac re L. 3. C. 25.*

d'éxaminer, (6) s'il, eſt probable qu'une poignée d'Anglois, qui habitent le pays le plus reculé de toute la terre ſur laquelle, il n'eſt pour ainſi dire, qu'un point, ſoit plus juſte dans la célébration de la pâque, que les Juiſs, les Grecs & les Egyptiens, qui ſont tous d'accord ſur ce point-là. Dans la même lettre il dit: (7) peut-il entrer dans la tête une penſée plus déraiſonnable ſur notre mere l'Egliſe, que de dire, Rome eſt dans l'erreur, Jéruſalem, Alexandrie, Antioche, enfin toute la terre eſt dans l'erreur, & les Irlandois ſeuls avec les Anglois ſont dans la bonne voie. C'eſt encore aujourd'hui la même chanſon: il n'y a ſi miſérable théologaſtre, ſi petit bigot qui n'entonne le même chant; eſtes-vous plus ſages que tant de peres, de conciles, de princes, de nations? Lorsqu'on fera attention à la ſolidité des ſciences & à la pureté de la religion,

(6) Et 9. voyez à la fin.

(7) *Quid autem previùs ſentiri poteſt de Eccleſiâ noſtrâ, quàm ſi dicamus? Roma errat, hyeroſolyma errat, Alexandria errat, Antiochia errat, totus mundus errat, ſoli tantum ſcotti & Britones rectum ſapiunt. Id. ibid c. n. 6.*

qui floriſſoient dans les parties les plus reculées & dans les plus petites Iſles de la grande Bretagne, on ſera tout ſurpris de trouver que la diſpute ſur la célébration de la Pâques, quelque frivole qu'elle ſoit en elle-même, ait pu y ſubſiſter jusqu'au dixieme ſiecle, comme Usher (8) l'a remarqué dans l'auteur anonine de la vie de Chriſoſtome: mais cette queſtion, quelque peu importante qu'elle ſoit en effet, nous aprend que quoique notre Nation eût commencé dès-lors à prendre quelqu'eſtime pour Conſtantinople & pour Rome elle ne s'eſt pas pour cela ſervilement ſoumiſe à ſuivre toutes les déciſions de l'une de l'autre, & qu'elle étoit convaincue que le nouveau Teſtament étoit aſſez clair, & qu'il lui ſuffiſoit pour la conduire dans le chemin du ſalut. Elle nous aprend encore que quoique notre Nation commençât dès lors à s'entêter de traditions, elle ne connoiſſoit point encore ce que c'eſt que Peres, & qu'il n'étoit nullement queſtion de leurs ouvrages dans la théologie qui y étoit

(8) Dans ſon traité de la Religion ch. 10. p. 114.

enſeignée ; & c'auroit été le plus grand des bonheurs pour elle, ſi aucune des idées extravagantes de ces Peres ni aucune autre tradition humaine en fait de Religion n'euſſent jamais pénétré dans ſes écoles & dans ſes égliſes. Comme Usher ne nous a laiſſé qu'une idée bien nue & bien ſuccinte de ce paſſage puiſé dans la vie de Chriſoſtome ; que cette idée eſt peu répandue & n'a jamais été traduite, à ce que je crois ; voici le paſſage tel qu'il eſt : „ Certains Eccleſiaſtiques, du nombre de ceux qui habitent les extrêmités de la terre, aborderent à la ville royalle (Conſtantinople) pour s'inſtruire ſur certaines traditions reçues dans leurs Egliſes, & ſurtout ſur l'obſervation & ſur le calcul exact de la Pâques : ils s'adreſſerent au Patriarche qui occupoit alors ce ſiege : c'étoit Methodius, homme fameux dans les jours de nos Ancêtres ; il leur demanda de quel pays ils venoient, & quel ſujet les avoit amenés ? Ils repondirent qu'ils venoient de la part des (9) écoles des Contrées de

(9) *Λαῦ μιβυ interdum ſumitur pro ipſo loco, in quo philoſophi & Doctores morantur. ſit apend. quidam*

l'Océan, & lui rendirent un compte exact du sujet de leur voyage : il leur demanda quel livre de l'Ecriture sainte on lisoit dans leur pays? Ils répondirent, l'Evangile & (10) & l'Apôtre seulement.

hâc voce, est inter alios sensus Οτοπαιω τινες καιδωνουσι. (*i. e. le lieu dans lequel quelques personnes s'instruisent;) & de se ipso loquens Aulus-gellius, ut alios præter eum interrogari (inquit in Diatriba) au sapiens irasceretur. Dabit enim sæpè post quotidianas lectiones, quærendi quod quis vellet potestatem* L. 1. C. 26.

(10) Cela veut dire les 4 Evangiles, les Actes & les Epitres des Apôtres qui composent le canon de N. S. C'est ce qu'on voit dans Bede, lorsqu'il parla de cette même dispute qui regnoit parmi les Anglois & les Ecossois au sujet de la Pâques; comme ces peuples dit-il, étoient situés au loin par de là la mer, personne ne leur avoit envoyé les Decrets synodaux, enforte qu'ils n'avoient pour regle de leur culte qu'un livre intitulé, ouvrage de piété & de pureté, extrait des écrits des Prophetes, des Apôtres & des Evangelistes, & ils observoient cette regle avec un très-grand soin Hist. Eccles, lib. 3, c. 5.

Et dans le chap. 3. en parlant du même livre par rapport à Fiman abbé de Hi. Cet abbé, dit-il, n'omit rien de tout ce qu'il crut devoir être pratiqué en suivant les écrits des Apôtres, des Evangélistes & des Prophètes auxquels il rendit par ses œuvres l'obéissance la plus attentive & la plus scrupuleuse : il n'est ici question d'aucune allusion à ces lectionnaires (Breviaires) à l'usage des Grecs, dont j'ai vu quelques-uns qu'on nomme improprement l'Evangile & l'Apôtre, à cause qu'ils contiennent les Epitres & les Evangiles propres à leur office de chaque jour.

En continuant ses interrogations, il leur demanda encore par quelles traditions des Peres ou des Docteurs ils se conduisoient: ils dirent qu'il avoient seulement le livre de Chrisostôme, par le moyen duquel ils étoient parvenus à entendre clairement la foi & l'observation exacte des commandemens: surquoi ils affirmerent qu'ils recueilloient de jour en jour un fruit merveilleux de cet ouvrage, qui étoit agréablement reçu dans tout leur pays, qu'il passoit dans les mains de presque tous les particuliers qui se faisoient un grand plaisir d'en tirer une copie; de sorte qu'il n'y avoit pas un seul Bourg, pas une seule famille chez-eux qui ne fût en possession d'un trésor si rare & si avantageux. La seule remarque que j'ai à faire quant à présent sur ce passage curieux, est que si les habitans de l'océan, qui n'avoient pu trouver dans l'Evangile ni dans les Epitres aucune trace de la célébration de la Pâque, eussent été assez sages & assez raisonnables pour n'en point célébrer du tout, ils n'auroient pas eu besoin d'entreprendre la dépense, le danger & les risques d'un voyage aussi

long que celui d'Icolum-Kill à Conſtantinople, pour aller à la chaſſe d'une tradition frivole & ſi peu néceſſaire au ſalut. Je demande s'il n'eſt pas auſſi clair que l'eſt le ſoleil en plein midi, que la paix de nos Nations & la pureté de leur foi n'ont été expoſées à une infinité de troubles, que depuis qu'elles ont introduit chez elles ces cérémonies, ces vêtemens, ces jeûnes, ces fêtes & mille autres pratiques qui ne ſont point ordonnées par l'Evangile, mais qui ſont fondées ſur des traditions très-douteuſes, pratiques en un mot qui ſont abſolument inutiles, quand les traditions qui les ont introduites ſeroient auſſi certaines qu'il eſt vrai qu'elles ne le ſont pas. Il eſt bon d'obſerver à cette occaſion qu'alors & longtemps auparavant nous poſſedions des écoles très-floriſſantes, dans leſquelles on enſeignoit la langue Grecque & particuliérement dans l'Irlande; c'eſt même un point d'hiſtoire, que je me propoſe bien de traiter un jour, lorſque j'aurai plus de temps à moi. Je vais par occaſion vous mettre devant les yeux un exemple remarquable, qui vous apprendra

avec qu'elle précaution il faut se mettre en garde contre la hardiesse des prétendues découvertes des critiques & des Antiquaires; surtout de ces trafiqueurs de manuscrits, dans lesquels j'ai toujours reconnu que l'industrie surpassoit infiniment la solide intelligence : du nombre de ceux dont je veux parler, j'excepterai toujours M. Wanley, dont la candeur a toujours accompagné le profond savoir. Je reconnois cependant que ce n'a pas tant été un manque de jugement, qu'une vanité insuportable de paroître ne rien ignorer, qui a jeté le P. Simon dans une bêvue aussi grossiere que celle dans laquelle il est tombé, par rapport au manuscrit Irlandois des quatre Evangiles, qui m'est heureusement tombé à la main, duquel il parle dans le 18 chap. du premier tome de sa bibliotheque critique. Il a bien raison quand il dit que c'est une très-belle copie ; quoiqu'il lui arrive quelquefois de se tromper il ne (11) manque pas absolument de connois-

(11) On trouve dans la Bibliotheque du Roi un beau Manuscrit latin des quatre Evangiles, écrit il y a pour le moins 800 ans, en viéux caracteres saxons. Bibliotheque critique.

ſance quand il conjecture que ce manuſcrit peut bien avoir 800. ans d'antiquité, mais il a été trompé par la reſſemblance du caractere, quand il a jugé que le manuſcrit étoit en caracteres ſaxons & qu'il ſe trouve à la fin du livre quelques lignes ſaxones : (12) cela fait voir qu'il n'entendoit, ni le ſaxon, ni l'irlandois. Ce livre eſt écrit tout en caractere irlandois d'une beauté & d'une netteté parfaite, & les lignes qui ſont à la fin du livre, ſont pur irlandois, à l'exception de ces mots (13) *conſcripſit hunc librum*, immédiatement après le nom du tranſcripteur. Le P. Simon nous aſſure encore que ce copiſte étoit un (14) moine Bénédictin, dont le nom étoit dont Albrigite. Je demeurai tout étonné lorſque je lus les lignes dont parle ce Pere ; moi qui entendois la langue dans laquelle elles ſont écrites, auſſi parfaitement que le renard Pere entend ſon Pater-Noſter. Je reconnus d'abord qu'il n'entendoit

(12) Il ajoute (le copiſte) à la fin de ſon exemplaire pluſieurs lignes en langage ſaxon. Ibid.

(13) A écrit ce livre.

(14) Le Copiſte, qui étoit un moine Bénédictin, prend le nom de Dom Albrigite Ibid.

point du tout l'Irlandois, & que sur ce qu'il savoit qu'il y avoit eu beaucoup de Bénédictins en Angleterre, il avoit conjecturé que Do Maolbrigite devoit être Dom Aalbrigite, parce que ce dernier nom est saxon, & que le Dom se trouve ordinairement devant les noms des Bénédictins, comme le *sir* se trouve toujours devant les noms de Baptême des Chevaliers Anglois, qu'on nomme communément *sir* Jâques, *sir* Jean, pour signifier le Chevalier Jâques, le Chevalier Jean. Cela nous prouve clairement que conjecturef à la volée & marcher à tâtons dans l'obscurité sont la même chose; & qu'il y a cent pour un qu'on s'écartera du droit chemin. Cela nous démontre encore qu'une Antiquaire n'est pas toujours un excellent Chronologiste, & que les choses ne sont précieuses à son jugement qu'autant qu'elles sont anciennes. Quand à la liberté que le rusé Pere s'est donnée de changer la Diphtongue Ao en Aa, ce seroit une infidélité impardonnable en tout autre qu'à un critique du premier ordre, qui jugeant que la Syllabe *del* ne pouvoit appartenir qu'à un nom

saxon, a cru qu'elle ne se trouvoit-là que par un vice de copiste, & qu'il feroit briller la sagacité de sa pénétration par une correction de cette importance. Or la vérité de ceci est, que Do est une préposition Irlandoise qui signifie à, pour, par &c. & Maolbrigite, qui est le nom du transcripteur, signifie (15) le serviteur de Brigite, ou suivant l'analogie latine, par l'usage où étoient les Irlandois latiniser leurs noms, Maol & Gilla sont deux mots Irlandois qui signifient serviteur, avec la même différence qu'il a entre ces deux mots latins *servus & famulus*. Ces deux mots sont le commencement de noms Irlandois. Maolmuire veut dire *Marianus*, aussi bien que Gillamuire, Maolcaspuie, signifie *Episcopus*, Gillacriosd *Christianus*, Cilla Colvim & Maolcolvim *Columbanus*, Marliosa, Gillamor &c. sont des noms-très-communs en Irlande & dans les Montagnes d'Ecosse. Notre Maolbrigite donc, ou s'il m'est permis d'Anglifer son nom, notre Brightman est

(15) *Servus Brigitæ.*

eſt le nom du Copiſte de ce livre; il en a tranſcrit une partie à l'age de 28. ans: c'eſt ce qu'il a écrit a la fin de l'Evangile de Marc. Il a mis à la fin de celui de Jean le nom de ſon pere: il a écrit le nom du lieu où il a copié la premiere partie & le nom du lieu où il a fini ſon ouvrage. Il l'a accompagné de dattes particulieres de la vie ou de la mort de Rois ou d'Eccléſiaſtiques; choſes dont le Pere Simon n'a rien entendu: je n'entends pas jeter le moindre blâme ſur ſon grand ſçavoir, pour avoir ignoré l'Irlandois & le Saxon; mais je regarde comme une grande abſurdité, en quelque homme que ce ſoit, de ſe donner un air de ſuppoſer entendre ce qu'il n'entend pas, par ce qu'il ne ſauroit en impoſer longtemps aux autres, & il ne ſauroit manquer de paroître très-ridicule lorſqu'on vient à découvrir qu'il a exercé ſa critique ſur une branche de ſcience qu'il n'a jamais poſſédée, telle qu'eſt l'intelligence d'une langue qu'il entendoit auſſi peu que j'entends les langues Chinoiſes & Tartares. Il eſt vrai que je n'ai pu m'empêcher de rire lorſque j'ai lu dans ſon traité que les

caracteres faxons de ce livre étoient très-beaux, mais cependant très-différens de ceux que le Pere (16) Mabillon a represénté dans son livre.

A L'ÉGARD de la chaîne des Peres, ou de la collection des passages tirés de leurs Ecrits, qui se trouve dans ce manuscrit, le Pere Simon dit, & c'est la vérité, qu'elle (17) est tirée de Hilarius, Jerôme, Ambroise, Gennadius, Bede & quelques-autres; quelques-uns de ces (18) passages, dit-il, sont assez impertinents: plus bas il dit, quant (19) aux

(16) Pour ce qui est des caracteres saxons, dans lesquels ces quatre Evangiles sont écrits, ils sont très-beaux, & différent de ceux que le Pere Mabillon a representés dans sa Diplomatique. Ibid.

(17) Outre le texte des Evangiles, cet exemplaire contient de petites gloses interlinéaires en latin sur de certains mots, aves quelques notes marginales, qui composent une espece de petite chaine recueillie de St. Hilaire, de St. Ambroise, de St. Jerôme, de St. Augustin, de Gennadius, & ce me semble, de Bede, qui est indiqué par la seule lettre B. comme St. Jerôme est indiqué par la seule lettre J. Histoire Ibid.

(18) Ces notes, dont il y en a quelques-unes fort impertinentes.

(19) Cet ouvrage, quant aux notes, est une compilation qui est bonne, lorsque le compilateur cite de bons auteurs; mais quand il parle de son chef, il dit quelque fois de grandes impertinences.

notes, qui se trouvent dans le manuscrit, elles sont assez bonnes, lorsque le compilateur les tire de bons auteurs ; mais quand il parle de son chef, quelques-unes de ces notes sont assez impertinentes. Sur quoi je remarquerai qu'il traite d'impertinence tout ce qui se trouve différent d'avec les éditions que nous avons maintenant des ouvrages des Peres, & tout ce qui se trouve contraire aux doctrines & aux pratiques que l'Eglise Romaine a nouvellement introduites dans le Christianisme. Je conviens qu'il s'y trouve, selon l'usage du temps auquel cette copie a été écrite, (& plut à Dieu que ce usage n'eût subsisté que pendant tout ce temps-là seulement) plusieurs explications allégoriques qui m'ont parues assez impertinentes, & qui ne désignent que trop combien les croyances superstitieuses & la pratique des cérémonies avoient déjà commencé à s'établir. Mais ces explications sont tirées, pour la plus grande partie, de Docteurs très-aprouvés dans l'Eglise Romaine, & par conséquent peuvent être du nombre de celles que le Révérend Pere trouve digne de sa

censure. Il auroit dû remarquer que dans le cours des notes on reconnoît deux écritures & deux encres différentes, qui méritoient bien une distinction particuliere. Je dit qu'il est vrai qu'il se trouve deux écritures différentes en ce manuscrit ; que ces notes impertinentes sont (20) selon toute apparence l'ouvrage du compilateur, les unes étant en caracteres saxons & les autres en caracteres latins, & que les dernieres sont beaucoup plus récentes que les autres. Il est pourtant vrai que ce qui est écrit en caracteres latins n'est mêlé nulle part avec les notes, mais est au contraire séparé par tout, y ayant été ajouté si nouvellement, qu'on peut dire avec justice que cela ne fait point du tout partie du livre ; outre que cela ne forme point de notes en formes d'explications, mais y a été mis bien plûtôt pour servir de guide à la division du texte pour le partager en portions propres à écrire en certains temps & en certaines occasions, & que, suivant toute

(20) Ces notes qui sont apparemment du Compilateur, viennent de deux mains; car les unes sont en caracteres saxons & les autres en caracteres latins : celles-ci sont beaucoup plus récentes.

apparence, un de ceux à qui ce livre a appartenu, l'y a inséré pour son usage particulier, & long-temps après celui auquel ce livre a été copié. Je suis aussi d'accord avec le Pere Simon sur ce qu'il dit que la glose qui y a été écrite entre lignes & d'une main différente, ne vaut absolument rien: je l'ai déja dit de même ci-devant; mais il ne parle pas sincérement, lorsqu'il dit qu'il y a trouvé (21) quelque différences dans la version, il auroit trouvé ces différences très-considérables, s'il avoit lu tout le texte avec application. Il ne fait aucune mention de quelques traits irlandois, ou saxons, comme il les appelle, qui sont répandus çà & là dans le cours du livre. Tout ce que je vous ai rapporté jusqu'à présent, Monsieur, forme la narration simple d'une matiere de fait, sans aucune digression littéraire de celles que le sujet présente assez naturellement de lui-même; mais avant que je finisse mon récit, je suis sûr que vous ne serez pas fâché que je vous mette devant les yeux quelques-unes de ces

(21) Quand au fond du texte des Evangiles, il differe peu de notre vulgate, si l'on excepte un très-petit nombre d'endroits.

notes que le R. Pere Simon a jugées impertinentes, elles vous ferviront d'échantillon pour juger du refte.

Math. 16. 19. LA note, par exemple, fur ces mots, *tout ce que vous lierez fur la terre, fera lié dans le ciel, & tout ce que vous délierez fur la terre, fera délié dans le ciel*; s'exprime ainfi: „ (22) Les Evêques & les Prêtres tirent une grande vanité de ces mots; ils leur infpirent un orgueil auffi infupportable que celui des Pharifiens, comme fi ces mots leur donnoient l'autorité de damner les innocens & d'abfoudre les coupables, quoiqu'il foit vrai que ce n'eft pas la fentence prononcée par le prêtre, mais la vie du pecheur qui eft l'objet de l'examen de Dieu : ainfi que dans le Lévitique il eft dit que les prêtres guériront les lépreux, non pas que ces

(22) *Ex hoc loco Epifcopi & Presbiteri jactant & affumunt aliquod de fuperbiâ Pharizæorum, ut vel damnent innocentes vel folvant reos cùm apud Dominum non fententia, fed reorum vita quæratur. Quo modo, in levitico, facerdos leprofum mundum facit (non quòd) facerdotes leprofos mundos vel immundos faciant, fed quòd habeant notitiam. leprofi & non leprofi) fic & hic alligat vel folvit Epifcopus, non eos qui innocentes funt, vel noxii, fed pro officio fuo, cùm peccatorum audierit varietates, fcit qui ligandus fit, qui folvendus.*

prêtres aient eu le pouvoir de les guérir ou de les laisser dans leur mal, mais ils connoissoient à certains signes ceux qui étoient lépreux & ceux qui ne l'étoient pas, de même aussi l'Evéque ou le prêtre, selon ce passage de l'Evangile, lie ou délie, non pas ceux qui sont innocens ou coupables, mais ceux que par le devoir de sa fonction & par la déclaration de leurs péchés il a reconnu devoir être liés ou déliés, c'est-à-dire qu'il les déclare repentans ou endurcis dans leurs péchés, & leur annonce qu'ils obtiennent le pardon de leurs péchés ou qu'ils demeurent dans le danger de subire la peine due à leurs crimes: de façon que la sentence qu'il prononce, ne fait rien de plus, quoique ses avis puissent y produire un grand bien.

Cette doctrine est infiniment plus raisonnable que la proposition pleine de blasphèmes qui a été avancée depuis peu en Angleterre par nos MM. de la Haute Eglise, que Dieu est obligé d'attendre & de ratifier la sentence que le prêtre prononce quelqu'erreur qu'elle puisse con-

tenir. Le nouveau Testament ne parle néanmoins nullement de prêtres : confessez vos fautes les uns aux autres? Le texte est non seulement très-clair, mais encore très-conforme au sens commun, parce que celui qui commet une faute contre quelque personne en particulier, doit tout-au-plutôt la reconnoître & lui en demander pardon ; mais si le péché est grave, de quelque nature qu'il puisse être, il doit pour la tranquillité de sa conscience consulter quelque personne grave & raisonnable, laïque ou ecclésiastique, qui n'acquiert en cette occasion d'autre autorité que celle de donner son avis : car si cette personne entreprenoit plus, ce seroit faire le Magicien.

Jac. 5-16.

ON peut remarquer par la note que je viens de rapporter, que du temps de l'auteur l'artifice des prêtres commençoit fortement à gagner du terrein. Je vous prie de vous informer de quelqu'un des sçavans que vous connoissez au college Irlandois à Louvain, qui est Manchanus, un auteur fameux nommé dans ces notes : j'ai sur son sujet de certaines con-

jectures que je garde en moi-même, parce qu'il y a eu plusieurs personnages de ce nom.

Je reviens à mes notes: en voici encore une, qui est sans doute du nombre de celles que le P. Simon traite d'impertinentes: c'est sur la bénédiction du souper (23) du Seigneur. La note dit, afin qu'il devint son corps d'une maniere mistique; & dans un sens spirituel, ce pain est l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ. En voici encore une autre qui ne paroîtra pas moins impertinente; ce souper (24) est le mystere & la figure du corps de Jésus-Christ & la premiere figure du nouveau Testament, dans la pensée que le baptême est la seconde. Voici encore quelques-unes de ces notes: cette figure ou réprésentation est répétée tous les jours & reçue dans la foi; (25)

(23) *Ut mysticè corpus ejus fieret spiritualiter: panis hic Ecclesia est, quæ est corpus Christi.*

(24) *Mysterium & figura corporis Christi prima novi Testamenti figura: hac verrò figura quotidie iteratur, accipitur in fide.*

(25) *Et hoc dixit, ne nostra dubitaret fides de sacrificio quotidiano in Ecclesiâ, quasi corpus Christi esset; quoniam Christus in dextrâ dei sedet.*

& à l'occaſion de ces mots, ceci eſt mon corps, il a dit ceci, crainte que notre foi ne chancellât ſur le ſacrifice qui eſt offert tous les jours dans l'Egliſe en nous imaginant que ceſt le corps de Jéſus-Chriſt, lui qui eſt aſſis à la droite de Dieu. On voit par ces notes que la tranſubſtantiation commençoit déja à s'établir: mais celle-ci ne paroîtroit-elle pas des plus extravagantes à des gens, mêmes qu'il ne faudroit (26) pas chercher bien loin? Que les prêtres augmentent leur ſcience plutôt que leur richeſſe, & qu'ils ne ſoient pas honteux d'apprendre des laïques ce qu'ils ſavent mieux qu'eux ſur leurs devoirs de prêtres. Malheur à l'auteur d'une pareille obſervation, fût-il un des plus éminens docteurs de l'Egliſe? J'aurai peut-être un jour plus de loiſir pour donner ſur ce livre des éclairciſſemens plus étendus; parce que pendant plus de ſix mois qu'il a été en mes mains, j'ai eu le temps d'y faire une quantité d'obſervations curieuſes & utiles.

(26) *Augeant ſacerdotes ſcientiam, magis quàm Divitias, & non erubeſcant diſcere à Laicis, qui noverunt quæ ad officium pertinent ſacerdotum.*

Ardmache, appellée communement Armagh, est la ville où ce livre a été achevé: c'est pourquoi lorsque je le citerai à l'avenir, ce sera sous le nom de Codex Ardmachanus, ou le livre d'Armagh. La personne qui l'a apporté de (27) France, étoit dans la même erreur que le Pere Simon; c'est-à-dire qu'elle l'avoit pris pour de l'Anglo-saxon. Elle n'a été détrompée sur ce point que depuis que j'ai eu occasion de lui faire connoître, & à plusieurs personnes, de grande distinction, qu'il étoit en Irlandois.

SECTION II.

Tout ce qu'on peut conclure, tant des notes du Commentateur de ce livre, que de ce que nous apprenons de quelques auteurs aussi peu connus quant à present, mais qui ne sont pas moins an-

(27) Depuis l'impression qui a été faite en 1709. de la présente dissertation, ce livre a été acquis par le comte d'Oxford, qui l'a apporté en Angleterre, & n'est pas la piece la moins précieuse du grand nombre des Manuscrits qu'il a rassemblés.

ciens, & de ce que nous trouvons dans les Ecrits de l'Archevêque Usher & d'autres fçavans, fe reduit à ceci; favoir, que la religion que profeffoient les anciens Irlandois, furtout avant le neuvieme fiecle; n'étoit nullement celle dont le commun de leur poftérité eft fi entêtée aujourd'hui. Le Chriftianifme s'eft établi en quelques parties de l'Irlande longtemps avant Pallodius & Patrich, lefquels on fuppofe, avoir été les premiers qui l'y ont prêché. Ce dernier l'y établit partout dans le commencement du cinquieme fiecle. Voici ce que Jonus, dans (28) la vie de Colomban, dit des Irlandois: „ Quoique leurs loix différaffent de celles des autres nations, ils floriffoient dans la vigueur de la Doctrine Chrétienne, & ils furpaffoient la foi de toutes les Nations de leur voifinage. Cette foi confiftoit dans une jufte notion de Dieu & dans une pratique conftante de la vertu. Quant aux énormités qui les ont rendus infâmes, dans la fuite des temps, &

(28) *Gens, quanquam abfque reliquarum Gentium legibus, tamen in Chriftiani vigoris dogmate florens, omnium vicinarum Gentium fide prapollet.* Cap. 1.

même absolument barbares, (mes compatriotes me pardonneront le terme) elles n'ont été que la suite de leur changement d'une foi pure & simple en une idolâtrie grossiere & des superstitions sans nombre."

La remarque de Salvien prêtre, qui de son temps fût appellé le maître des Evêques, est bien véritable en ce qu'il dit que là où les Romains sont devenus les maîtres, là toutes (29) sortes de vices se sont établis avec eux. C'est sur quoi nous ne saurions trop réflechir, par ce que rien ne nous touche de plus près: de sorte qu'il est vrai de dire que de même que l'autorité en ce qui dépend de notre entendement, produit infailliblement la paresse & la stupidité, de même aussi l'ignorance lorsqu'elle est une fois bien établie par l'industrie des prêtres, qui n'ont pas d'intérêt plus pressant que de l'entretenir, ne manque jamais d'enfanter une morale relachée & des mœurs barbares: c'est ce que n'a jamais manqué de produire l'autorité des prêtres, par-

(29) *Ibi præcipuè vitia, ubi cunque Romani: De Gubernat. Dei ibid. 6.*

tout où elle s'est établie, mais plus évidemment en Irlande qu'ailleurs. Ses habitans s'abandonnerent à une brutalité énorme; ses princes s'égorgerent les uns les autres; les seigneurs se mirent à tyranniser le bas-peuple, d'une maniere si inhumaine, qu'au rapport des meilleurs chroniques du pays, il étoit infiniment mieux sous le Paganisme que sous le Christianisme vû l'état de gêne où il se trouva alors. Le bas-peuple devint pauvre, paresseux & abandonné à toutes sortes de crimes; la petite noblesse tombée dans l'ignorance la plus crasse & livrée à toutes sortes d'excès, n'eut plus la force de refuser à ses prêtres tout ce qu'ils voulurent exiger d'elle, argent, terres, pouvoir civil, elle accorda tout à des gens qui devoient leur obtenir de Dieu le pardon de tous les crimes, dont le plus grand étoit sans doute de les croire.

Bed. hist. Eccles. l. 3. c. 27. en parle avec le même honneur.

AVANT un changement si énorme, & qui sera toujours l'effet infaillible d'une pareille cause, nos ancêtres avoient toujours été à l'égard (30) des autres peu-

(30) *Egfridus-vastavit miserè Gentem innoxiam, & nationi anglorum semper amicam Bed. hist. Eccles. l. 4. c. 26.*

ples une nation fans malice, très-amie des Anglois, auxquels elle fourniffoit gratuitement & les livres (31) & les instructions. William de Malmesbury, en parlant de ce temps, dit que (32) les Irlandois étoient un peuple d'une innocence parfaite, d'une fimplicité naturelle, & qu'ils n'étoient nullement portés au mal, de quelque efpece que ce foit. Ce qui eft le vrai efprit de l'Evangile; mais de l'Evangile pur & naturel & non pas falfifié. C'étoit aux Irlandois que les Saxons étoient redevables de leurs lettres & de leurs fciences; mais les mêmes Saxons, les Ecoffois-Albaniens, que j'appelle ainfi pour les diftinguer des Ecoffois Irlandois, & tout le Nord de l'Angleterre, étoient infiniment plus redevables aux Irlandois du Chriftianifme pur qu'ils leur communiquerent, que les Anglois-Méridionnaux ne furent rede-

(31) *Quos omnes (Anglos) Scoti libentiffime fufcipientes victum eis quotidianum fine pretio, libros quoque ad legendum, & magifterium gratuitum prabere curabant.* *Id. l. 3. c. 27.*

(32) *Hibernenfe genus hominum innocens, genuinâ fimplicitate, nihil unquam mali moliens. De Geftis Anglor. l. 1, c. 3.*

vables à Augustin agent du Pape, pour le Christianisme qu'il leur apporta. C'est sur ce que je vous ai exposé jusques ici que j'entends vous tracer l'abregé du Christianisme des anciens Irlandois : je vous le recommande très-particulierement non pas seulement comme étant leur Christianisme propre puisque leur postérité en pratique un maintenant qui lui est si contraire, mais comme une matiere de fait, que vous aurez la liberté d'aprouver ou d'improuver, selon que vous vous convaincrez qu'il sera d'accord avec les écritures & avec la droite raison : c'est une liberté qu'un chacun a droit depfendre avec justice & qui ne peut lui être refusée. Je remets à un autre traité sur cette matiere, à produire une infinité de preuves historiques qui y conviennent à merveille : mais quant à présent, je n'en ai peut-être que trop rapporté quoique la plûpart se trouvent naturellement dans le fil de mon discours, dans les propres termes de (33) l'auteur dont je les ai tirées.

Je

(33) C'étoit en effet la résolution que j'avois prise lorsque je mis au jour l'ouvrage present : mais l'ayant relu

Je crains de fatiguer votre patience par trop de pareilles citations; mais il y en a qu'on ne peut se refuser d'employer, quand il s'agit de faits, sur tout de la nature de ceux que j'ai traités.

1°. LES Irlandois lisoient indifféremment les Saintes Ecritures dans la langue vulgaire de leur Isle, & ils les regardoient comme la regle unique de leur foi. Leurs Docteurs se rendirent si éminens au dessus des autres Nations par leur exactitude à enseigner & expliquer, les Ecritures Saintes, qu'on se rendoit chez-eux de tous les pays voisins pour les y étudier comme (34) à une université commune où les sciences de la logi-

relu depuis, je n'ai pu m'empêcher d'augmenter le nombre des preuves de quelques-unes de celles dont je suis en possession.

(34) *Beda in locis plurimis. Gulielm. Malmetbur, quem jam citavimus. Alcuinus de vitâ Willibrordi: aldhelm. In Epist. ad Eadivid: Noskerus Balbulus in vita Caroli magni: Vincent. in speculo histor. L. 23. C. 173. Antonin. Chronic tit 14. C. 4. §. 12. Joan. Rossius Warwic lib. de Regibus. Eric antissiodorensis in vitis sanctorum & speclatim sancti Germani. Cap. 168. Autor vitæ fulgent. autor vita Gildæ Badonici: cum aliis ex antiquis innumeris, ut Candenum & recentiores quoscunque taceam.*

que, de la philoſophie & de la théologie étoient floriſſantes & tranquilles dans un coin de la terre, favoriſé d'une paix profonde, pendant que le reſte du monde étoit dechiré par des guerres civiles ou par des invaſions étrangeres. Les éloges qu'on donnoit communément aux ſaints perſonnages de cette Iſle, tels que Colombanus, Gallus & d'autres, rapportent qu'ils avoient étudié les Stes. Ecritures à fond & qu'ils avoient ſu les expliquer dès leur enfance. Çà été la lecture des Stes. Ecritures qui a rendu les écoles d'Irlande célebres: (35) jamais la lecture des peres n'y avoit été admiſe, & l'on n'y connoiſſoit point ce que c'étoit que tradition. Il eſt fort probable que les Muſes aient fui le bruit des armes pour chercher une retraite dont les aigles Romaines n'avoient pas troublé la tranquilité.

(35) *Venit etiam tunc temporis de Hiberniâ Pontifex quidam, nomine Algilbertus, natione quidem* Gallus; *ſed tunc legendarum gratiâ ſcripturarum, in Hiberniâ non modico tempore dimoratus.* Gervas. *Doroberis. aÑ. Pontif.* Cant. *in ſancto Honorio.*

2°. Les Irlandois ne souffroient dans leurs temples ni images, ni ſtatues: Sedulus, un de leurs premiers théologiens, les condamne expreſſément ; la plupart de leurs autres docteurs les ont flétries comme un Paganiſme & une idolatrie: dans la célébration de leur office, leurs prêtres ne revêtiſſoient point d'habits ſomptueux, qui ſervent plus à éblouir la vue qu'à inſtruire l'ame & édifier le cœur. On n'y connoiſſoit point l'uſage d'y brûler de l'encens & d'y allumer des chandelles en plein jour, ce qui ne ſert qu'à amuſer l'imagination; on ne ſavoit ce que c'étoit que cet étalage orgueilleux de vaiſſelle d'argent ſur les autels; le grand Colomban n'ayant jamais (36) employé que des vaiſſeaux de cuivre dans la célébration du ſouper de N. S. on ne connoiſſoit point d'heures canoniales ni cette méthode de chanter en chœur alternative, introduite par Malechias Archeveque d'Armagh dans le onzieme ſie-

(36) *Preceptor meus beatus Columbanus in vaſis aneis Domino ſolet ſacrificium offerre ſalutis: Walafrid. ſtrab. in vitâ Galli*, L. 1. C. 18.

cle, avec une infinité d'autres pratiques Romaines: leur culte étoit ſimple & n'avoit rien d'approchant de cette farce pompeuſe qui par degrés s'eſt ſubſtituée à ſa place d'une maniere ſi oppoſée aux deſſeins & aux préceptes de l'Evangile.

3°. LEUR lithurgie étoit différente de celle de l'Egliſe Romaine je pourrois bien dire leurs lithurgies; car chaque Canton différent de l'Iſle avoit la ſienne qui lui étoit particuliere: cette différence n'avoit jamais cauſé la moindre diviſion entr'eux, juſqu'à ce que les Evêques ayant commencé par gagner leurs princes, ils s'en ſervirent comme d'inſtrumens pour violer la liberté des peuples & pour les forcer à ſe ſoumettre à l'uniformité, c'eſt-à-dire à recevoir leur joug; en quoi leurs émiſſaires n'avoient jamais pu réuſſir. Gilbert Evêque de Lymerick, le premier de la (37) Nation qui ait été Légat du Pape dans le onzieme ſiecle, établit ce qu'il appelle la pratique

(37) *Gille-aſpùic.* Ce mot & les ſuivans qu'on trouvera aux marges, ſont les noms en langue Irlandoiſe des noms rendus en autres langues dans le corps de l'ouvrage & qui correſpondent aux notes.

canoniale de dire les prieres du ſoir & du matin & de célébrer tout l'office eccléſiaſtique, afin, diſoit-il, que tous ordres ſchiſmatiques & différens entr'eux, dont toute l'Irlande étoit remplie, cédaſſent la place à un ſeul office Catholique & Romain. C'eſt à cet établiſſement qu'on peut dire qu'a commencé l'époque funeſte de la perte de la liberté & de l'indépendance de notre patrie, qui dans l'ordre de ſes prieres publiques n'avoit rien de défectueux ni de criminel qu'en cela ſeulement qu'il n'étoit pas conforme à celui de Rome.

4°. Il n'y a pas plus de 700. ans que les Irlandois ont entierement reçu l'uſage de Rome avec tout ſon train d'impertinences: leur baptême ne s'étoit conféré juſqu'alors que par l'immerſion ſimplement, & ſans l'uſage du chrême conſacré: ce qu'on voit par les plaintes qu'en a faites Lanfranc (38) Archevêque de Cantorbery. Ils ne l'accompagnoient point de ces conjurations & de ces autres

(38) *Quod infantes baptiſmo ſine Chriſmate conſecrato, Baptiſentur. in Epiſt. ad Terdelvachum Regem Hiberniæ.*

cérémonies ſuperſtitieuſes, dans leſquelles il eſt prophané d'une maniere tout-à-fait payenne. Ils n'avoient point l'uſage de la confirmation & peut-être ne la connoiſſoient ils pas du tout; c'eſt ce que nous apprenons (39) de Bernard de Clervaux qui a été fait ſaint. Brompton nous dit qu'avant le Concile de Cashel, qui a été tenu à la priere de Henri II. la coûtume étoit en Irlande que le pere ou un autre à ſa place, plongeât l'enfant trois fois dans l'eau, & que ſi c'étoit l'enfant d'une perſonne riche, on le plongeoit trois fois (40) dans du lait. Si cela eſt vrai, ce que j'ai grand ſujet de révoquer en doute, cela ne peut s'être pratiqué que dans ce temps de barbarie dont j'ai marqué la cauſe ci-devant.

(39) *Uſum ſaluberrimum Confeſſionis, ſacramentum confirmationis, contractum Conjugiorum (quæ omnia aut ignorabant aut negligebant) Malachias de novâ inſtitut. in vitâ Malachiæ, cap. 2.*

(40) *In illo autem Concilio ſtatuerunt & autoritate ſummi Pontificis præceperunt pueros in Eccleſiâ baptizari in nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti: & hoc à ſacerdotibus fieri præceperunt. Mos enim priùs erat per diverſa loca Hiberniæ, quòd ſtatim cum puer naſceretur, pater ipſius, vel quilibet alius, eum mergeret ter in aquâ: & ſi divitis filius eſſet, ter in lacte mergeretur. Joan. Brombonin. Chronico.*

5°. DANS la célébration du fouper de Jéfus-Chrift qu'ils appelloient la (41) communion de fon corps & de fon fang, ils le recevoient fous les deux efpeces, comme (42) une commémoration pleine de gratitude envers Jéfus, fondateur de leur foi, & comme un figne de leur union fraternelle dans la pratique de toutes bonnes œuvres, à laquelle ils s'obligeoient effentiellement par cet acte extérieur, qui marquoit leur foumiffion parfaite aux loix de l'Evangile, par lequel feul, à l'aide leur raifon, ils fe régloient en matiere de foi: ils ignoroient la méthode de l'élévation, parce qu'on n'avoit point encore rêvé à ce monftre de tranfubftantiation, qui dans fa naiffance n'a trouvé perfonne qui l'ait combattu avec plus de zele & avec plus de fcience que Jean Scot-Evigena. Il eft vrai que Evin-Erinach.

(41) *fic ommes fermè fecundùm fcripturas loquuntur.*

(42) *Suam memoriam nobis reliquit, quemadmodum, fi quis peregrè proficifcens aliquod pignus ei, quem diligit, derelinquant, ut quotiescunque illud viderit, poffit ejus beneficia & amicitiàs recordari.* Gedul. in 1. Corinth. 2.

Confulantur etiam notulæ ex catenâ manufcriptâ in fuperiore fectione adductâ.

fon (43) livre fut condamné tout net par le Pape & par le Concile de Verceil, parce qu'àlors, auffi bien que de nos jours, elle ne connoiffoit d'autre méthode de répondre aux argumens qu'elle n'eft pas en état de réfuter; & c'eft même la feule méthode que peuvent pratiquer ceux qui protegent l'erreur, & qui préferent leurs intérêts à la juftice, & qui veulent établir le menfonge à la place de la vérité. C'eft pour cela auffi que jamais un homme fage ne fe mettra fort en peine des decrets prononcés par ces protecteurs du menfonge, à moins qu'ils ne les foutiennent par le pouvoir de maltraiter ceux qui ne s'y foumettent pas, par ce qu'en effet il n'y a point de concile, point de convocation qui puiffe changer la nature des chofes & rendre vrai ce qui eft faux. Ce Jean Scot, dont on confond le nom avec d'autres du même nom, ayant abandonné fa patrie,

(43) *Joannis fcoti liber de Euchariftiâ lectus eft & condemnatus, Lanfranc de Euchariſt. contrà Bereng. Inter cætera fecit librum de Euchariftiâ, qui poftea lectus eft & condemnatus in fynodo Vercellenfi, à Papâ Leone convocato. Joan. Parifiens. ad annum 877.*

ſe retira à la Cour de Charles le Chauve Roi de France, qui le reçut avec une diſtinction conſidérable : ſa cour étoit remplie de ſçavans, attirés de toutes parts, & ſurtout d'Irlande & d'Ecoſſe. Voici ce qu'en (44) rapporte Eric d'Auxerre qui étoit contemporain : „ Que dirai-je de l'Irlande, dont les ſçavans ont preſque tous abandonné leur Patrie pour ſe rendre chez nous par troupes, entre leſquels le plus ſage ne craint point de ſubir un éxil volontaire, pour ſe rendre auprès de notre très-ſage Salomon, & s'attacher à ſon ſervice ? "

6°. Ils (45) rejetoient la confeſſion auriculaire, auſſi bien que l'abſolution arbitraire, & ſe confeſſoient à Dieu

(44) *Quid Hiberniam memorem, contento Pelagi diſcrimina, penè totam; cum grege Philoſophorum, ad littora noſtra migrantem? quorum qui quis peritior eſt, ultrò ſubeat exilium, ut Salomoni ſapientiſſimo famuletur ad votum.*

Præfat. in Pæm. de vitâ St Germani.

(45) *Chriſtiani nomine, re Pagani: non decimas, non primitias dare, non legitima inire conjugia, non facere confeſſiones; pænitentias nec qui peteret, nec qui daret penitùs inveniri. Bernard. in vitâ Malach. cap. 9. ut & idem ubi suprà uſum ſaluberrimum confeſſionis aut ignorabant aut negligebant.*

ſeul, perſuadés qu'il n'y a que lui qui puiſſe pardonner les péchés. C'eſt par rapport à cet uſage que quelqu'un (46) leur a reproché que s'ils avoient pu cacher leurs péchés à Dieu, ils ne les lui auroient pas plus confeſſés, qu'il les vouloient confeſſer aux prêtres. Il faut convenir que cette confeſſion étoit une excellente découverte; mais les laïques d'Irlande, avec toute leur ſimplicité naturelle, ne donnerent pas dans ce piege, que la malice & l'hypocriſie des prêtres tendoit à leur liberté publique & particuliere. Comme il ne peut rien s'imaginer de plus oppoſé au ſens commun que la confeſſion auriculaire & la prétention impudente de l'autorité d'abſoudre, je ne ſuis point du tout ſurpris de voir les anciens Chrétiens ſi fort en butte aux reproches des convertiſſeurs Romains de ce temps-là, pour avoir refuſé de ſe ſoumettre à la pratique de pareilles ordonnances ou de toutes autres auſſi déraiſon-

(46) *Deo vis, ô homo confiteri, quem nolens volens latere non poſſis. fortè ſi Deum latere, ſicut hominem, potuiſſes; nec Deo, plus quam homini, confiteri voluiſſes, &c.*

ſtables. En effet dès qu'un homme abandonnera le libre uſage de ſon entendement juſqu'au point de rendre compte de ſes penſées, de ſes paroles, de ſes actions à un autre homme qui eſt lié par ferment au corps politique de l'Egliſe, que l'homme dont je parle, après s'être ainſi livré à cet autre eſt aſſez ſimple pour croire que cet autre lui gardera le ſecret & qu'il eſt capable de lui faire grace de la punition due à ſon crime, il n'y a rien au monde à quoi il ne puiſſe être mené : auſſi les prêtres qui ont formé un tel complot contre la liberté des hommes tant en matiere de Religion qu'en matiere civile, n'épargnent aucun moyen pour établir la néceſſité de la confeſſion auriculaire & de l'abſolution ſacerdotale. C'eſt une marque à laquelle on reconnoîtra toujours les émiſſaires de Rome, qui ſont convaincus que dès que ce point eſt une fois bien établi, ils viendront ſans peine à bout de tout ce qu'ils voudront entreprendre.

7°. Ils étoient ſi éloignés de croire qu'il fût poſſible de faire plus de bien que celui qu'on eſt obligé de faire, de ſur-

abonder en mérite pour en diſpoſer en faveur des autres, & que cette ſur-abondance dût ſe trouver en leurs prêtres, avec la faculté de revendre le ſurplus aux autres, qu'au contraire ils croyoient ne poſſeder aucun mérite en eux-mêmes, & ils n'attendoient leur ſalut que de la miſéricorde de Dieu par leur foi en Jéſus-Chriſt, & que leur foi, comme une racine vivante, devoit produire le fruit des bonnes œuvres; ſans quoi elle n'étoit qu'une foi morte & inutile; par ce qu'ainſi que l'obſerve un de leurs fameux Théologiens, nommé Claudius, le fidele ne (47) vit pas par la juſtice, mais l'homme juſte vit par la foi. Cette ſentence excellente puiſée d'un nombre infini de témoignages des anciens temps ſur la matiere que je traite, comprend toute la controverſe & la décide tout en un ſeul coup.

8°. ILS ne prioient point pour les morts, & ils ne leur adreſſoient point leurs prieres, quoi qu'ils euſſent coûtume dans leur culte de faire une mention honorable

(47) *Scita eſt enim ſapientis viri illa ſententia, non fidelem vivere ex juſtitiâ, ſed juſtum ex fide. in Galat.* 3.

des Sts. personnages qui étoient décédés, & d'offrir un sacrifice d'actions de graces à cause de leur vie & de leur mort exemplaires, mais non pas en propitiation de leurs péchés ; & quoique l'usage de nommer en particulier les personnes en ces sortes d'occasions soit un grand achemi-nement à les ériger en saints tutélaires, il est vrai néanmoins que les Irlandois n'adressoient point leurs prieres aux Anges ni aux Saints: car pour me servir des termes de (48) Claudius, ils étoient persuadés que pendant que nous vivons en ce monde nous pouvons nous aider les uns les autres par nos prieres & par nos conseils; mais que lorsque nous sommes une fois parvenus devant le tribunal de Jésus-Christ, ni Job, ni Daniel, ni Noé ne peuvent prier pour personne, mais que chacun porte son fardeau ; ce qui est conforme au bon sens & aux saintes Ecritures. Mais ce qui y est absolument contraire, c'est le service qui se fait pour

(48) *Dum in præsenti sæculo sumus, sive orationibus, sive consilio invicem posse nos adjuvare : cùm autem ante tribunal Christi venerimus, nec Job, nec Daniel, nec Noë, rogare posse pro quoquam, sed unum quemq. portare onus suum. In Galat. 6.*

les morts : ce que les Irlandois n'avoient jamais pratiqué avant le Concile (49) de Cashel tenu en 1172. Rien ne contribue davantage à endurcir un ignorant dans ſes crimes qu'une telle mômerie : car lorſqu'il remarque ce qui ſe dit & ce qui ſe fait aux funerailles d'un ſcélérat qui a été ſon compagnon, il ſe flatte aiſément qu'une pareille cérémonie le mettra au rang de ceux qui ont vécu ſaintement, quelque criminelle qu'ait été la vie qu'il a menée.

9°. AUCUNS de leurs ſaints & ſaintes n'avoient été canoniſés avant l'uſurpation de Rome. Patrick lui-même, ni Colomban, ni Turſy, ni Brigite ne l'ont jamais été : ſurquoi je ne rapporterai aucune preuve, par ce qu'il n'y en a aucune qui établiſſe le contraire. Malachias Omorgair, Archevêque d'Armagh, qui a introduit l'ordre de Citeaux en Irlande dans
Lorcan. le onzieme ſiecle, & Laurence Otole, Archevêque de Dublin, au temps de la conquête, ont été les premieres canoniſés en cette Iſle par l'autorité du Pape. Avant cette uſurpation, les auteurs ne

(49) *Ut extrema officia mortuis reddantur Can. 7.*

connoiſſoient pas même le terme de Purgatoire, malgré l'hiſtoire ridicule du trou de Patrick, qui s'eſt établie depuis ce temps-là. Il ne tiendra qu'à moi de vous dire des choſes bien divertiſſantes que j'ai appriſes au ſujet de ce trou, à cauſe qu'il eſt ſitué dans le pays même de ma naiſſance. Il eſt vrai, qu'ils avoient l'idée d'un état mitoyen de bonheur & d'inſenſibilité, long-temps avant de l'avoir changé en un lieu de tourmens paſſagers auſſi mal fondé l'un que l'autre & dont il n'eſt nulle queſtion dans les Stes. Ecritures.

11°. LA célébration du mariage étoit du reſſort des Magiſtrat civiles, comme un contract, qui appartenoit à la ſociété civile: il n'étoit point ſolemniſé par les pretres avant le pouvoir, qui leur en fut (50) attribué par le Concile de Cashel. Les Irlandois obſervoient une pratique de l'ancien Teſtament, ſans y être neanmoins obligés, qui étoit que le frere

(50) *Ut omnes Laici, qui uxores habere velint eas ſecundùm jus Eccleſiaſticum habeant:* Can. 3. *vel ſecundùm Girald. Cambrens.* Can. 1.

épousoit la veuve de son frere, & les Romains leur imputoient cette pratique à crime d'inceste; & bien plus, c'est qu'ils jugeoient que les Irlandois ne se marioient point du tout ; comme s'il étoit possible de supposer un gouvernement ou une société d'hommes, sans y supposer en même temps la nécessité du mariage : mais c'est que tout ce qui n'étoit pas fait suivant l'usage de Rome, étoit ou mal fait, ou réputé comme non fait. Un Docteur Romain dit dans un endroit de ses ouvrages que les (51) Irlandois ne se marioient point; dans un autre endroit il dit le contraire. Un autre Docteur dit qu'ils se marioient, mais mal, ce qui est aussi injuste & aussi peu vrai l'un que l'autre. On concevra aisément que dans les lieux ou les prêtres ne célébroient pas les mariages qu'ils n'avoient rien à voir aux divorces & qu'ils n'y n'étoient pas en possession de flétrir les laïques, comme ils le sont devenus depuis avec une licence qui n'est pas trop raisonnable ;

(51) *Bernard. ubi suprà in notis.* 45. & 52.

ſonnable : ils avoient auſſi peu de part dans la preuve des Teſtaments, & dans tout ce qui regardoit cette matiere, dont la connoiſſance leur a été depuis ſi imprudemment abandonnée, ſous l'idée ridicule de leur ſainteté & de leur prétendu pouvoir à placer les défunts dans le Paradis. On ne trouvera aucuns veſtiges de juriſdiction eccléſiaſtique dans toute l'Irlande pendant les premiers ſiecles qui ont ſuivi l'établiſſement du Chriſtianiſme en ce pays.

11°. On n'y avoit jamais payé de décîmes avant le Concile de Cashel : ce qui étoit regardé comme un crime énorme par les partiſans de Rome, qui tiroient de l'ancien Teſtament le prétendu droit divin de lever les décîmes ſous l'Evangile ; d'autres le fondoient ſur des loix du gouvernement payen. Il eſt vrai pourtant que s'il ſe trouve aucun droit pareil dans l'antiquité, c'eſt en faveur des laïques, & non des eccléſiaſtiques. Mais ces honnêtes prêtres Irlandois, qui commencerent à demander des décîmes, n'étoient pas encore aſſez effrontés pour

les fonder sur une autorité spirituelle & pour traiter en tributaire un peuple qui étoit leur bienfaiteur: c'est pourquoi ils les demanderent d'abord à titre de contribution volontaire. Je rendrai justice à la sagesse avec laquelle nos ancêtres s'oposerent de tout leur pouvoir à ce que les ecclésiastiques entrassent en possession de biens en fonds de terres: ils prévoyoient les conséquences dangereuses d'un tel établissement, qui ne manque jamais de corrompre la Religion & de brouiller l'Etat. Leurs successeurs n'ont que trop ressenti à leurs dépens la vérité de cette réflexion, lors qu'au-lieu de petites portions de terres qu'ils accordoient à leurs prêtres pour leur subsistance, à laquelle il eût été plus avantageux pour la nation de fixer des salaires raisonnables payés annuellement aux dépens du public, ils leur abandonnerent le titre & la propriété de plusieurs grandes seigneuries: ce qui les a mis en état de se faire un interêt séparé de celui de la nation, à mesure que les Papes se sont arrogés le droit de les leur conférer avec une entiere indépendance.

Une autre chofe que nos Ancêtres obfervoient encore, & qui mériteroit bien d'être obfervée par tous les Chrétiens de nos jours, & qui ne l'eft qu'en Hollande, c'eft qu'ils n'avoient pas plus de pafteurs que de troupeaux, fuivant l'idée métaphorique par laquelle on défigne les prêtres & les peuples confiés à leur conduite. Ils n'avoient nul prêtre fans titre, conformement au Canon du fynode tenu par Patrick, Auxilius & Jerôme, qui porte qu'il n'y ait point de prêtres errans parmi le peuple: ce fynode eft de l'année 450.

12°. Le célibat n'étoit point obfervé (52) par les prêtres: ils étoient tous mariés. Patrick, qui après Pierre étoit le grand patron du pays, étoit fils de Calphurnius, diacre & petit fils de Potitus prêtre. Tous les prêtres d'Irlande, auffi bien que ceux d'Angleterre, étoient remplacés par leurs enfans dans la poffeffion de leurs bénéfices ; & Marc. 1. 30.

(52) C'eft ce qu'en ont écrit Probus, Jorclin & tous les auteurs qui ont écrit fa vie, ou qui ont eu occafion de parler de fes parens.

cet ordre a fubfifté pendant plufieurs générations. On ne voit point que ce prétendu défordre ait occafionné aucune plainte dans la nation, jufqu'au temps qu'on fe mit en devoir d'en chaffer les prêtres mariés. Non feulement les Archevêques d'Armagh eux-mêmes étoient mariés, mais encore ce fiege a paffé des peres aux fils pendant quinze générations : c'eft ce que Bernard (53) nous aprend dans la vie de Malachias qui a rempli ce fiege. La dignité archiepifcopale étoit parfaitement féculiere, de même qu'il s'en trouve aujourd'hui en Allemagne ; les Evêques étoient abfolument laïques : fur quoi les fatellites de Rome ont fait

(53) *Mos peffimus increverat quorumdam diabolicâ ambitione potentum, fedem fanctam Ardmachem obtentum iri hæreditariâ fucceffione, nec enim patiebantur epifcopi, nifi qui effent de tribû & familiâ fuâ; nec enim parùm procefferat, execranda fucceffio, decurfis jam in hac malitiâ quafi generationibus quindecim. Et eò ufque firmaverat jus pravum, imò omni morte puniendam injuriam, generatio mala & adultera; ut & fi interdum defeciffent Clerici de fanguine illo, at Epifcopi nunquam. Denique jam octo extiterant antè Celfum viri uxorati & abfque ordinibus, litterati tamen. Inde tota illa per univerfam Hiberniam de quâ multa fuperiùs diximus, diffolutio ecclefiafticæ difciplinæ, cenfuræ enervatio, religionis evacuatio. cap. 7.*

éclater des cris étranges. Qu'allons nous donc devenir nous autres, qui descendons des anciens Irlandois? puisqu'il est vrai que les Archevêques d'Armagh ont été si longtemps laïques, & que tout notre clergé n'a reçu son ordination que d'eux, comme nous avons tout-lieu de le croire, il suit de la doctrine de Messieurs de la haute-Eglise que faute d'une succession de prêtres valablement ordonnés, nous sommes, pour la plûpart, aussi bien que nos ancêtres, absolument damnés. Cormat fils de Cullenan, homme illustré par sa science & par sa piété, qui est auteur du Pseautier de Cashel, étoit Roi de Munster au commencement du dixieme siecle, & il étoit en même temps son propre Evêque de Cashel, de la même maniere dont le Czar s'est établi de nos jours patriarche de ses Etats. Ce que je rapporte de Cormat n'est pas le seul exemple de cette espece qui nous soit fourni par l'histoire d'Irlande, quoiqu'ignoré de ceux qui ont fait un commentaire sur ce vers de Virgile.

Rex Anius, Rex idem hominum Phœbi que sacerdos.

le paſſage que j'ai déja cité de Bernard ſur la vie de Malachias pourroit bien être éclairci par un autre paſſage, tiré des extraits du Regiſtre du Prieuré de St. André, cité par le Chevalier Jâques Dalrymple ſçavant antiquaire: il paroît par ce paſſage que le Prieuré de St. André en Ecoſſe (54) a été poſſédé ſucceſſivement de pere en fils pendant treize générations par les Culdées qui étoient mariés, leſquels l'auteur dit avoir vêcu plutôt ſuivant leur propre jugement, & ſuivant les traditions humaines, que par les préceptes des Sts. peres; & ils continuent encore de vivre ſur le même pied. L'auteur auroit pu auſſi bien dire, ſuivant les préceptes de l'Evangile, que ſuivant les traditions humaines. Il faut obſerver que ce Regiſtre finit au commencement du regne de David Bruce.

(54) *Cultus ibi religioſus deperierat, ſicut Gens Barbara & inculta fuerat. Habebantur tamen in Eccleſiâ Sti. Andreæ, &c.... & qualis ipſa tum errat tredecim per ſucceſſionem Carnalem, quos Kelledeos appellant; qui ſecundùm ſuam æſtimationem & hominum traditionem, magis quàm ſecundùm ſanctorum ſtatuta Patrum vivebant. Sed adhuc ſimiliter vivunt. Excerpt. ex Regiſtro Priorator. Sancti Andreæ, penès doctiſſimum virum Dominum Rob. Sebbald. Equiri.*

Je ne finirai point cet ouvrage, que je ne vous apprenne d'une maniere un peu détaillée ce que c'étoit que ces Culdées, ou plus proprement les Keldées.

130. Les moines d'Irlande, suivant leur ancienne institution, quoique non fondée sur les Stes. Ecritures, se nourrissoient & se vêtoient du travail de leurs mains. Ces hommes consacrés à la retraite, bien loin d'extorquer des autres les choses nécessaires à leur vie, leur distribuoient au contraire avec libéralité les provisions que leur travail leur avoit procurées. Il est vrai qu'ils ne menoient point une vie paresseuse ni vagabonde, comme les freres quêteurs qui sont venus après eux, pour scandaliser le Christiani- & pour mettre le trouble dans la société des hommes, auxquels il sont un fardeau inutile & très-incommode, au lieu que les moines qui avoient précédé ceux-ci, aussi bien que les anciens prêtres seculiers d'Irlande & d'Ecosse, s'étoient rendus célebres par toute la terre par leur vertu, leur piété, leur science, & sur tout par les conversions qu'ils avoient faites, & par les écoles qu'ils avoient fondées chez

les Pictes, les Anglo-faxons, les Germains, les Bourguignons, les Suiffes & les François. Tout le monde Chrétien connoit les hommes illuftres qui font fortis de ce pays, tels que Sédulus, Colomba, Colombanus, Colmannus, Aidamus, Furfæus, Kilianus, Gallus, Brendanus, Claudius, Clemens Scotus-Evigena & un nombre infini d'autres, parmi lefquels Virgilius fut un des plus célebres. Il mérite que je rapporte ici un trait bien touchant de fon hiftoire: cet homme vivoit dans le huitieme fiecle; il avoit été promu à l'Evêché de Salsbourg: comme il étoit confommé dans la Philofophie, & qu'il poffedoit les mathématiques au deffus de tout ce qu'on en connoiffoit de fon temps, il avança que la figure de la terre étoit fphérique & qu'il y avoit des antipodes. Cette opinion lui attira une perfécution cruelle; il ne put fe tirer de la prifon où il étoit en danger de périr, qu'en rétractant fon opinion: fur quoi on doit bien réfléchir fur le fonds qu'il y a à faire fur des rétractations exigées par la force contre l'évidence des vérités mathématiques. Je reviens à ces anciens

moines d'Irlande; ils n'étoient point revêtus du facerdoce, ainfi que (55) nous l'apprenons de Jérôme par rapport aux moines des autres pays; ils étoient tous laïques, & c'étoit ordinairement parmi eux que l'on choififfoit les eccléfiaftiques: leurs monafteres en Angleterre, en Ecoffe & en Irlande, étoient des Ecoles où l'on enfeignoit toute forte de bonnes littératures, & quelques-uns d'eux portoient le titre d'Univerfité, tels qu'étoient celui de Bangor en Angleterre, & Banger en Irlande, & J. Columkill & Abernethy en Ecoffe, où l'on enfeignoit l'hiftoire, la Philofophie, la Théologie & tous les arts libéraux.

14°. On obfervoit en tout une tempérance parfaite: un repas modéré, pris une feule fois par jour fur le tard, vers les trois heures après midi particulierement les mercredis & vendredis, faifoit

(55) *Alia Monachorum eft caufa, alia clericorum: clerici pafcunt oves; ego pafcor. Epift. ad Heliodor.*

Breviter refpondeo, me in præfenti opufculo non de Clericis difputare, fed monachum inftituere. Ita ergo age & vive in monafterio, ut Clericus effe merearis.

Si te vel populus, vel Pontifex civitatis, in Clerum elegerit, agito quæ cleri funt &c. Epift. ad Ruftic.

dans le ſeptieme ſiecle tout le jeûne des moines. C'eſt ce dont on peut ſe convaincre par (56) la regle de Colomban, qui mériteroit d'être publiée en Anglois: ils ne ſavoient ce que c'étoit que de s'abſtenir de certaines nourritures plutôt que d'autres, & ils ne connoiſſoient point l'uſage de ſe gorger de nourritures plus legeres, plus délicates & plus laſcives que celles dont ils s'abſtenoient, ſous le prétexte hypocrite d'une fauſſe mortification. Les Enfans de la ſageſſe, (57) dit Claudius, ſavent bien que la juſtice ne conſiſte pas à manger de certaines nourritures, mais à ſupporter patiemment la faim, lorſque les vivres leur manquent, & à uſer modérément des nourritures lorſqu'ils les ont en abondance: elle conſiſte à uſer modérément des choſes, ſuivant que les ſaiſons les pré-

(56) *Vide Columbani regulam, præſertim caput ejus 5. ut & 13. de quotidianâ pænitent.*

(57) *Oſtendens evidenter. (Auguſtinus citatus à Claudio) filios ſapientiæ intelligere nec in abſtinendo, nec in manducando eſſe juſtitiam, ſed in æquanimitate tolerandi inopiam, & temperantiâ per abundantiam non ſe corrumpendi; atque opportunè ſumendi vel non ſumendi ea quorum non uſus, ſed concupiſcentia reprehenda eſt. Lib. 2. in Math.*

sentent, & c'est l'abus qui s'en fait, & non l'usage modéré qui est digne de blâme. Telle étoit la justesse de leur maniere de s'exprimer: il n'étoit point question de vigiles à chanter, de carême à observer, ni d'autres mortifications superstitieuses dans le même goût, qui ne tendent qu'à déranger la santé. Ils ne solemnisoient pas cette quantité de fêtes si nuisibles (58) à l'industrie; en un mot ils ne suivoient aucunes de ces pratiques frivoles qui ne conduisent ni à la piété ni à la probité; qui ne procurent, ni l'amandement de la vie ni l'avancement de l'esprit.

15°. On ne croyoit pas alors que l'Eglise fût un Empire politique, une société organisée avec une subordination d'officiers & de sujets; mais on la regardoit comme la congrégation des fideles par toute la terre visible ou invisible, quelque dif-

(58) L'expérience journaliere par laquelle nous sommes convaincus que l'accroissement du Bétail n'a jamais été si considérable en Angleterre que depuis l'abrogation des loix qui ordonnoient l'observation du Carême, nous a ouvert les yeux sur la fausseté de la politique qui l'avoit établi, dans la vue de donner du relâche à la destruction du Bétail.

férence qui ſe trouvât dans leur diſcipline & dans leur culte, comme il s'en trouvoit dans l'une & dans l'autre parmi les Irlandois qui en celà jouiſſent de la liberté des enfans de Jéſus-Chriſt & qui, pour me ſervir des termes mêmes de (59) Claudius, regardoient comme vrais enfans de l'Egliſe ceux qui depuis le commencement du monde juſqu'à ce temps avoient été juſtes & ſaints. C'eſt là un recit ſincere & véritable; car il eſt vrai que la communion des ſaints conſiſte en foi & en ſainteté, & non pas en des pratiques & des formalités. Ces latitudinariens-occidentaux étoient ſi éloignés de croire que l'Egliſe univerſelle fût infaillible ou qu'aucune Egliſe particuliere fût exempte de tous défauts, qu'au contraire ils gémiſſoient ſouvent à cauſe des corruptions exhorbitantes qui ſe gliſſoient chez-elles, & ils ſe plaignoient (60) que le nombre

(59) *Eccleſiæ filii ſunt omnes, ab inſtitutione generi humani uſque nunc quotquot juſti & ſancti eſſe potuerunt. Lib. 2. in Math.*

(60) *Nonunquam Eccleſia tantis Gentilium preſſuris, non ſolùm afflicta, ſed & fœdata eſt; ut, ſi fieri poſſit, Redemptor ipſius eam prorſus deſeruiſſe ad tempus videretur. id. ibid.*

des fideles étoit si petit, qu'il étoit presqu'impossible de le discerner.

16°. ILS ne reconnoissoient point la supériorité de l'Eglise Romaine, ainsi que je l'ai clairement établi dans ma premiere section, & comme on le peut voir par l'Epître du Pape Grégoire premier en 572. par laquelle il les invite (les Irlandois) à l'unité (61) catholique, & par l'Epître de Laurence Archevêque de Cantorbery qui exhorte les mêmes, qui les prie, qui les conjure de s'unir avec les Romains, qu'il qualifie d'Eglise catholique. Les Irlandois ne reconnoissoient la suprématie d'aucune Eglise sur la leur. Ils gouvernoient par eux-mêmes leurs affaires, tant de politique que de Religion; ils n'admettoient chez-eux ni visites, ni palliums, ni indulgences, ni aucunes pareilles marques de sujétion aux Pontifes Romains, jusqu'après le dixieme ou le onzieme siecle, quoique d'ailleurs ils ne refusassent point d'entretenir correspondance avec les Eglises étrangeres, quand il étoit nécessaire de

(61) *Ecclesia non apparebit, impiis tunc Persecutoribus ultrà modum sævientibus. Id. Lib. 3. in Math.*

traiter avec elles. Ils n'avoient parmi-eux aucuns Archevêques, à proprement parler & dans le *sens des* Romains, jusqu'au temps que Paparo, Légat du Pape, leur aporta quatre Palliums dans l'année 1151. L'Evêque D'Armagh n'a été traité d'Archevêque que par les auteurs des derniers temps, soit auteurs étrangers ou de la nation; & cela seulement par respect pour le siege de Patrick, qu'ils appelloient l'Apôtre de l'Irlande; & il y en a eu une infinité d'autres qui ont été traités pareillement d'Archevêques, sans avoir jamais reçu de Palliums ni de provisions de Rome.

17°. ENFIN nous apprenons de Bernard que les Irlandois avoient autant d'Evêques que d'Eglises, & quelquefois plus d'un Evêque dans une même, dans des villages, comme on le voit dans Lanfranc Archevêque de Cantorberi & autres. Et en cela ils ne faisoient que suivre la méthode de Patrick, qui étoit l'objet de leur admiration. Celui-ci, à ce que rapporte Nennius, le plus ancien historien d'Angleterre après Gildas, avoit fondé 365. églises, & or-

donné 365. évêques & 3000. prêtres, en qui l'esprit de Dieu étoit. Je ne prétends disputer avec personne sur le terme d'Evêque; outre qu'il est apostolique, il est employé par différens auteurs en tous les sens différens qu'on peut apliquer au terme de surveillant: je ne nierai point non plus qu'il ne soit fort à propos, & même qu'il ne soit de droit divin que plusieurs prêtres choisissent un de leur corps pour présider à leur tête, soit pour un certain temps, soit à vie: de même que parmi les juges d'un certain distric, il y en a un parmi-eux qui préside. Or il est indifférent qu'un tel personnage, qui dans de justes occasions peut bien être déposé, soit appellé évêque ou surveillant; le premier terme étant Grec & l'autre François. Je dis qu'il importeroit peu lequel on employât de ces deux termes ou de tout autre qui signifieroit la même chose, si ce n'est que le terme d'évêque est celui qui est consacré par les Stes. Ecritures. Or je n'ai aucune exception à faire contre des Evêques dans le sens que je viens de l'expliquer; & c'est sur ce pied-là qu'ils étoient

en Angleterre & en Irlande au commencement de la réforme: mais je nie que pendant les cinq & sixieme siecles le nom d'évêque en Irlande ait signifié une ordre distinct d'hommes, par lesquels seuls les prêtres aient dû être ordonnés, & que l'ordination de ces prêtres ait été moins valide, pour ne leur avoir point été conférée par des évêques. Je nie encore que ces évêques aient éte diocézains: rien au monde n'est plus évident qu'ils ne possédoient point d'évêchés dans le sens que les choses sont établies présentement: sans parler de ces évêques sans nombre qui sortent d'Irlande, qui n'étoient ni apellés, ni promus à aucuns évêchés, ni dans le pays ni au dehors. Ce n'a été que dans le onzieme siecle que les évêques d'Irlande ont été réduits au nombre de 26 par le premier Légat du Pape qui y ait été reçu, & cette Isle fut divisée en diocèses, auxquels ces évêques furent attachés & bornés. Ce réglement avoit eu pour prétexte de prévenir les disputes qui auroient pu s'élever entr'eux par rapport à la jurisdiction qu'on commença à leur attribuer en même temps: mais

mais le véritable but étoit d'assurer l'autorité du Pape par le moyen de ces évêques, qui étoient plutôt ses intendans. Ç'a été dans cette vue principalement que le synode de Rath Bressail fut convoqué, auquel le Légat, qui étoit Gilbert Evêque de Lymerick, présida. Celsus d'Arenagh & Malisius de Cashel y vinrent suivis de plus de cinquante Evêques, & prirent séance au dessous du Légat. Ce qui fait voir la grande différence entre ce qu'étoit alors l'épiscopat en Irlande & ce qu'il avoit été dans les premiers temps, surtout dans les deux premiers siecles du Christianisme de ce pays. L'Evêque de (62) Cartile, qui est un très-digne & très-sçavant Prélat, reconnoît que les évêques (63) d'Ecosse, qui étoient sur le même pied que ceux d'Irlande, n'avoient point de siege fixe; mais que chacun d'eux exerçoit ses fonctions épiscopales & sa jurisdiction partout où il se trouvoit dans l'étendue du Royaume. Il n'a pas jugé à propos de nous aprendre en quoi consistoit la jurisdiction de ces

Ceal lach Maoliosa

(62) Aujourd'hui Evêque de Londondery.

(63) Bibliotheque Historique d'Ecosse. ch. 5. p. 210.

S

Prélats, qui n'avoient point de diocèse, & comment ils s'accordoient entr'eux, lorsqu'ils se rencontroient plusieurs en un même lieu & avec une égale autorité. Je suis bien sûr que leur pouvoir n'avoit rien de temporel: ce n'est point ici que je me propose de traiter à fonds ce sujet; mais s'il est vrai que l'autorité & la jurisdiction des Evêques ait été en Ecosse & en Irlande telle que quelques-uns le prétendent, je suis bien surpris qu'Oswald Roi Saxon de Northumberland ne se soit point adressé à ces Evêques pour en obtenir des personnes propres à enseigner ses sujets dans la Religion Chrétienne, & qu'il ait adressé sa demande à ceux qui étoient les anciens (64) savoir encore, si par anciens ils entendoient les anciens de l'Eglise ou les anciens du peuple: car le Roi Oswald qui avoit vécu longtemps en éxil parmi-eux, & qui s'y étoit

(64) *Misit ad majores natu scottorum, inter quos exulans ipse baptismatis sacramenta, cum his qui secum erant militibus consecutus erat; petens ut sibi mitteretur antistes, cujus doctrina a ministerio gens, quam regebat, Anglorum dominicæ fidei & dono disceret & susciperet sacramenta.*

Bed. hist. Eccl. L. 3. C. 3.

fait Chrétien, auroit abſolument connu les évêques, s'il y avoit eu une telle inſtitution parmi-eux.

TEL étoit illuſtre Mégulétor, le Chriſtianiſme des anciens Irlandois: vous pouvez regarder les dix-ſept paragraphes ci-deſſus comme autant de points contre leſquels il n'y a pas la moindre exception à faire. On ne peut ſans une injuſtice manifeſte, leur imputer la moindre ambiguité, pas le moindre ſophiſme: la plûpart contiennent des faits poſitifs, fondés ſur le rapport d'autres très-authentiques, & le reſte confirmé par des auteurs dont on ne peut ſoupçonner le témoignage, ayant tous été dévoués au Pape, & ayant tous déclamé contre ces mêmes faits, comme contre des abus impardonnables: par exemple, Bernard, dans la vie de Malachias, rapporte que lorſque ce Prélat vint à Cannor, il n'étoit pas (65) venu à des hommes, mais à des

(65) *Cùm autem cœpiſſet pro officio ſuo agere, tunc intellexit homo Dei, non ad homines ſe; ſed ad Beſtias deſtinatum. Nuſquam ad hæc tales expertus fuerat, in quantiscunque babarie: nuſquam viderat ſic protervos ad mores, ſic ferales ad ritus, ſic ac fidem impios,*

bêtes, à des barbares, à une *génération* intraitable, incapable d'être gouvernée. Il me femble que j'entends un de nos Meffieurs de la haute Eglife déclamer contre les non-conformiftes: voici comme Bernard continue à s'exprimer: à une race impie & abominable, à des hommes enfin qui n'avoient de Chrétien que le nom, & qui étoient réellement des payens. Prefentement vous allez voir fur quoi étoit fondée une accufation fi fanglante; & quel étoit le fujet qui excitoit une rage violente dans bon pere: C'eft que ces hommes (66) ne favoient ce que c'étoit que de payer des décîmes, d'offrir leurs premiers fruits, de contracter des mariages légitimes, c'eft-à-dire fous l'autorité des prêtres, d'aller à confeffe; que les laïques ne vouloient point fe foumettre aux pénitences qui leur étoient ordonnées, & que leurs prêtres ne vouloient

ad leges barbaros, cervicofos ad difciplinam, fpurcos ad vitam; Chriftiani nomine, re Pagani, &c.

(66) *Non decimas, non primitias dare, non legitima inire conjugia, non facere confeffiones; pænitentias nec qui poteret, nec qui daret penitus inveniri. in vitâ Malachiæ cap.*

pas leur en impofer avant le faint changement opéré par Malachias. Des plaintes de cette Nature font des preuves auffi authentiques & des témoignages auffi pofitifs qu'on puiffe les défirer, pour établir la vérité, non-feulement de ce que j'ai dit jufqu'à préfent, mais encore pour prouver que la méthode qu'ont pratiquée les moines de déclamer dans les termes les plus aigres contre tous ceux qui ont refufé de fe foumettre aveuglément à la licence & à la corruption de leurs doctrines, a été de tout temps & de tout lieu l'artifice ordinaire par lequel ils ont réuffi à réduire ces peuples, au point d'abandonner leur entendement & leur raifon à la difcrétion des prètres qui font les Janiffaires des Papes, & par lefquels enfin ils ont réuffi à répandre effrontément dans le monde que la converfion des peuples eft le fruit de leurs puiffantes prédications. Dans la difcuffion de mon fujet, je me garderai bien de m'en rapporter aux témoignages chimériques & vifionnaires des auteurs des légendes, qui n'ont écrit les événemens que longtemps après celui auquel ils fe font paf-

fés, & qui ne les ont rapportés que conformément à leurs vues & à leur intérêt ; pratique aussi injuste qu'elle est ordinaire. La seule méthode que je me suis proposé de suivre en matiere de critique, & qui est la seule juste & convenable, est de ne pas décider que dans les anciens temps on ait absolument vécu dans l'erreur en toutes choses, par ce qu'on aura érré en quelques-unes, lorsque je trouve des faits incontestables, qui m'assurent du contraire, lorsque j'en suis assuré par la nature des choses en elles-mêmes, & lorsque je suis convaincu que dans tous les temps, même dans les commencemens, la superstition a toujours trouvé à faire des progrès ; de ne pas décider aussi par quelques traits de bien qui aura continué de se pratiquer dans les derniers temps, que tout ce qui s'est pratiqué, l'ait été dans l'exactitude la plus parfaite ; lorsque je suis convaincu du contraire, & par les faits dont je suis témoin, & par la nature des choses en elles mêmes. Je reprends le fil de mon discours, & je dis que malgré l'ignorance, la bigoterie & la barbarie,

que la doctrine de l'Eglise Romaine avoit introduite en Irlande, on y avoit encore conservé une infinité de pratiques contraires aux maximes & à la Religion de Rome, jusqu'au temps auquel les Anglois firent la conquête de cette Isle. On voit par le bref du Pape Adrien quatrieme au Roi Henri II. en 1154. qu'un des motifs qu'il lui allégue pour l'encourager à cette conquête, (67) est d'élargir les bornes de l'Eglise: ce qui auroit été une façon bien étrange de s'exprimer, si l'Irlande alors eût été soumise à l'Eglise de Rome; les autres motifs ensuite, sont d'enseigner la vérité de la foi Chrétienne à ce peuple ignorant, d'augmenter la Religion Chrétienne & d'arrêter les racines du vice hors du champ du Seigneur. Sur quoi il faut remarquer que l'Eglise Romaine ne connoît de vices que de lui désobéir & d'enseigner des doctrines contraires

(67) *Ad dilatandos Ecclesiæ terminos, ad declarandam indoctis & rudibus populis Christianæ fidei veritatem & vitiorum plantaria de agro domini extirpanda: apud Baron. ad annum 1159. & apud alios complures; præcipuè verò apud Usserium nostrum in Epist. hiberni. sylog, & ex Autrograph. apud Rymerum tom. 1. p. 15.*

aux fiennes, & qu'elle ne connoît aucunes vertus partout où l'on n'eft pas dans une aveugle foumiffion à fes volontés. Voici de quelle maniere Jean Harding, ancien Poëte Anglois, exprime, dans le treizieme chapitre de fa Chronique, en quoi confiftoient les perfections de la Foi Irlandoife, dont le Pape tira le motif de les faire fubjuguer par le Roi d'Angleterre.

LORSQUE fous les ordres du Pape, le Roi Henri eut fait la conquête de l'Irlande, le droit par lequel il s'attribua tous les revenus du pays, tous les avantages de fa conquête & de fon autorité royale, étoient fondés fur l'erreur dans laquelle les habitans étoient contre la fpiritualité & fur l'héréfie dont ils ne vouloient pas fe corriger.

LE véritable motif du Pape fut le tribut qui lui fut accordé fur les cheminées, qu'on appella le denier de Saint Pierre à prendre (68) annuellement fur toutes les familles, à quoi le peuple ne voulut jamais fe foumettre, & que le Roi Henri s'engagea de payer. Les Irlandois pré-

(68) *Et de fingulis Domibus annuam unius denarii beato Petro velle folvere penfionem ibid.*

tendoient que c'étoit le Pape lui-même qui étoit hérétique, que leurs ancêtres n'avoient point fait de façon de traiter ſur ce pied-là ſes prédéceſſeurs, comme on peut le voir par la lettre que (69) Cummian écrivoit en l'année 650. à Sergion, d'Icolum-Kill, en faveur du ſiege de Rome. Cummian n'oſoit pas abſolument condamner la pratique de nos ancêtres: il reconnoiſſoit que la doctrine qu'il avoit embraſſée, étoit une nouveauté en Irlande (70). Vos vieillards, dit-il en ſa lettre, deſquels vous-vous couvrez pour vous oppoſer à nos ſentimens, obſervoient fidellement & ſimplement tout ce qu'ils croyoient de meilleur en leur temps; & c'étoit cette méthode qu'ils recommandoient à leur poſtérité de ſuivre exactement: mais ils ne ſe conduiſoient pas par cet eſprit de contradiction & d'animoſité, dont vous-êtes coupables.

Cummiun.

Siaghan.

(69) *Nolite nos hæreticos vocare &c. in Epiſt. ad Seg'anum abbatem ſuprà citat in notâ 6.*

(70) *Seniores verò, (quos in volumine repulſionis habetis) quod optimum in diebus ſuis eſſe noverunt, ſimpliciter & fideliter ſine culpâ contradictionis ullius & animoſitatis, obſervaverunt, & ſuis Poſteris ſic mandaverunt. Ibid.*

Je laisse à juger lesquels des Romains ou des Irlandois on pourroit équitablement appeller *hérétiques* au sens de ces mots, & *s'il* pouvoit arriver rien de de plus malheureux, à ces derniers que de s'entêter si mal-à-propos en faveur du Pape, qui par le moyen de son clergé les livra aux Anglois: aussi le fruit de cette conquête fut qu'il obtint des conditions très-favorables pour les ecclésiastiques, & qu'il ne se mit nullement en peine des intérêts des laïques: outre tous les privileges qui furent accordés aux églises, & qui leur furent inviolablement conservés, quelqu'injustes qu'ils fussent, c'est que toutes les terres qui furent livrées aux ecclésiastiques, furent (71) exemptes de toutes charges & de l'obligation de contribuer en rien à tous les besoins du Gouvernement. C'est cette immunité & cette indépendance qui

(71) *Jure nimirum Ecclesiarum illibato & integro permanente, & salvâ beato Petro & sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ, de singulis domibus annuâ unius denarii pensione.*

Adriani Papæ Breve, jam citat. terræ Ecclesiasticæ ab omni secularium exactione sint immunes. Concil. Cassil. Can. 4.

a toujours mis nos gens d'église en état de trahir leur patrie, & qui engagera toujours tous les autres d'en faire autant par-tout & en toute occasion.

SECTION III.

J'ai souvent parlé des Ecossois dans cet ouvrage: ce nom étoit originairement celui des Irlandois; par la suite des temps il est resté propre aux seules Colonies Irlandoises, qui furent s'établir dans le nord de l'Angleterre, & dans les Isles qui l'environnent. J'observerai ici une chose sur laquelle tous les historiens sont d'accord, que les Ecossois dans toutes leurs affaires ecclésiastiques, se sont toujours gouvernés comme les Irlandois, de qui ils tiroient leur origine. Il y avoit des Chrétiens parmi eux dès le temps (72) de Tertulien, comme on le voit par ses ouvrages, soit que ce Chrétien ait été naturel du pays ou non. Il est très-vrai qu'ils n'avoient point d'Evêques dio-

(72) *Et Britanorum Romanis, inaccessa loca Christo verò subdita; adversùs Judæos, Cap. 7.*

céſains avant l'entrée de (73) Palladius en leur pays vers le cinquieme ſiecle. C'eſt une vérité que le Chevalier Georges Mackinſie, tout dévoué qu'il étoit aux interêts de l'Epiſcopat, n'a pu s'empêcher de reconnoître: je ſuis fort-éloigné de convenir avec lui qu'il s'y ſoit établi des Evêques diocéſains, encore plus de 300 ans après: il s'imagine prouver aſſez la vérité de ce qu'il dit, en avançant qu'il ſeroit fort extraordinaire que cela fût autrement & qu'il n'eſt pas poſſible que les premiers prêtres n'aient pas reçu l'ordination des Evêques diocéſains; Dieu ſait où, quand & par qui! C'eſt ce qu'il n'entreprend pas de prouver. Il me ſemble qu'il n'auroit pas eu beſoin d'aller chercher ſi loin ces ordinateurs, puiſqu'il ne coûte pas plus d'avancer deux

(73) *Palladius ad ſcottos in Chriſtum credentes, à Pontifice Romanæ Ecleſiæ, cœleſtino, primus mittitur Episcopus.*

Bed. hiſt. Eccles. L. 1. C. 13.

Anno 429 Palladius Epiſcopus à Cæleſtino Papa ad ſcottos mittebatur, ut eorum fidem confirmaret.

Chronic. ſaxon.

Iam nunc facio quæſtionem, quinam per ſcottos hic intelligendi, ſcoto-hiberni nempè, vel ſcoto-Britanni? an non potiùs utrique?

ſuppoſitions qu'une ſeule; mais il craignoit ſans doute qu'on n'eût été les chercher en Angleterre d'abord & enſuite en Irlande, parce que pluſieurs auteurs de réputation, les uns dans une vue, les autres dans une autre, n'ont point héſité du tout d'avancer qu'avant le cinquieme ſiecle il n'y avoit point du tout d'Ecoſſois dans le nord de l'Angleterre. Jamais le préjugé n'a déployé l'entendart avec plus de ſuccès qu'il l'a fait dans la diſcuſſion de ces deux points d'hiſtoire: premierement de celle de (74) Renda, par rapport au temps au quel il a conduit une colonie d'Irlande en Ecoſſe, ſur ſur laquelle on veut fonder la ſucceſſion de nos Rois: ſecondement de celle de l'établiſſement du Chriſtianiſme en ce pays, ſur lequel on prétend conſtater la ſucceſſion de nos Evêques. Ce ſont les deux points qui ont arraché les hiſtoriens de la roûte de la vérité, pour les détourner dans les ſentiers obliques de l'eſprit de

(74) *Procedente autem tempore, Britania, præter Britones & Pictos, tertiam ſcotorum & Pictorum partem recepit, qui, duce Renda, de Hibernià progreſſi, vel amicitiâ, vel ferro, ſibi-met inter eos ſedes quas hactenùs habent, vindicarunt:* Bed. hiſt. Eccl. L. 1. C. 1.

parti. Je fais d'une maniere à n'en pouvoir douter, & je pourrois bien en convaincre les autres, si la chose en valloit la peine, que les Ecossois font fortis d'Irlande long-temps avant celui auquel Stanieurst & Usher, les deux derniers Evêques de Worcester & Osleherty, prétendent le fixer. Quoique je ne donne aucune créance à Romance de Gathelus, Scota, Simon Breac & leurs suivans: je ne suis pas moins certain que Buchanam, le Chevalier Georges Mackinsie, le Chevalier Jâques Dalrymple & autres, sont tombés dans l'erreur, tant en attribuant à cette illustre Colonie une date trop ancienne, qu'en voulant prouver la succession royale, qui est un point d'histoire que quelqu'un d'eux avoit grandement à cœur. Le Chevalier Mackinsie n'est point du tout content du Docteur Stillengfleet Evêque de Worcesther, en ce que celui-ci racourcit l'époque de cette succession, & l'Evêque n'est pas plus content de l'avocat en ce que ce dernier rend en quelque sorte la couronne de nos Rois élective. Ils est constant par les anciens historiens d'Irlande, par les Poë-

tes & par les Annaliſtes, que dans des temps fort reculés il eſt allé des colonies d'Irlande dans le nord-oueſt de l'Angleterre, & dans les Iſles qu'elle a à l'occident ; qu'elles ſe ſont ſucceſſivement répandues dans les parties du nord ; que ces colonies ont été pour ainſi dire recrutées & renforcées en des temps différens : ces livres nous fourniſſent différentes hiſtoires de pluſieurs expéditions des Irlandois entrepriſes dans cette vue, de pluſieurs batailles qu'ils ont données pour conſerver ou pour regagner les conquêtes que ces colonies avoient faites, de pluſieurs ſecours qui ont été envoyés à ces colonies contre les Pictes & les Brétons, des ſecours qu'un Roi d'Irlande a reçus d'elles contre d'autres peuples qui le moleſtoient. Ces colonies furent gouvernées d'abord par leurs conducteurs & par leurs Philarques, c'eſt-à-dire par les chefs des tribus & des familles ; & enſuite, la néceſſité d'une plus grande union & du maintien de la paix entr'elles-toutes, les força à ſe choiſir des Rois, mais des Rois dont l'autorité étoit infiniment plus bornée qu'elle ne l'a été de

nos jours, & qui ne se succédoient pas toujours les uns aux autres en ligne directe, quoiqu'on les prît ordinairement dans une même famille. Ce sont des faits qu'on ne voit révoquer en doute par aucun historien Irlandois de quelqu'autorité, excepté depuis le dernier siecle: leurs Registres publics ont toujours conservé les faits originaux des premiers Philarques d'Ecosse. C'est par ce moyen qu'on sait que les Maccalins, aujourd'hui Ducs d'Argill, sont descendus de Fiachacean-a-nu, fils de Marcon Roi d'Irlande; on y trouve de même des recits distincts des autres familles, principalement des Montagnes d'Ecosse, éteintes ou existantes. Quoique je sois fort en état de prouver que les Ecossois étoient établis dans le nord d'Angleterre long-temps avant 503. rien ne m'empêche d'accorder à Mennius qu'ils y arriverent dans le temps que (75) Junius-Brutus étoit Consul à Rome. Carbre-Riadh-Fada, ou Lon-

Mac-cathlta.

Lug-hadh.

Marcon couronné l'an 250.

(75) *Venerunt ad istas Regiones, in tempore quo Brutus apud Romanos, Consul esse cæpit. hist. Brit. C. 9.*

Longi-corpus, étoit fils de Conar qui regnoit en Irlande au commencement du cinquieme siecle : mais les Colonies d'Arghael étoient déjà très-florissantes avant son arrivée & devant celle des six enfans de Muiredach, connu par le nom latin Muredus. Les auteurs du dernier siecle sont étrangement divisés tant par rapport à cette transmigration, que par rapport à des sujets qui ne sont pas d'une plus grande importance : chacun d'eux se trouve tour-à-tour renversé par son adversaire dans ses diverses prétentions sur les hommes illustres, & sur les grandes actions des anciens Ecossois ou Irlandois, chacun d'eux les revendique pour sa patrie, à l'exclusion de l'autre, d'une maniere puérile & insensée, ce qui a fait donner à quelques auteurs Ecossois modernes le nom d'Hageok Leptæ qui veut dire, voleurs de saints & parmi eux Dempster, qui étoit un avocat & non un moine, comme le prétend le dernier Evêque de Worcester, étoit un des plus notables filoux, quoique toujours le premier à crier au voleur sur les autres. Les Gallois, les Anglois & les Irlandois ont été

Arduan Gurid-heal.

aussi susceptibles de ces foiblesses nationnales qu'aucun autre peuple de leur voisinage: mais pour en revenir à la vérité, comme les habitans de l'Irlande & du nord de l'Angleterre ont été appellés alternativement Ecossois & Irlandois, non seulement à cause que leur langue étoit la même, mais encore parce qu'ils avoient la même origine, il est fort difficile & presque impossible de porter un jugement bien certain sur cette matiere, principalement à un homme qui veut être impartial & qui ne veut se déterminer que par l'évidence convaincante de l'histoire: par la raison que pour quelques points de vérité apparente qu'il rencontrera, il les trouvera mêlés, avec tant de fables, qu'ils en deviennent douteux, & qu'il ne sait plus à quoi se déterminer.

MAIS par rapport au but que je me suis proposé, il m'importe peu à quelle Nation les grands personnages aient appartenus, dès qu'il demeurera pour vrai que la religion de l'une & de l'autre, & même celle d'une partie des Anglois étoient la même & telle que je l'ai représentée. Je ne puis m'empecher de di-

re qu'il paroît que chacun de ces auteurs sçavans dont je viens de parler, se sont déterminés par des motifs un peu obliques & par de certains préjugés qui ne conviennent pas à des historiens équitables : mais quelque passion que je croie découvrir en chacun d'eux, j'excepterai (76) toujours Buchanam, qui n'a jamais démontré qu'un peu trop d'affection pour son pays : ce que j'estime très-digne de louange, quand il s'agit d'écrire en faveur de sa liberté, mais non pas quand il ne s'agit que d'histoire. En toutes choses cet auteur fait voir un grand jugement, une grande pénétration ; outre cela il avoit cet avantage sur la plûpart des autres d'entendre la langue Irlandoise, qui est absolument nécessaire dans les recherches de l'ancienne histoire. Staniurst étoit (77) doué de grands talents ; mais il haïssoit les Ecossois, à cause de ce qu'ils étoient protestans : & par cette raison seule il ne vouloit convenir ni de l'antiquité de

(76) *Rerum scoticarum ; ou l'Histoire d'Ecosse.*

(77) *De rebus in Hibernia gestis.*

leur établiſſement ni de l'antiquité de leur Chriſtianiſme. Le fameux (78) Usher prit les armes en faveur de ſon oncle Staniurſt, non pas par rapport à la Religion, parce qu'il étoit un zélé proteſtant, mais par rapport à l'antiquité des familles; il ſe laiſſe emporter par une prévention aveugle en faveur de ſon pays, qui eſt le même défaut que je reproche à Buchanam. Le docteur Loyd, ci-devant (79) Évêque de Worceſter, qui s'eſt acquis une grande & juſte réputation par ſon habileté dans la Chronologie, a, ſur les mêmes (80) principes, épouſé la querelle de Humphry Loyd, peut-être parce qu'il étoit ſon parent, ou à cauſe de la conformité du nom, celui-ci avoit été le premier auteur de cette controverſe: on peut dire avec juſtice qu'il n'a pas été toujours fort équitable en tout ce qu'il en a écrit; mais auſſi qu'il ne s'eſt pas toujours écarté de la droite raiſon, autant que Buchanam voudroit l'inſinuer. Le Chevalier Géorges Mac-

(78) *De Britannicarum Eccleſiarum primordiis.*

(79) Récit hiſtorique des Egliſes de la Grande Brétagne.

(80) *Britannicæ deſcriptionis fragmentum.*

kinsie, qui a été l'ornement du Barreau en Ecosse, ne (81) s'est pas renfermé dans les justes bornes d'historien en ce qu'il a écrit contre celui qui étoit alors Evêque d'Asaph. Le docteur Stillingfléet successeur de celui-ci, & depuis Evêque de Worcester, a pris vigoureusement (82) sa défense sur ce point d'histoire que le premier établissement du Christianisme chez les Ecossois, ne s'est point fait sans évêques diocésains, & que ces évêques n'ont point élus par les Keldées, qu'on apelle mal-à-propos Culdées, & qui étoient une espece de religieux laïques, dont je vais vous parler incessamment. Le Prélat n'a pas eu des vues plus équitables; il ne vouloit pas que les Ecossois pussent fonder le droit qu'ils se sont arrogés de chasser leurs évêques, ainsi qu'ils l'ont fait, sur ce que leur établissement étoit autant une usurpation sur leur premier Christianisme, que sur leur nouvelle réforme, de sorte qu'il a mieux aimé anéantir tout d'un

(81) Antiquités de la Genealogie royale d'Ecosse: premiere & seconde partie.

(82) *Origines Britannicæ.*

coup & rayer de l'hiſtoire un grand nombre de Rois & un corps conſidérable d'aventuriers, plutôt que de ſouffrir que leur éxiſtence détruiſit la prétention des évêques. Le Chevalier Géorges Mackinſie ne cache pas avec plus de diſcrétion le but principal qu'il s'eſt propoſé en compoſant ſon hiſtoire, qui étoit de flatter notre dernier Roi Jâques, & de défendre l'antiquité de ſa généalogie; & il regardoit ce dernier point comme un des devoirs de ſa charge d'Avocat Général de ſa Majeſté. En effet il l'a défend en Avocat à tous égards; juſqu'au point de faire un crime de leze-majeſté à ceux qui prétendoient racourcir le moins du monde l'étendue de temps qu'il donne à cette généalogie. Il croit que ç'auroit été mal faire ſa cour, que de retrancher quelque choſe du long catalogue des ancêtres du Roi, dans la vue de favoriſer les évêques, ou de tirer l'origine de nos rois, de perſonnes qui auroient été ſujettes en Irlande, quoiqu'il ne ſoit pas en état de nier que cette origine ne ſoit véritable, mais qu'il prétend bien ſe dédommager par la datte d'an-

quité qu'il lui attribue beaucoup au delà qu'on ne lui accorde, comme ſi, un eſpace de temps plus ou moins conſidérable étoit d'une grande importance à ſon ſujet par rapport au vrai honneur.

IL eſt vrai qu'il a autant raiſon en ce qui regarde l'antiquité de l'établiſſement des Ecoſſois dans le nord de l'Angleterre, que l'induſtrieux (83) M. Oſlabarti a tort én cè qu'il écrit ſur ce ſujet-là, ſeulement par complaiſance pour quelques-uns de ſes patrons, à ce que nous avons tout lieu de croire.

LE Chevalier Géorges Mackinſie n'avoit pas aſſez habilement approfondi l'hiſtoire, quoiqu'en diſent ſes admirateurs, pour prouver ce qu'il a avancé, qui étoit cependant ſuſceptible de l'évidence la plus inconteſtable; mais c'eſt qu'il n'eſt pas abſolument poſſible de donner aux antiquités d'Ecoſſe toutes les lumieres néceſſaires, ſans le ſecours des anciens poëtes Irlandois. Sa méthode de prouver les choſes qu'il avance n'eſt pas en aſſurant qu'elles ſont ainſi, mais qu'elles ont dû être ainſi; parce que, dit-il, il eſt bien plus honorable pour le Roi,

de descendre de ceux qu'il leur donne pour Ancêtres, que de ceux que d'autres lui assignent; & sur un tel principe, il laisse au lecteur à juger qui est ce qui fait plus d'honneur au Roi, du docteur Stillingfléet en le faisant descendre d'un sujet peu considérable, ou des historiens Ecossois en le faisant descendre d'une suite non interrompue de monarques absolus. Mais est ce-là écrire l'histoire? Doit-on sacrifier la vérité à un honneur imaginaire? & peut-on supposer que chacun des ancêtres du Roi Jâques ait été un Monarque, quelque puisse être sa Généalogie? Carbre-Riadha étoit de la famille Royalle; il n'étoit pas simplement dynaste d'Ultonie, ainsi qu'il l'apelle mal-à-propos. Mais quand il n'auroit pas tiré son origine d'une tige royalle, il étoit infiniment supérieur en rang & en réputation, suivant l'histoire même qu'il en rapporte, à Fleance fils de Bancho qu'il dit être le premier de la maison des Stuarts. Je vais vous citer un exemple dans l'histoire qu'à composée l'Avocat général, qui vous fera voir à quel excès d'erreur l'envie de flatter les Grands &

Phleadhan.

de trop éxalter sa patrie, est capable de livrer un homme. Il dit qu'il ne peut s'empêcher de déplorer le peu de discernement des Irlandois sur ce qui regarde leurs intérêts, en souffrant que leur histoire détruise la foi qu'on donne à celle d'Ecosse, ou en souffrant qu'elle voie le jour. Pourquoi donc ne la produiroient-ils pas au jour, si elle est vraie? Il continue ainsi: puisque nous reconnoissons que nous sommes venus d'Irlande il étoit de notre intérêt commun de nous joindre ensemble pour soutenir nos antiquités les uns des autres. Part. 2. p. 169.

C'est un bonheur que ce ne soit pas un Irlandois qui ait avancé un pareil raisonnement; car en vérité on ne lui auroit pas pardonné. Mais je laisse là cet auteur, qui à tous autres égards avoit un grand mérite. Je vais parler du Chevalier (83) Jâques Dalrymple qui a suivi d'assez près le dernier, non pas tant à la vérité en faveur de la généalogie Royale, qu'en faveur de l'antiquité de sa nation & des Culdées. Il a établi l'existence de ces derniers d'une maniere si évidente

(83) Collections touchant l'histoire d'Ecosse.

par l'autorité des historiens, par les registres publics, par les Chartres qui font mention des terres & des églises qu'ils ont possédées, que l'Evêque Loyd en demeurera justement convaincu d'infidé-
P. 121. lité, pour avoir osé avancer que les Culdées sont une rêverie de moines ; que Keldées est un mot qui signifie une maison de cellules, que l'Evêque Stillingfléet sera aussi justement convaincu d'une pa-
P. 138. reille infidélité, pour avoir osé avancer que les ecclésiastiques étoient appellés Kilidei de Kilrule, ou Kirlimant, au-
Préf. pag. 56. jourd'hui St. André, & que c'est ce titre qui a donné lieu à la fable des prétendus anciens Culdées.

Cette belle découverte fondée sur une analogie de mots si heureusement trouvée, & malgre une infinité de faits rapportés pour la fortifier suppose qu'il n'y a jamais eu de Culdées en aucune partie de l'Ecosse ; mais elle ne détruit pas la vérité de l'existence de ces Culdées, & malheureusement pour sa belle critique, c'est qu'on ne les a jamais appellés Kilidei ; c'est un nom qu'il leur a forgé lui-même : leur nom étoit Keledei,

du mot original Irlandois ou Ecossois, ancien, *Kelle-de*, qui signifie séparés ou mariés à Dieu. C'est sous ce nom qu'ils sont invariablement connus dans tous les écrits Irlandois, & c'est de ce nom, que plusieurs auteurs latins ont tiré le nom de *Coli Dei* au pluriel, & que d'autres depuis, qui n'ont point entendu la signification de ce nom, aussi bien que les deux Evêques dont je parle, ont fabriqué celui de *Cultorei Dei*, & enfin nos auteurs modernes, celui de Culdées. Quoique dans tous les anciens écrits Ecossois on trouve Keldées, ou Kelle Dei, il n'y a point d'homme qui, entendant tant-soit-peu la langue des Irlandois & leurs livres, puisse disconvenir que *Celle-dé* & *Kelle Dei* ne soit le même mot, par ce qu'en cette langue le Celle se prononce comme le Kelle. Un des livres de ce pays, qui a pour titre, Pseautier Narian, & qui est une Chronique presque toute en vers, a été composé par un de ces Keldées, nommé *Aonghus cellede*, dont le nom latin est *Æneas Colideus*, qui vivoit vers l'année 800. Je pourrois produire une

C. en langue Irlandoise le prononce comme K. ou Q.

infinité de témoignages authentiques & fort antérieurs à ceux que le Chevalier Jâques Dalrymple m'a fournis abondamment, pour établir la réalité de l'existence de ces Keldées. D'autres que moi auroient bien pu en produire de leur côté en plus grand nombre, si l'Irlande n'eût pas été dépouillée de ses livres & de ses poëmes anciens, qui ont été transportés par de-là les mers au temps de la réforme & même auparavant, la plupart desquels se consomment dans la poussiere des bibliotheques des pays où ils ont été transportés où ils sont aussi inutiles qu'ils y sont peu entendus. Je ne puis vous donner un exemple plus certain de ce que je dis, que le livre même des quatre Evangiles qui m'a fourni la matiere de cette dissertation.

LES Keldées étoient communément laïques & mariés, comme je l'ai déjà observé ; ils choisissoient de leur nombre leurs prieurs ou présidents : je ne vois point qu'ils aient changé d'état jusqu'à leur entiere destruction. Leur nom aussi bien que celui d'évêques & de moines, a

conſtamment reſté le même, puiſque le changement arrivé à la condition de ces derniers a changé l'idée qui étoit attachée à leur nom. l'Egliſe de ces pays étoit gouvernée par des prêtres, à l'exemple de l'ancienne (84) Egliſe d'Alexandrie, & ces prêtres étoient en poſſeſſion de choiſir un d'entr'eux pour être leur Evêque, ou Sur-intendant. Les Ecoſſois au temps de la réforme n'auroient fait aucune difficulté de recevoir une pareille forme de gouvernement, & n'en feroient encore aucune aujourd'hui, s'il ne s'agiſſoit que de cela ſeulement. Jean Fordun (85) a eu raiſon de dire, il y a pluſieurs ſiecles, qu'avant l'arrivée de Palladius les Ecoſſois n'avoient que des prêtres & des moines pour leur enſeigner la foi & pour leur adminiſtrer les ſacre-

(84) *Alexandriæ à Marco Evangeliſta, uſquè ad Heracleam & Dionyſium Epiſcopos, Presbiteri ſemper unum ex ſe electum, in excelſiori gradu collocatum, Epiſcopum nominabant Hyron. Epiſt ad Evagrium, ut nihil de Eutichio, aliis quæ dicam.*

(85) *Antè cujus (Palladii) adventum, habebant ſcoti; fidei doctores, ac ſacramentorum miniſtratores, Presbiteros ſolum modò vel monachos, ritum ſequentes Eccleſiæ primitivæ : ſcoti* Chronic. *L.* 3. C. 8.

mens; en quoi ils ſuivroient l'uſage de la primitive Egliſe.

C'ÉTOIT conformément à cet uſage que le fameux Colomba, étant ſorti d'Irlande en l'année 565. pour aller convertir les Pictes du Nord, fonda un monaſtere dans (86) l'Iſle, nommé Icolum-Kill, par rapport à ſon nom, & y établit une ordre ſemblable dans l'Egliſe. Cette Iſle, dit Bede (87) dans ſon hiſtoire du neuvieme ſiecle, a coutume d'avoir un prêtre abbé, au gouvernement du quel tout le pays entier eſt aſſujetti, auſſi bien que les évêques eux-mêmes: ce qui eſt

(86) Cela ſignifie l'Iſle de Colum Kill: car la lettre I. prononcée comme on le fait en France & en quelques autres pays, ſignifie Iſle, auſſi bien que le terme *inis*. Cette Iſle ſe trouve nommée différemment, Ilii, Ii, hi, pour éviter de faire un mot d'une ſeule lettre.— Bede, Neunius & d'autres auteurs nomment *Columbe*, *Columba celi*, *Colum Kilus*, ou *Columba Cellæ*.

Chez les Irlandois & chez les Ecoſſois il a toujours été appellé juſqu'à ce jour Colvain-cille. Cette Iſle eſt encore connue ſous le nom de *jour*: elle eſt ſituée auprès d'une plus grande Iſle nommée *Mull* &c.

(87) *Habere autem ſolet ipſa inſula Rectorum ſemper abbatem Presbiterum. Cujus juri & omnes provinciæ, & ipſi etiam Epiſcopi, ordine inuſitato, debeant eſſe ſubjecti: juxta exemplum primi doctoris illius, qui non Epiſcopus, ſed Presbiter extitit & Monachus. hiſt. Eccles. L. 3. C. 5.*

un usage étrange. Il ne disoit cela que par rapport à ce qui se pratiquoit de son temps en Angleterre : il continue en disant que cet usage avoit été établi chez-eux par celui qui leur avoit enseigné la foi, qui n'avoit été qu'un simple prêtre & un moine.

C'EST au même sujet & pour la même raison que la (88) Chronique Saxone dit que tous les Evêques d'Ecosse devoient être sujets de l'Abbé de Hy, qui est le même nom qu'I-Colum-Kill. Il est bien sûr qu'il n'y avoit point alors d'évêques diocésains : mais dès que les Papes eurent une fois établi leur donnation en Ecosse, & que par leur ordre, le pays eût été partagé en dioceses, dont la plupart même sont de nouvelle érection, les Keldées commencerent à perdre terrein ; on les détruisit par degrés, & on substitua des Chanoines à leur place. Je me renferme ici à parler seulement des Keldées d'Ecosse, car pour ceux d'Ar-

(88) *Deinceps perpetuus in Hii abbas erit, non autem Episcopus, atque ei debent esse subditi omnes Scotorum Episcopi, propterea quòd Columbanus (rectiùs Columba) fuerit abbas, non Episcopus.*

magh, de Tipperari & de Cluanish en Irlande, ceux de Bardſey au Pays de Galles & par tout ailleurs, ſoit que d'autres en aient fait mention, ou non, je n'ai rien à en dire quant à preſent.

Le droit d'élire les évêques que les Keldées Ecoſſois avoient poſſédé ſi longtemps, leur fut ôté de force; & afin qu'un pareil changement trouvât moins d'opoſition on donna les évêchés à leurs prieurs, & les abbayes régulieres furent diſtribuées aux principaux d'entr'eux. Voici ce que nous aprenons d'Aléxandre Mylet, Prebendaire official de Dunkel; dans l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée des évêques (89) de ce ſiege. Conſtantin, troiſieme Roi des Pictes, érigea le monaſtere de Dunkel en 729. & il y mit des religieux qu'on nommoit vulgairement Keldées,

(89) *In quoquidem Monaſterio impoſuit viros religioſos, quos nominat vulgus Kelledeos, aliter Culdeos, (hoc eſt, colentes deum) habentes tamen, ſecundùm orientalis Eccleſiæ vitam, conjuges, à quibus, dum viciſſim miniſtrarunt, abſtinebant.*

David mutata monaſterio in Eccleſiam Cathedralem erexit; & repudiatis Kelledeis, Epiſcopum & Canonicos inſtituit, ſeculare que &c. in Bibliotec. icc. Edinburg; & à Jacobo Dalrymple Baronetto Citat. &c.

dées, lesquels, suivant l'usage d'Orient, avoient leurs femmes, dont ils s'abstenoient lorsque leur tour d'officier arrivoit: mais le Roi David, vers l'an 1127. changea ce monastere en un Eglise cathédrale, en chassa les Keldées, & mit en leur place des évêques & des chanoines, & en fit un college de séculiers: suivant le même auteur, ce fut l'abbé des Keldées qui fut évêque de ce siege. De là on voit que les Keldées n'étoient pas chanoines, qui est un autre subterfuge auquel ont eu recours quelques auteurs. Il ne fut pas fort difficile de chasser les Keldées entierement hors (90) de St. André: mais de gré ils furent réduits à célébrer leur office, suivant leur usage, dans un petit coin d'une église qui leur avoit appartenu entier. Les Keldées de Loch-levin, sans parler de ceux de Brechan, Dumblanc, Monymuik & autres lieux, furent ceux qui se maintinrent les derniers en Ecosse.

(90) *Nec ibi missa celebratur, nisi cum Rex vel Episcopus illò advenerit: Keldei namque in angulo quodam Ecclesiæ suum officium suo more celebrabant.* —*Excerpt. ex Registro de Priorat. S. Andreæ, anteà citat.*

Je ne puis m'empêcher de dire ici que s'il y avoit eu quelqu'autre moyen plus légitime pour défendre l'*existence* de l'Episcopat diocésain, supposant qu'il y en ait eu, il auroit été plus séant aux deux derniers Evêques de Worcester de les mettre en usage, que d'employer leurs plumes contre des faits aussi évidents que l'existence des Keldées, qui n'est point du tout une rêverie de moines. Cela n'a pas empêché l'Evêque de Carlile d'appeller le livre du (91) docteur Loyd une entreprise digne d'un Evêque de notre Eglise d'Angleterre, & qui rempli de zele & d'affection pour notre établissement, avoit pris à tâche de détruire une objection qu'on avoit formée contre l'Episcopat, & que Selden & Blondel avoient puisée dans la fable des Culdées, pour la mettre dans la bouche de nos schismatiques. Mais n'en déplaise à sa Grandeur, les autres Ecossois avoient employé cet argument longtemps avant que Selden ni Blondel aient été en état de composer des livres. Il auroit été à souhaiter que ce Prélat eût

(91) Bibliotheque, historique d'Angleterre. p. 23 part. 2.

bien voulu, lorſqu'il a composé ſa Bibliotheque hiſtorique d'Ecoſſe, nous donner un détail plus étendu d'une piece auſſi conſidérable du Chartulaire de St. André, (92) plutôt que de nous annoncer ſimplement qu'il y a de tels extraits. Il n'eſt pas poſſible qu'une piece pareille ne faſſe une mention continuelle des Keldées, de leur longue durée dans l'Egliſe d'Ecoſſe, & enfin de leur expulſion par les évêques diocéſains: ce qui eſt bien éloigné d'avoir été une rêverie de moines.

Le docteur Loyd n'a pas été plus équitable d'avoir fait un moine de Ferdun, qui avoit été un prêtre. Il me ſemble que ces Meſſieurs auroient pu ſuivre une voie, non ſeulement plus fidele, mais encore plus ſure & plus honorable, en ſoutenant que l'Epiſcopat diocéſain eſt d'inſtitution divine, ou du moins que ſon établiſſement renferme les avantages humains les plus grands qu'on puiſſe s'imaginer, qu'en s'efforçant de le fonder ſur des faits qui ne font rien pour l'avantage

(92) Bibliotheque, hiſtorique d'Ecoſſe. c. 5. p. 220.

de leur cause, quand même ils feroient aussi vrais qu'ils sont faux.

D'AILLEURS, c'est *que* tout ce qu'il y a de personnes curieuses & intelligentes dans la recherche des histoires d'Irlande & d'Écosse, ne fonderont pas leur religion sur ce qui s'y est passé ou non, mais sur ce qui est juste & vrai, sur ce qui est instructif & avantageux. La vérité ne se renferme pas dans les bornes d'un certain pays, & la raison n'est pas la production d'un terrein à l'exclusion des autres: l'une & l'autre sont toujours les mêmes dans tous les pays du monde, soit qu'elles y soient admises ou non, soit qu'elles y soient mises en usage, ou qu'elles en soient rejetées: & quoique je puisse aimer une Nation, parce que les sciences & les vertus auront fleuri chez-elle: par exemple, les Grecs & les Romains; ce ne sera pas par rapport à aucune Nation que j'aimerai les sciences & la Religion, mais par ce que l'une & l'autre ont de bon en elles-mêmes. Je vous prie donc de conclure que ce n'est pas par rapport à l'inclination naturelle que j'ai pour ma Patrie, que j'aprouve la Religion dont je

vous ai présenté l'abrégé dans la seconde Section de ma Lettre, mais seulement parce qu'elle se trouve conforme avec les Ecritures & la raison : soit que ce soit sur ce pied-là où non, que mes compatriotes l'aient reçue & pratiquée. Vous aurez la bonté d'excuser l'écart que j'ai fait de la mere à la fille, ou la transition que j'ai faite des antiquités d'Irlande à celles d'Ecosse, sur lesquelles j'ai été à portée de faire plusieurs observations, ayant commencé mes études académiques en l'université de Glasco, & ayant pris mes degrés en celle d'Edimbourg, avant de venir à celle de Leyden. Je conserverai toujours un respect plein de gratitude pour ces lieux, & je vous prie d'être persuadé que j'en conserverai toute ma vie un pareil pour vous, Monsieur, étant &c.

J. TOLAND.

FIN.

AVERTISSEMENT. *

Quelqu'ancien que ſoit cet ouvrage de TOLAND, *nous doutons qu'il ait jamais paru du moins traduit. Nous croyons donc faire un vrai préſent aux lecteurs ſenſés, en leur offrant ces deux Lettres ou Diſſertations. Elles ont été imprimées ſur un manuſcript dans lequel nous nous ſommes bien apperçus qu'il y avoit quelques fautes de la part du Copiſte, ſurtout dans les notes latines. Nous y avons remédié de notre mieux, & avons preferé quelquefois de laiſſer un ſens quelque peu incorrect, plutôt que de riſquer de rien mettre du nôtre, ou d'altérer l'extrême ſimplicité du texte. Ces légeres taches s'évanouiront aux yeux de tous les lecteurs inſtruits, qui ſont dans le cas d'y ſuppléer, & ne ſeront ſûrement pas apperçues des ſuperficiels. Si l'auteur exiſtoit, nous ne doutons point qu'il n'eût, avec plaiſir, donné tous ſes ſoins à la correction d'un ouvrage pour lequel il paroît avoir eu une prédilection particuliere; mais privés de ce ſecours, nous ne pouvons l'offrir que tel qu'il eſt, & nous croyons ce diamans brute aſſez précieux, pour mériter une place honorable dans les Cabinets les plus rares.*

(*) Les premieres feuilles de cet Ouvrage ſe trouvant imprimées avant d'avoir pu y inſérer cet avertiſſement, nous avons pris le parti de le placer ici.

TABLE
DES
CHAPITRES ET DES MATIERES.

V 4

TABLE DES CHAPITRES

LETTRE PREMIERE

LETTRE SECONDE.

SECTION PREMIERE. *ibid.*

SECTION SECONDE. 187

CHRISTIANISME D'IRLANDE.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

FAUTES A CORRIGER.

PRÉFACE. Page X. Ligne 9. jusqu'à ce *Jésus*; *lisez* jusqu'à ce que *Jésus*.

——— Page XVIII. Ligne 9. est bon *lisez* il est bon.

——— Page XXIII. Ligne 19. premiere. Dissertation, *lisez* premiere dissertation.

——— Page XXIX. Ligne 14. les orales, *lisez* les oracles.

LETTRE PREMIERE

Page 41. Ligne 19 éclaicrir *lisez* éclaircir.

Page 82. Ligne 4 & 5 de la note *vexentibus* lisez *viventibus*.

N. B. *Il y a quelques autres fautes légeres, auxquelles le lecteur suppléera.*



